

L'ACADÉMIE DE NIMES (1682 - 1982)

*Documents réunis à l'occasion
du tricentenaire de sa fondation*

VILLE DE NIMES
MUSEE DES BEAUX-ARTS

15 mai - 30 juin 1982

Eloge pour un tricentenaire

lèu ai vist la republico,
S'enchusciant de liberta,
Dintre la clamour publico
Elegi si poudesta ;
lèu ai vist esglari, pèsto
E tempèsto ;
Ai vist Roumo en Avignoun ;
E, de toute nobla fèsto
Sieu eita lou coumpagnoun,

Mistral

Moi, j'ai vu la république,
S'enivrant de liberté,
Dans la clameur populaire
Elire ses podestats ;
Moi, j'ai vu terreurs et pestes
Et tempêtes ;
J'ai vu Rome dans Avignon ;
Et de toute noble fête
J'ai été le compagnon.

Mistral

1982 : l'Académie de Nîmes fête son tricentenaire ; la Ville de Nîmes célèbre deux mille ans de son histoire... Un tel rapprochement ne vaut pas seulement par le hasard chronologique qui le fonde ; il témoigne, en lui-même, de ce que la compagnie a poussé ses racines dans un terrain d'élection pour la vie de l'esprit.

Car Nîmes et la culture vont du même pas historique. Est-il rien de plus naturel et de plus légitime, en effet, que, dans le même temps où, sous les auspices du génie latin, se fonde une communauté humaine, se déploient et s'exercent, dans tous les sens, les travaux et les prestiges de l'intelligence ?

L'Académie de Nîmes procède de ce terreau originel nourri des valeurs les plus essentielles de notre monde méditerranéen et occidental : l'éminente dignité de la réflexion, le souci de la recherche déliée de tout a priori et la volonté de manier l'arme de la critique, non pour écraser et dissoudre, mais pour ouvrir de nouveaux chemins et tracer de nouvelles pistes à la raison.

De génération en génération, depuis trois siècles, les académiciens nîmois n'ont pas vécu leur mission à la manière de gardiens sourcilleux du passé : ils n'ont pas remué des cendres et agité la poussière des marbres ; conservant la flamme intacte, ils l'ont voulue vive et brillante, et si les habite la mesure, l'équilibre, la tolérance, ils ont fait leur cette idée qu'en tout domaine de la création, c'est le présent qui devient le passé, c'est-à-dire l'héritage.

Faire que cet héritage soit connu et partagé, n'est-ce pas là inscrire la fidélité dans une perspective d'avenir ? Nulle entreprise ne sera plus féconde et plus heureuse que celle qui contribuera, au-delà des commémorations anniversaires, à ce que les travaux, les manifestations et les initiatives de l'Académie de Nîmes pénètrent davantage la vie sociale, intellectuelle et culturelle de la cité.

En préfaçant ce catalogue, le Maire de Nîmes, à qui vient - pour la première fois, depuis la fondation de la Compagnie - d'être fait l'honneur de prendre séance dans le vieil Hôtel Particulier de la rue Dorée, ès-qualité, tient à contribuer personnellement à la reviviscence d'une institution qui sert le rayonnement de la ville, sous le double signe de l'honnêteté intellectuelle et de la liberté de l'esprit.

Emile JOURDAN
Maire de Nîmes
Député du Gard

Ecrire une préface à l'occasion du tricentenaire de l'Académie de Nîmes, dépasse largement l'honneur qui nous est dû. Mais la délégation d'Adjoint chargé de la Culture à Nîmes, suffira, sans nul doute, à faire admettre des propos qui n'auront rien... d'académique !

Académie : mot piège aux acceptions multiples.

Académie : institution prestigieuse, que l'on brocarde d'autant plus que l'on a envie d'y entrer... Ne serait-ce que pour l'immortalité !

J'avais, un temps, pensé, conter l'histoire de la première personne qui me fit découvrir la culture. Mais elle n'était que mortelle et ne savait pas lire !... Depuis j'ai rencontré des académiciens, j'ai compris la raison de leur nécessaire existence.

Toute la mémoire des hommes ne peut tenir dans des bibliothèques, dans des musées, ni dans des micro-films ou des ordinateurs.

L'Académie, au contraire d'une mémoire figée, représente la mémoire vivante d'une cité ou d'un pays. Académie Française, ou Académie de Nîmes, c'est en cela qu'existe l'immortalité.

Tel est le sens de l'hommage qu'à travers l'exposition du tricentenaire de l'Académie de Nîmes, nous voulons rendre à l'une des sociétés les plus indispensables à notre ville et à son renom.

Il serait de bon ton de conclure par une citation, je le ferai par une anecdote en forme de devinette ; elle me fut contée, jadis, par notre ami Louis Leprince Ringuet, dont la présence aux manifestations nîmoises est un honneur et une garantie... scientifique :

Quel est le pays ayant le plus d'attaches avec l'Académie Française ?

Réponse : «le Gard !!!»

Avec Messieurs Thierry Maulnier, Jean Paulhan, André Chamson et Louis Leprince Ringuet.

Cyprien JULLIAN
Adjoint au Maire
Délégué à la Culture

Les musées d'Art et d'Histoire de Nîmes ne pouvaient manquer de s'associer, par l'organisation d'une exposition, à la célébration du tricentenaire de l'Académie de Nîmes, car, depuis sa fondation, celle-ci n'a cessé de jouer un rôle très important dans la vie intellectuelle de la ville par les travaux de ses membres, par ses publications, ainsi que par les rapports qu'elle a entretenus avec diverses sociétés savantes et nombre de personnalités des lettres, des sciences et des arts, prodiguant en outre autour d'elle des aides et des encouragements et contribuant au rayonnement culturel de la cité.

En un temps où l'on se plaît à souligner l'importance de la vie associative, l'évolution d'une association qui a déjà trois siècles d'existence offre matière à réflexion. On n'a cependant pas pu envisager de présenter une histoire de l'Académie de Nîmes. On s'est borné à montrer des documents choisis parmi les plus importants, les plus spectaculaires et les plus lisibles, en privilégiant les périodes les plus anciennes au détriment de l'époque contemporaine pour laquelle on manquait de documents exposables et qui sera évoquée par une publication dont l'Académie a confié la rédaction à M. Robert Debant, directeur des Services d'Archives du Gard.

Les documents exposés, qui ont été sélectionnés par M. le Dr Edouard Drouot, archiviste de l'Académie de Nîmes, Mme Christiane Lassalle, conservateur aux Musées d'Art et d'Histoire de Nîmes et Mme José Thomas-Beeching, stagiaire aux mêmes musées et commentés par Mmes Lassalle et Thomas-Beeching, ont été photographiés par M. Jean-Pierre Goudet, des Musées d'Art et d'Histoire de Nîmes. M. le Dr E. Drouot a bien voulu rédiger l'introduction historique, M. Jean-François Foucaud, conservateur à la Bibliothèque municipale de Nîmes (Bibliothèque Séguier), établir la bibliographie et la Direction des musées de France, aider la Ville de Nîmes pour la réalisation de l'exposition. Que toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur aide et leur concours à celle-ci trouvent ici l'expression de notre gratitude, ainsi que les prêteurs (notamment Mgr l'évêque de Nîmes, Mlle le conservateur de la bibliothèque municipale de Nîmes, M. le Directeur des Services d'Archives du Gard et M. de Régis, membre résidant de l'Académie de Nîmes) qui ont bien voulu nous confier des objets, des œuvres d'art ou des documents (la plupart de ceux qui sont exposés appartiennent cependant à l'Académie de Nîmes) et, bien entendu, tous les auteurs d'études sur l'histoire de l'Académie dont les travaux ont apporté beaucoup d'utiles informations aux auteurs de ce catalogue.

Victor LASSALLE

Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire
de Nîmes.

L'ACADEMIE DE NIMES ET SES ARCHIVES

L'histoire de l'Académie de Nîmes a déjà tenté plusieurs de nos confrères depuis le XVIII^e siècle, après Léon Ménard, à qui nous devons de connaître la vie de l'Académie depuis sa fondation en 1682 jusqu'à la première partie du XVIII^e siècle. Ch. Liotard, dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes de l'année 1885, apporte des documents inédits sur les donations de Séguier à l'Académie de Nîmes. En 1900, le comte E. de Balincourt publie dans nos Mémoires une liste des académiciens, de 1752 à 1774, d'après les papiers de son parent, le conseiller Jean-Jacques Reinaud de Génas. M. F. Portal, président de l'Académie en 1929, dans son discours inaugural, ébauche également un historique de notre compagnie. Un numéro spécial du Bulletin des séances de l'Académie de 1957 résume en douze pages son histoire et son organisation. Le prédécesseur de l'archiviste actuel, G. Livet, nous a laissé un registre n° 1 pour servir à l'histoire de l'Académie, avec la liste des académiciens depuis les origines. Notre confrère A. Bernardy a complété le travail précédent par un registre n° 2. Il a également publié le texte d'une communication sur les « Heurs et malheurs de l'Académie » (1977). M. André Nadal s'est plus spécialement attaché à reconnaître les sièges successifs de nos séances à travers la ville. Il a également étudié l'histoire et l'architecture de l'actuel Hôtel de l'Académie, au n° 16 de la rue Dorée.

La mission de l'archiviste en exercice sera de présenter ici un rappel historique de l'Académie en fonction surtout des documents puisés dans ses archives. Malgré des lacunes, ils permettent d'évoquer la vie et les activités de notre Compagnie depuis le XVII^e siècle. Les Archives Départementales, dont notre confrère M. R. Debant est directeur, ont également fourni de nombreux documents, de même que nos musées d'Art et d'Histoire dont M. V. Lassalle est conservateur et que le Musée du Vieux Nîmes dont le conservateur est Madame Lassalle. L'Evêché de Nîmes ou d'autres propriétaires de documents ont également prêté certaines pièces. Ainsi a pu être préparée la présente exposition organisée dans les salles du Musée des Beaux-Arts, à l'occasion du tricentenaire de l'Académie de Nîmes. La recherche et la sélection des documents exposés ici a donné lieu à d'assez longues investigations. Tout ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les si dévoués et actifs conservateurs de nos musées, Monsieur et Madame Lassalle, nos confrères à l'Académie. Madame Thomas-Beeching, stagiaire, a également apporté une aide particulièrement méthodique et efficace. Qu'elle en soit ici remerciée. Le commentaire qui accompagne ce catalogue permettra peut-être aux visiteurs de l'exposition d'y retrouver un reflet fidèle de la vie de cette vieille dame qu'est l'Académie de Nîmes. Cette publication illustrée se propose aussi de conserver durablement la mémoire de ce troisième centenaire.

Fondation de l'Académie.

On sait que la naissance de l'Académie de Nîmes a été le fruit d'une gestation de quelque trente années entre 1650 environ et 1682. A l'origine, en effet, un groupe d'érudits, « gens d'esprit et de savoir », se réunissaient régulièrement, le plus souvent chez le marquis de Péraud, pour écouter l'un ou l'autre de ses membres lire ou faire la critique de quelque ouvrage littéraire. » L'exemple de

l'Académie Française, qui s'était formée de la même façon, fit naître à quelques-uns la pensée d'en faire de même et de s'ériger en corps académique ». La première date connue est celle du samedi 28 mars 1682 où se réunirent chez Jules César de Fayn, marquis de Péraud, maréchal des Camps et armées du roi, Messieurs de Trimond, de la Baume, Cassagnes et Chazel, conseillers au présidial, de Digoine, procureur du roi, d'Aiglun et Causse, chanoines, de Roverié, seigneur de Cabrières, Maltret, Saurin, Chazel, Teissier et Graverol, avocats. M. de Péraud leur soumit le projet, unanimement adopté, de former une société Académique. Dès cette première séance, on fixe le nombre des membres à 26. On désigne un directeur, M. de la Baume, et un secrétaire, le marquis de Péraud. Il leur est prescrit de se rendre chez l'évêque, Mgr Séguier de la Veyrière (n° 3), accompagnés d'une délégation de plusieurs membres, et de lui demander d'être le protecteur de l'Académie. Les choses vont vite. Le 31 mars, démarche au Palais de l'Evêché (actuellement Musée du Vieux-Nîmes, conservatoire de musique et collège des Beaux-Arts), Mgr Séguier accepte et remercie. La délégation rapporte à l'Assemblée la réponse favorable de l'évêque. Avant de se séparer, il est décidé que les séances auront lieu tous les mercredis à trois heures après-midi, chez le marquis de Péraud.

Le lendemain, mercredi 1^{er} avril 1682, première assemblée régulière sous la présidence de Mgr Séguier qui ouvre la séance. Le directeur, de la Baume, propose que la société, « se proposant d'imiter l'Académie Française qui est le plus parfait modèle qu'elle pouvait choisir, il serait important d'élire un chancelier, afin qu'elle eût tous les officiers nécessaires pour la conduire, M. l'abbé d'Aiglun a été nommé tout d'une voix pour faire cette charge ».

Il est ensuite envisagé de « dresser des statuts pour lesquels cette compagnie doit être réglée et de les conformer à ceux de l'Académie Française autant que notre usage pourra le permettre ». En même temps, des lettres patentes seront demandées à Sa Majesté. M. Chazel, avocat, est sur le point de partir pour Paris. Il offre ses services « pour solliciter auprès des puissances les grâces dont elle avait besoin ». Faure de Fondamente se joindra à lui. Le 22 juillet 1682 une cotisation individuelle d'un louis d'or est décidée pour contribuer aux frais de voyage des deux envoyés (n° 10). Dans une lettre du 18 avril 1682 l'intendant de la province, M. Daguesseau, s'était déjà déclaré très favorable au projet (n° 8).

Le 29 avril sont arrêtés les 26 articles des statuts qui prévoient que l'Académie aura un directeur et un chancelier nommés pour six mois et un secrétaire perpétuel nommé à vie (n° 12).

Les trois registres de l'Académie.

Le 6 mai 1682 « il a été résolu de faire un registre où M. le Secrétaire couchera les délibérations de la Compagnie, avec une préface qui contiendra en abrégé la manière dont elle s'est établie, et M. Cassagnes s'est chargé de composer la préface ». C'est ce magnifique registre en maroquin rouge fleurdelysé d'or (n° 5) que l'on peut admirer dans cette exposition. Après le préambule de Cassagne, on peut y lire le procès-verbal de la première séance officielle « du mercredi 1^{er} avril 1682 » avec la signature des présents. Soigneusement calligraphié, sans doute d'après les minutes établies au cours de chaque séance par le marquis de Péraud, secrétaire perpétuel, ou en son absence par Saurin qui faisait fonction de secrétaire, ce beau registre s'arrête malheureusement très vite, et le dernier procès-verbal est celui du jeudi 15 octobre 1682 à l'Evêché. Nous verrons ci-après tout ce que nous devons à Léon Ménard pour la connaissance de la vie de l'Académie au cours des années suivantes. Mais le registre contient aussi les noms et titres des premiers académiciens, nous allons le voir. Surtout il nous donnera la seule copie ancienne que nous possédions des lettres patentes de la fondation.

Le grand registre in quarto se rouvre pourtant, après une série de pages laissées en blanc, par le compte rendu de la mémorable séance du 9 mars 1752, tenue chez le baron de la Reyranglade. Onze membres y furent reçus le même jour. C'est l'acte officiel de la renaissance de la Compagnie. Plus loin, nous donnerons la liste qu'il contient des membres résidents ou associés étrangers de la deuxième formation.

A partir du 15 janvier 1756 (à l'Evêché) les procès-verbaux deviennent en général plus brefs. L'écriture change à partir du jeudi 5 mai 1757. Le jeudi 30 novembre 1758, à l'Evêché, Séguier lit son interprétation de l'inscription du fronton de la Maison Carrée. Nouvelle interruption entre le jeudi 26 août 1759 à l'Evêché et le jeudi 4 décembre 1760 chez Séguier. Le dernier procès-verbal enregistré est celui de la séance publique du 28 mai 1762, à l'Hôtel de Ville.

A la suite de nombreuses pages blanches, on trouve encore les nouveaux statuts (26 articles) et règlements (4 articles) adoptés le 29 avril 1782.

Après un nouveau vide, une photographie nous présente la salle des séances le 28 juin 1957, séance présidée par M. Yves Cazaux, préfet du Gard et président d'honneur de l'Académie. On y reconnaît Mlle Lavondès, première dame présidente de l'Académie, Me Emmanuel Lacombe, secrétaire perpétuel, M. Yves Cazaux, Me Tailhades sénateur, maire de Nîmes, MM. Velay, de Régis, Flaugère, Thérond, le Dr Baillet, Hugues, Barnouin, de Montaut-Mansé, Hutter, Raoul Stéphan, Bose, Seston et le Dr Paradis. Une suite sera donnée à l'occasion du tricentenaire.

Nous avons parlé de trois registres : à côté du grand in quarto, un petit volume in 12, à la reliure endommagée, a été copié sur le précédent. Mais il s'étend jusqu'au 23 mai 1765.

Enfin, un troisième volume, de format intermédiaire, reproduit les procès-verbaux du 9 mars 1752 au 18 juillet 1754, à l'Evêché, et du 15 mars 1765, chez Séguier, jusqu'au 30 juin 1774. Une petite feuille volante, unie à la dernière page par un point de colle, contient un dernier procès-verbal de 4 lignes seulement, celui du 2 mai 1780.

L'absence de procès-verbaux de séances, en diverses reprises, met en sa juste lumière le rôle essentiel du secrétaire perpétuel dans une académie. D'autant que la deuxième moitié du XVIII^e siècle, jusqu'à la Révolution, a été une période très laborieuse pour notre compagnie.

Léon Ménard.

Nous avons vu que, dès la fin de 1682, les procès-verbaux de séance manquent. Et pourtant nous sommes assez bien renseignés sur la vie de l'Académie jusqu'au moment où, vers le début du XVIII^e siècle, elle entre dans une période d'activité fort réduite. La source quasi-unique de notre connaissance en l'absence de comptes rendus sur le registre, c'est l'Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes (7 vol., 1750 à 1758) de Léon Ménard. Académicien de la seconde formation, celle de 1752, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Léon Ménard était conseiller au présidial, comme son père Louis Ménard. Il était aussi le neveu de Jean Ménard, prieur d'Aubord, membre, comme Louis Ménard, de la première fondation de l'Académie. Ménard avait donc déjà des raisons familiales d'être bien renseigné. Bénéficia-t-il d'autres sources d'information ? C'est possible. Il affirme, en tout cas détenir « dans ses portefeuilles... les feuilles volantes, minutes et délibérations » de l'Académie. Ce sont celles qui nous manquent, en grande partie. Mais il a, heureusement, transcrit fidèlement le résumé des séances importantes. Et il nous fournit souvent, en divers endroits de son œuvre, des renseignements très utiles sur la vie et l'œuvre de nombreux académiciens nîmois.

<i>La devise et le sceau.</i>	Le mardi 17 mai 1682, la Compagnie choisit, parmi plusieurs devises, celle que Graverol a proposée : <i>Aemula Lauri</i> , en entourant ces deux mots d'une couronne de palmes « afin de marquer le louable désir d'imiter l'Académie Française » dont la devise est une couronne de laurier dédiée à « l'Immortalité ». Il sera également résolu de faire un sceau où la devise de l'Académie sera gravée et qui sera mis entre les mains du chancelier (n° 6).
<i>Les lettres patentes.</i>	Le mercredi 19 août 1682, des lettres de MM. de Faure et de Chazel, parties de Paris le 12 août, apprennent qu'au cours du Conseil tenu le 10 à Versailles, le Roi, sur le rapport du marquis de Chateauneuf, secrétaire d'Etat, a signé les lettres patentes qui érigent la Société en Académie royale de Nîmes. Le titre d'Académie Française de Nîmes qui avait été présenté n'a pas été retenu. La seule Académie Française est celle de Paris. Mais les lettres patentes confèrent aux académiciens nîmois les mêmes « honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie Française ». Deux objectifs essentiels sont assignés aux académiciens nîmois. D'abord, comme il est naturel dans une ville aussi riche en monuments, l'étude de l'Antiquité « pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris qui leur restent des ouvrages des Romains ». Et deuxièmement « l'honneur de joindre la pureté du langage français à la connaissance de l'antique histoire » et de parler « le langage de la Cour, de même que leurs ancêtres parlaient le langage de Rome ». Les lettres, signées de la main du Roi, l'étaient aussi par le ministre secrétaire d'Etat, Baltasar Phélypeaux, marquis de Chateauneuf. Celui-ci ayant exprimé le désir de faire partie de la Compagnie en deviendra le premier membre étranger.
<i>Leur enregistrement.</i>	Les lettres patentes octroyées par Louis XIV le 10 août 1682 devaient être enregistrées au Parlement de Toulouse. Ce fut fait le 27 mars 1683. Mais elles le furent encore au présidial de Nîmes, après l'audience solennelle du 20 février 1685, par arrêt de la Cour et sous la présidence de M. de Blaville, intendant du Languedoc. Il faut souligner à propos des lettres patentes que la seule copie ancienne que nous en possédions est celle que contient le grand registre de l'Académie (n° 11). Mais l'original a disparu et les recherches entreprises pour les retrouver sont, jusqu'à présent, restées vaines.
<i>Les statuts.</i>	Par contre l'Académie possède un exemplaire des premiers statuts, scellés du grand sceau royal de cire verte à trois fleurs de lys (n° 12).
<i>Les premiers membres.</i>	Il n'est pas sans intérêt de connaître les noms des premiers membres de l'Académie, que le registre a consignés. Seul, sur une page, figure en grands caractères le nom du protecteur : Messire Jacques Séguier, évêque de Nîmes. Les pages suivantes portent la « liste des académiciens dont ceux de la première fondation ont été rangés par le sort et les autres ensuite selon l'ordre de leur réception », les voici : François Annibal de Rochemore, Conseiller au présidial, juge mage, Joseph de la Baume, conseiller au présidial, Jean Saurin, docteur et avocat, Claude de Roverié, seigneur de Cabrières, Jean Ménard, prêtre, prieur d'Aubord, Pierre Causse, prêtre, chanoine, vicaire général de Mgr l'évêque de Nîmes, Charles Restaurand, docteur et avocat, Antoine Teissier, docteur et avocat, Antoine Rouvière, docteur et avocat, Claude Maltret, docteur et avocat, Jean Antoine de Digoine, conseiller, procureur du Roy, Honoré de Trimond, prêtre, conseiller clerc en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, Jean-Pierre Chazel, conseiller et lieutenant principal en la sénéchaussée et siège, présidial de Nîmes, François Graverol, docteur et avocat, agrégé à l'Académie des Ricoverati de Padoue, Louis de Trimond d'Aiglun, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Nîmes et prieur de Quinson et de Belcouades, Pierre Chazel, docteur et avocat et à présent conseiller et procureur du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, François

de Faure de Fondamente, Jules César de Fain, marquis de Péraud, maréchal des camps et armées du Roy, Henry Cassagnes, Conseiller du Roy honoraire en la sénéchaussée et présidial de Nîmes et trésorier du Domaine en la dite sénéchaussée, Henri Guiran, conseiller au parlement d'Orange, Ignace de Merez prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Nîmes, Pierre Petit, écuyer, cy devant maréchal des logis général de la Cavalerie légère de France.

La composition.

1 évêque, protecteur - 3 prêtres (chanoines ou prieurs) - 7 magistrats, 6 avocats, 2 officiers généraux, 2 nobles.

Au-dessous et d'une écriture plus petite nous pouvons lire les noms de quelques académiciens cooptés dans les années suivantes : Jacques de Trimond, prieur de l'Espérou, docteur en théologie, Jacques de Vivet, marquis de Montclus, Président, juge-mage en la Sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, Elie Cheiron, docteur et avocat, Jacques Formi, docteur en médecine, Gilles Begault, chanoine en l'église cathédrale de Nîmes et docteur en théologie, Louis Ménard, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, Antoine Detravenol, docteur et avocat, Pierre Paulhan, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes.

Les académiciens étrangers.

Vient ensuite la liste des académiciens étrangers : Baltasar Phelipeaux, marquis de Chateaufort et autres places, conseiller du Roy en ses conseils, ministre secrétaire d'Etat et commandeur des Ordres de sa Majesté, David Brûeys, docteur et avocat de Montpellier, Jean-Antoine Decharnes, prêtre, chanoine de l'Eglise collégiale de Notre-Dame de Villeneuve-les-Avignon et à présent doyen de la dite église, Jacob Spon, docteur agrégé au collège de médecins de Lyon et à l'Académie des Ricoverati de Padoue, et au-dessous, d'une écriture plus fine : Raimond de Cès, docteur en théologie, Louis Florent de la Granche, avocat au Parlement de Paris, André Bardy, bachelier en théologie, curé de Saint-Thibault, archiprêtre, de Semur-en-Auxois et académicien d'honneur de Villefranche en Beaujolais, Jacques Demarsolier, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale d'Uzès, prieur de Saint-Victor, Jean-Claude Viany, docteur en théologie, prieur de l'église Saint-Jean d'Aix.

Premières séances publiques.

Après avoir donné une place assez importante à la naissance de l'Académie, nous sommes à présent obligés de ne pas déborder un cadre raisonnable. Nous allons donc privilégier quelques aspects de la vie de l'Académie qui nous ont paru les plus intéressants, en commençant par la question des séances publiques dont nous allons constater l'existence dès l'année de la fondation. Elles sont alors liées soit à des naissances soit à des deuils dans la famille royale, soit à d'autres circonstances solennelles. Le 8 septembre 1682 marque la première de ces séances publiques, en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne. Une fête suivit, chez le marquis de Péraud. Un procès-verbal du 29 septembre 1683 relate la séance publique tenue à l'occasion du décès de la reine Marie-Thérèse d'Autriche (n° 14). Enfin une séance solennelle scella le 22 mai 1684 l'alliance des Académies d'Arles et de Nîmes. Ultérieurement s'établit la tradition d'une séance publique annuelle.

Rapports entre les académies d'Arles et de Nîmes.

L'Académie de Nîmes, dit Ménard, « qui prenait de jour en jour de nouveaux accroissements, résolut de former une alliance avec celle d'Arles ». Dût la légitime fierté nimoise en souffrir quelque peu, il faut bien convenir que l'Académie de Nîmes n'est pas la plus ancienne des académies de Province, mais l'une des plus anciennes et nous pouvons à bon droit en être fiers. Celle d'Arles avait été formée en 1666, seize ans avant celle de Nîmes et elle vit toujours, puisque ses membres ont été invités à la célébration du tricentenaire de leur « alliée », l'Académie de Nîmes.

Le 27 janvier 1683, quatre députés nimois furent nommés. Ils furent reçus en Arles le 10 mai « avec tous les témoignages de la plus parfaite amitié » et l'alliance fut proclamée entre les deux académies royales. Saurin fut chargé d'écrire au duc de Saint-Aignan, « chef de l'Académie d'Arles », pour exprimer les remerciements de Nîmes.

Les académiciens d'Arles, rendirent la visite qu'ils avaient reçue. Le 22 mai 1683, quatre des leurs, conduits par Bertrand de Meyran d'Ubaye, se rendirent d'abord à l'Evêché où Mgr. Séguier reçut leur compliment et le leur readit. On les invita alors à prendre quelque repos chez le conseiller de la Baume où vint les saluer l'évêque suivi de tous les académiciens. « Le lendemain 23 mai l'Académie tint à l'Evêché une assemblée extraordinaire et publique pour leur réception où assistèrent les consuls en chaperon avec un grand concours de personnes les plus qualifiées de la Ville ». Un parchemin de nos archives, au titre enluminé de rouge et de vert (étaient-ce déjà les couleurs de Nîmes ?) donne le texte d'une harangue qui fut prononcée sans doute par Bertrand d'Ubaye en cette heureuse occasion (n° 15).

Deux ordonnances du duc de Noailles

Cependant le durcissement du pouvoir royal à l'égard des protestants se poursuivait, annonçant des jours difficiles. Mais l'esprit de concorde et de tolérance continue à régner entre les académiciens des deux confessions. On le devine en lisant deux ordonnances du duc de Noailles probablement sollicitées par l'évêque protecteur de l'Académie.

La copie, sur papier timbré, de la première ordonnance est annexée au grand registre et porte la date du 8 novembre 1683 (n° 17). Annes Jules, duc de Noailles, « commandant en Chef pour sa majesté et son lieutenant général en Languedoc » en dicte les termes «... nous avons exempté de logement de troupes les académiciens de l'Académie royale de Nîmes, conformément aux privilèges contenus dans les lettres patentes de leur établissement... Défendons pareillement aux consuls de la dite ville de leur donner aucun logement, sous peine de désobéissance ». Ce document ne fait pas de distinction entre catholiques et protestants, mais il est bien certain qu'il s'agit de protéger les académiciens de confession réformée.

D'ailleurs cette copie officielle est suivie des lignes suivantes : « collationné sur l'original par moy soussigné, secrétaire de l'Académie de Nîmes, sur réquisition de Monsieur François de Faure Fondamente un des académiciens de la dite compagnie. Fait à Nîmes le 6 Décembre 1683. Saurin ».

Péraud était absent. Il était lui-même protestant.

Faure de Fondamente, de confession protestante lui aussi, avait tenu à ce qui lui soit donné de cette ordonnance l'exemption.

La situation continuait à se dégrader. Le 26 juillet 1684, le duc de Noailles rédige une deuxième lettre dans laquelle il fait l'éloge du loyalisme des académiciens protestants, leur donnant ainsi sa caution (n° 18).

Travaux académiques.

Société littéraire à l'origine, l'Académie écoutait des dissertations sur des auteurs anciens, grecs ou latins (n° 14), mais sa délibération du 2 février 1684 rappelle qu'il avait déjà été prescrit aux académiciens de présenter de temps en temps des « discours sur les sujets qu'ils voudraient ou qui leur seraient donnés ». C'est ainsi que Guiran fit une étude sur l'amphithéâtre et une autre sur la Maison Carrée et que Graverol (n° 7) s'intéressa à la numismatique ancienne, à la statuaire ou à certains fragments antiques (n° 23).

L'Académie et la Maison Carrée.

L'Académie restait ainsi fidèle à sa mission première d'étude et de conservation des antiquités nimoises. Une nouvelle preuve en fut donnée le 4 octobre

1684 (n° 142). Ce jour-là, l'abbé d'Aiglun, directeur, expose « la nécessité qu'il y avait de veiller avec soin à la conservation des magnifiques monuments qui restent des Romains dans Nîmes et en particulier de la Maison Carrée, ce chef-d'œuvre d'architecture... ». Approuvé de tous, il propose de demander au roi « qu'il rendît l'Académie dépositaire de toutes les pièces d'antiquités qu'on viendrait à découvrir et qu'il lui affectât la Maison Carrée pour y tenir ses séances ». Mais cette requête n'eut pas de suite. La même année 1684, l'Académie avait formé le dessein de réunir une petite bibliothèque à l'usage de ses membres.

Agapes académiques et cotisations.

Détail plaisant : les séances académiques qui se tenaient vers les quatre heures de l'après-midi et s'achevaient assez tard devaient de temps à autre se terminer par un souper. Cette tradition gastronomique a pu reparaitre en d'autres occasions : on trouve en 1817 des notes de traiteurs avec mets choisis et vins capiteux (n° 25). Vous pouvez voir la note d'un dîner chez M. Graverol du 22 mai 1684. Étaient mentionnés de nombreux poulets ou chapons et, luxe suprême, une jarre d'eau glacée.

Rapports entre l'Académie Française et l'Académie de Nîmes :

Dès son établissement, l'Académie royale de Nîmes, qui se proposait pour modèle l'Académie Française, avait tenté d'être agréée à cette dernière. De Faure, qui se trouvait à Paris, fut chargé d'effectuer des démarches en ce sens : « Il commença, nous dit Ménard, par sonder les principaux académiciens. Il en parla à Péllisson, à l'abbé Fléchier (qui siégeait à l'Académie depuis 1773) et à Charpentier ». Ceux-ci étaient bien disposés, mais la demande des Nîmois fut finalement repoussée. En voici la raison, d'après Ménard : « Cette compagnie, qui se croyait en quelque sorte offensée de ce que l'Académie de Nîmes n'avait pas choisi un de ses membres pour protecteur, refusa l'agrégation qu'on demandait ».

Il fallut attendre dix ans et que « l'abbé Fléchier », devenu évêque de Nîmes et protecteur de l'Académie (n° 19), reprît à son compte cette démarche, pour que le souhait des académiciens nîmois fût exaucé. Un petit « Recueil de pièces lues à l'Académie Française » imprimé en 1693 (n° 21) fait partie de nos archives. On peut y lire les remerciements que l'abbé Bégault prononça sous la coupole, au nom de ses confrères nîmois et la courtoise réponse qu'y donna M. de Tourreil, directeur de l'Académie Française. Ce dernier, évoquant le départ de Fléchier pour Nîmes, s'exprimait ainsi : « Cependant, messieurs, les avantages que vous allez tirer de notre perte nous disposent à la souffrir plus constamment... et dans l'impuissance d'oublier ce qu'elle nous oste, nous nous réservons la consolation de penser à ce qu'elle vous donne. Sacrifia-t-on jamais autant à l'amitié naissante ? ». Un extrait des registres de l'Académie Française en date du 2 octobre 1692 règle le protocole selon lequel seront reçus les académiciens nîmois de passage à Paris.

Au XVII^e siècle, Mgr. Fléchier fut donc le premier Académicien Français à devenir membre, en tant que protecteur, de l'Académie de Nîmes. Depuis lors, diverses personnalités éminentes ont continué à tisser des liens semblables, soit comme membres de l'Académie Française, soit en tant que membre de l'une des quatre académies qui, avec l'Académie Française composent l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, des Beaux-Arts, des Sciences Morales et Politiques et des Sciences). Nous savons ainsi qu'au mois d'avril 1693, l'Académie royale de Nîmes réserva « une réception solennelle à M. de la Chapelle, l'un des quarante de l'Académie Française ».

Au XVIII^e siècle, Léon Ménard, puis Séguier, devinrent membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Au XIX^e siècle, notre compatriote Gaston Boissier fut secrétaire perpétuel de l'Académie Française. De nos jours, MM. Thierry Maulnier, André Chamson, le duc de Castries et Louis Leprince-Ringuet honorent notre compagnie dont ils sont membres non résidents. Il en est de même pour MM. Paul-Marie Duval et Constantin Vago, de l'Institut.

Premiers nuages.

L'Académie de Nîmes devait plus tard connaître une très importante activité. Mais les événements funestes qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes ne pouvaient manquer d'avoir une influence défavorable. Tout d'abord par l'exil de plusieurs académiciens protestants qui ne semblent pas avoir été remplacés, mais aussi par le climat d'insécurité générale qui régnait à Nîmes et dans la province.

En 1687, Mrg Séguier, âgé et malade, s'était démis de ses fonctions épiscopales, remplacé, comme nous venons de le voir par Mgr. Fléchier. Dès 1688 les séances de l'Académie semblent s'espacer. En 1689, Louis Ménard conseiller au présidial, est élu. Il est le père de l'historien Léon Ménard : c'est de lui que ce dernier tient peut-être les « feuilles volantes, minutes ou délibérations de l'Académie de Nîmes » qu'il conserve « dans ses portefeuilles » et dont il fait état. En 1690, Mgr. Fléchier tente de redonner une nouvelle impulsion à l'Académie. Mais le moment est peu propice. Nous connaissons les noms de plusieurs académiciens protestants parmi ceux qui choisirent l'exil : Guiran de Faure, Rouvière, Restaurand, et le docteur Formi dont l'élection ne remontait qu'à 1685. Ajoutons-y Saurin, qui assurait la fonction de secrétaire en l'absence du marquis de Péraud, et Antoine Teissier. Quand à Graverol qui tentait de gagner la Suisse, il fut repris près d'Orange. En butte à des persécutions et sans doute pour les épargner à sa famille, il choisit d'abjurer, tout en pratiquant sa religion en secret. Il fut directeur le 21 mars 1691 et mourut en 1693.

Travaux d'académiciens à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e.

Les manuscrits conservés de cette période sont rares. Le 19 septembre 1691, Pierre Paulhan, ancien ministre protestant avant de devenir conseiller au présidial, fut reçu. Il avait déjà fait imprimer en 1688 un ouvrage sur « L'ancienne discipline de l'église de Nîmes » et en 1689 un « Discours sur la Maison Carrée » qui parut dans le Mercure galant du mois de Février 1691. Il présentera à l'Académie des observations sur l'ouvrage du P. Bouhours intitulé « de la manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit ».

Jean Ménard, prieur d'Aubord, frère de Louis Ménard et oncle de l'historien continuait ses travaux, sur des sujets tantôt de littérature, tantôt de spiritualité. Il compose son dernier ouvrage, « Paraphrase sur l'Ecclésiastique », « presque sous les yeux de l'évêque Fléchier, son illustre ami ». Il mourut en 1710, comme Fléchier lui-même.

Mgr. Jean-César Rousseau de la Parisière (n° 26) succède à Fléchier sur le siège épiscopal, le 11 Juillet 1710. Protecteur de l'Académie comme ses devanciers, il essaie lui aussi de lui rendre son activité. Sous son épiscopat fut reçu en 1712 Charles de Baschi, marquis d'Aubais (n° 27), dont la riche bibliothèque était renommée. Elu également Jean-Louis de Mathieu, seigneur de la Calmette, lieutenant particulier. Mais la torpeur qui avait gagné l'Académie ne se dissipant point, malgré les efforts de l'archidiacre Bégault, l'un des anciens membres, « il ne fut pas même possible de former une assemblée régulière ».

La renaissance de 1752.

L'année 1752 vit enfin, selon les termes de Ménard, « renaître de ses cendres l'Académie de Nîmes ». Renaissance, mais surtout rajeunissement, car écrit notre historien, « ce ne furent que cinq ou six jeunes littérateurs qui tinrent les premières séances de cette assemblée naissante ». Son plus ancien membre, le

marquis de Baschi d'Aubais, ne faisait qu'y reprendre la place qu'il occupait déjà auparavant.

On parla d'abord d'Ecole Littéraire, de Société littéraire. Mais le terme d'Académie royale de Nîmes reparut rapidement. D'ailleurs un extrait de la copie non signée d'une lettre, de Ménard au docteur Baux (n° 32), datée du 25 mai 1752, rappelle que « l'Académie royale de Nîmes, qui n'a cessé d'exister » depuis 1682, n'a qu'à reprendre son titre en même temps que ses activités sans avoir à demander de nouvelles lettres patentes.

Une grande date : le 9 mars 1752.

C'est en effet une date importante puisqu'elle est celle de la première séance tenue, depuis longtemps et que onze académiciens furent reçus ce jour-là. En quelques mois le nombre statuaire de 26 fut atteint. Avant d'en donner la liste d'après le grand registre, disons que les noms des académiciens y sont précédés par l'énoncé des statuts et la liste des protecteurs.

Les nouveaux statuts de 1752.

On y trouve vingt-huit articles dont deux, le neuvième et le dixième, furent presque immédiatement et justement abrogés : ils prévoyaient d'abord une division en deux grandes classes (lettres et sciences) elles-mêmes subdivisées en six sections (mathématique, astronomie, etc.). C'était une spécialisation outrancière et un cadre trop rigide. On l'abandonna.

Les trois derniers protecteurs.

Le registre porte alors les noms des trois derniers protecteurs de l'Académie. (Après la Révolution et jusqu'à nos jours, ce furent les Préfets, d'abord à titre personnel, puis *ex-officio*, qui devinrent membres d'honneur ou présidents d'honneur de l'Académie) : « Messire Charles Prudent de Becdelièvre, évêque de Nîmes, décédé le 1^{er} Février 1784 à 2 heures après minuit, M. Jean-François Séguier ci-devant secrétaire perpétuel fut élu protecteur le 19 février 1784. Décédé le 1^{er} septembre 1784, Messire Pierre-Marie Magdelaine Cortois de Balore, évêque de Nîmes, élu protecteur le 16 décembre 1784 ».

Liste des académiciens.

Dont ceux de la fondation ont été rangés par le sort et les autres ensuite selon l'ordre de réception : Charles de Baschi, marquis d'Aubais, reçu sous l'épiscopat de feu Messire de la Parisière l'an 1712. Décédé le 5 mars 1777, Louis-Marie Antoine Bérard, escuyer, reçu le 9 mars 1752, Alexandre-Henri-Pierre de Rochemore, marquis de Rochemore Saint-Cosme le 9 mars 1752. Décédé le 22 juin 1770, Jean-Charles de Pascal, baron de Reiranglade le 9 mars 1752, aujourd'hui associé, Etienne-David Meynier, le 9 mars 1752, Jean-Louis Lecoinge, officier au régiment de l'Isle de France le 9 mars 1752. Décédé le 25 septembre 1783, Jean Razoux, docteur en médecine, le 9 mars 1752, Pierre Périllier avocat, le 9 mars 1752, Jean-Jacques Maurice Reynaud, Conseiller du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes le 9 mars 1752, Jacques Aldebert, avocat, le 9 mars 1752, Jean de Montval, conseiller du Roy et lieutenant particulier en la Sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, le 9 mars 1752. Décédé le 26 septembre 1764, Pierre Lecoinge, avocat, le 9 mars 1752, Jean-Jacques André, le 13 mars 1752, François Causse, Seigneur de Servier et de la Vallongue, le 20 mars 1752, François Tempié, avocat, le 27 mars 1752, Jean-Baptiste Michon, le 10 avril 1752. Déclaré vétéran le 1^{er} juillet 1776 et sa place a été donnée à M. Fléchier le 4 juillet 1776, Alexandre Vincent le 24 avril 1752, Henri-Louis Rochemore d'Aigremont, prieur d'Aubord, et vicaire général le 8 mars 1752. Déclaré vétéran le..... et sa place a été donnée à M. d'Ornac de St-Marcel, décédé le..... 1776, Guillaume Ignace de Mérés, chanoine de la Cathédrale et vicaire général, le 8 mai 1752, décédé le..... 1776, Pierre Baux, docteur en Médecin, le 8 mai 1752, déclaré vétéran le..... et sa place a été donnée à..... Jean-François Marnier, Commissaire des Guerres, le 8 mai 1752, aujourd'hui associé, décédé le..... Léon Ménard, conseiller du Roy au présidial de Nîmes, le

17 juillet 1752, décédé le....., Pierre de Rouvière, Sgr. de Dions, Président du présidial de Nismes, juge-mage Maire, etc. le 17 juillet 1752, décédé le....., Raymond de Novy, seigneur de Caveirac, lieutenant principal au présidial et senech. de Nismes, le 17 juillet 1752, décédé le 3 janvier 1773. Jean Du Cros, Conseiller au Présidial, reçu le 1^{er} Février 1753. Il a passé à la place de vétéran le 11 avril 1771, François-Hercule Massip, avocat du Roy au Présidial, reçu le 6 novembre 1753, Jean-François Séguier, avocat, reçu le 27 septembre 1755, mort le 1^{er} septembre 1784, Jacques Salles de Lascel reçu le 10 janvier 1765, décédé le....

Et au-dessous, en caractères plus petits :

Henri de Vérot, conseiller au Présidial de Nismes, 9 novembre 1772, Jean-André Alison, premier consul de la Ville de Nismes, le 6 juillet 1769, décédé le 26 novembre 1781, Jean-Louis de Laboissière, Président au siège Présidial de Nismes, le 11 avril 1771, Jean-Maurice Reinaud, président, juge mage, lieutenant général en la sénéchaussée et siège Présidial de Nismes, le 11 avril 1771, Jean-Antoine Teissier, baron de Marguerittes, passa de la place d'associé à celle d'Académicien ordinaire et il fut reçu le 29 avril 1773, Edmé Louis des Bans fut reçu à la place d'académicien ordinaire et il fut reçu le 6 mai 1773. Il a passé à la vétéran le 14 avril 1785, Pierre-David Plauchut, procureur général au Conseil supérieur, ci-devant associé, passa à la place d'académicien ordinaire et fut reçu par acclamation le 6 mai 1776, mort le 10 mars 1785, Jean-Charles de Pascal, baron de la Reyran glade, ci-devant associé, le 23 juin 1771, Esprit-François Fléchier, reçu le 1^{er} juillet 1776. Décédé le 11 février 1777, l'abbé Aimé-Henri Paulian, ci-devant associé, le 23 juin 1774 à la place vacante par la mort de M. l'abbé de Mérez, M. Barthélémy Fornier, reçu le 20 mars 1777 à la place de M. Fléchier, vacante par son décès, M. l'abbé Antoine Félix d'Esponchès, chanoine de la cathédrale de Nismes, reçu le 22 mai 1777 à la place du marquis d'Aubais, décédé au mois de mars de la même année, M. l'abbé Henri François d'Ornac de St-Marcel, neveu de M. l'Evêque de Nismes, reçu le 14 mai 1779 à la place de M. l'abbé Rochemore d'Aigremont qui passa au rang des vétérans, M. Jean Granier, docteur en médecine, reçu le 11 janvier 1783 à la place de M. Périllier par son décès, M. François-Antoine Boissy d'Anglas, reçu le 9 janvier 1783 à la place de M. le Président de la Boissière vacante par son décès, M. Jean-Baptiste Augier, juge mage de la sénéchaussée et siège présidial, reçu le 16 janvier 1783 à la place vacante laissée par le décès de M. Alison, M. Jean-César Vincent l'Ainé, ci-devant associé, à la place d'académicien ordinaire vacante par le décès de M. Girard, le 10 avril 1783, M. Paul Ange de la Baulme, baron, colonel de cavalerie, reçu le 14 avril 1785 à la place vacante par le décès de M. Lecoing de Marcillac, M. Jean Mazer, avocat du Roy de la sénéchaussée et siège Présidial de cette ville. Reçu le 14 avril 1785 à la place vacante depuis la promotion de M. Séguier à la dignité de Protecteur.

Liste des associés étrangers.

Nous ne la donnerons pas en entier pour ne pas alourdir cette présentation ; citons seulement : le marquis de Saint-Priest, intendant de la province du Languedoc, le 17 juillet 1752, le Prince de Beauvau, le 5 décembre 1765, M. le Maréchal duc de Richelieu, le 28 septembre 1752, le Cardinal de Bernis, archevêque d'Alby, le 10 décembre 1760, M. de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la Cour des aydes de Paris, ministre et secrétaire d'Etat, le 18 avril 1775, M. le Maréchal duc de Biron, Gouverneur de la province du Languedoc, le 16 novembre 1775, M. Jean-A. Chaptal, Professeur de Chimie des Etats Généraux de la province du Languedoc, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, reçu le 6 mai 1784.

A côté de grands personnages, et d'un savant comme Chaptal, dont l'adhésion démontrait en quelle estime était tenue l'Académie royale de Nîmes, nous relevons les noms d'académiciens dont la participation aux travaux de l'Académie fut vraiment effective. Deux noms sont à retenir. Ceux de J.F. Séguier et du Baron de la Reyranglade.

J.F. Séguier, associé étranger le 2 novembre 1752 devint académicien ordinaire le 27 novembre 1755. Nous possédons son diplôme d'associé étranger et de résidant. De Jean-Charles de Pascal, baron de Reyranglade, nous savons que les premières séances de 1752 se tenaient chez lui, aussi le désigne-t-on comme « un des 26 ». A la suite d'absences qui devraient sans doute être prolongées, il passa dans la classe des associés étrangers le 28 décembre 1753 et fut à nouveau reçu académicien ordinaire le 23 juin 1771.

Relevons aussi M. Vincens de Saint-Laurent le 24 janvier 1782 et Vincens Plauchut qui fut reçu le 6 mai 1786. M. Pierre Ollier de Marichard, membre correspondant, nous a récemment entretenus de M. l'abbé Guiraud Soulavie, reçu le 12 juin 1783 et qui fut un précurseur, en Vivarais, de la géomorphologie.

*Faits académiques et travaux
entre 1752 et 1760.*

Un esprit nouveau semble d'ailleurs souffler dès la reprise d'activité de l'Académie. C'est ainsi que l'on peut relever le 17 mars 1752 un « discours sur l'utilité des gazettes », sujet que l'on peut qualifier de « moderne » puisque l'on parle beaucoup aujourd'hui de « communication » et de moyens d'information ou médias. De janvier 1753, nous avons une ode de M. Balze à Mgr. de Becdelièvre, protecteur. Pour l'année 1754, un almanach académique donne sous forme d'un tableau le programme de travail des académiciens et celui de la séance publique. Il en est de même pour l'année 1756. Ensuite et pendant une décennie, à peu près, nos renseignements sont rares, ce qui ne signifie par un manque d'activité. En 1776 est imprimé un recueil de « pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale » (n° 38).

Depuis 1756 une idée nouvelle a pris corps, celle de fonder un prix mis au concours chaque année. Le 2 septembre 1770, l'assemblée municipale de Nîmes, sur la proposition de M. Alison, premier Consul, mais aussi membre de l'Académie, décide d'attribuer chaque année une médaille de trois cents livres. Elle sera décernée au jugement de l'Académie. Les sujets proposés devront concerner les arts, le commerce ou l'agriculture (n° 51). Le financement régulier des prix dut connaître pourtant quelques difficultés, puisque le 30 juin 1774 l'Académie établit un acte de souscription pour cette fondation (n° 51 bis). On connaît une liste de sujets proposés pour cette année 1774 (n° 52). Ce qui n'empêche pas le baron de la Reyranglade de faire, le 14 mai 1779 une nouvelle proposition pour la fondation d'un prix. Dès cette époque l'Académie considérait donc l'établissement de concours primés comme l'une de ses missions importantes en vue de stimuler, dans sa sphère d'influence, la recherche dans des domaines très variés.

Ses membres, eux-mêmes, joignent aux travaux littéraires ou historiques, des études sur les sciences qui se développent. C'est ainsi que l'abbé Paulian présente le 8 juin 1773 un mémoire sur les comètes (n° 42). Le 31 décembre 1777 paraît un mémoire sur le tonnerre. Un autre auteur adresse à Séguier, avec une lettre d'envoi, un mémoire sur l'électricité du tonnerre (n° 44). En 1778, un médecin, M. Granier, présente, dans une optique sociale en même temps que médicale, un mémoire sur l'épidémie qui a régné, pendant les premiers mois de l'année, dans les prisons de la sénéchaussée de Nîmes (n° 43). Le jeudi 24 février 1774, chez M. Séguier, M. de Génas lit un projet de canal du Rhône au Vistre, au sujet duquel l'avis de l'Académie était sollicité. Une commission est nommée pour examiner la question.

Séguier. Né à Nîmes en 1703, Jean-François Séguier (n° 60), après des études de droit à Montpellier, mais passionné de sciences naturelles, accompagne le savant italien Maffei en Europe et s'établit quelque temps avec lui à Vérone. Nous avons de cette époque une étude de lui sur les fossiles du Véronais. Il constitue également un catalogue de nombreuses inscriptions antiques et réunit d'importantes collections de médailles et un cabinet d'histoire naturelle. Sa bibliothèque est aussi très riche. Cet ensemble imposant occupe son hôtel et, chose rare, une décision du Conseil de Ville du 2 juin 1781 donne, de son vivant, le nom de rue Séguier à celle qu'il habite.

Elu académicien étranger de l'Académie de Nîmes le 2 novembre 1752, il devint académicien ordinaire le 17 novembre 1755. Nous possédons son diplôme d'académicien étranger (n° 147) et celui d'académicien ordinaire (n° 148). Nous voyons sur le registre que le jeudi 19 mai 1767, une séance s'était tenue chez M. Séguier, comme cela s'était déjà produit depuis quelque temps. Puis le 25 juin de la même année 1767, le procès-verbal apprend que « l'Académie prit ce jour-là possession de la salle qui lui a été accordée par les administrateurs du collège ». Pour peu de temps, puisque le 2 juillet l'assemblée se réunit encore chez Séguier où elle se tint désormais de façon habituelle, sauf pour les séances publiques qui avaient lieu « à la salle du Collège » ou à l'Hôtel de Ville. C'est à Périllier, semble-t-il, que Séguier succéda comme secrétaire perpétuel. Le 5 avril 1772 une lettre du duc de Lavrillière annonçait à Séguier qu'il venait d'être élu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour y succéder à M. Charles-Marie Feuvret de Fontette (n° 61). L'un des principaux titres de Séguier à la notoriété fut la lecture qu'il présenta à l'Académie, le 30 novembre 1757, de l'inscription de la Maison Carrée. Il fondait son déchiffrement sur l'emplacement des crampons destinés à fixer les lettres de bronze composant la dédicace du temple. E. Espérandieu devait en proposer plus tard une autre interprétation et R. Amy et P. Gros, dans un ouvrage récent (*La Maison Carrée de Nîmes*, Paris, 1979) en reviennent à la lecture de Séguier.

Mais Séguier nourrissait le dessein de faire don à l'Académie de sa bibliothèque, de ses collections de médailles et d'estampes, et de son cabinet d'histoire naturelle. Le 11 septembre 1778, au cours d'une séance extraordinaire chez M. Meynier, Séguier fait part de ses intentions à l'Académie. Dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes de 1885, Ch. Liotard relate « les donations de Séguier à l'Académie de Nîmes ». Ces donations se firent en deux temps. Le premier acte de donation entre vifs fut signé le 15 septembre 1778 par devant Me Nicolas, notaire à Nîmes. Cette donation portait sur la bibliothèque et les différentes collections de Séguier. Certainement très reconnaissante, l'Académie devait être, au fond, assez embarrassée. Car, ne disposant en propre d'aucun local, elle ne savait pas où loger pareilles largesses. On demanda donc à Séguier de bien vouloir conserver chez lui, pour le moment, ses collections et sa bibliothèque (n° 63).

C'est probablement cette raison majeure qui détermina Séguier à donner aussi son hôtel. Une lettre de Razoux, secrétaire adjoint, datée du 28 septembre 1778, fait connaître à la compagnie les conditions de cette donation (n° 62). L'Académie entrerait en jouissance de l'ensemble des dons après la mort de Séguier et celle de sa sœur qui vivait avec lui. Elle devait aussi acquitter la rente annuelle due aux pères Carmes, ainsi qu'une somme de douze mille livres à l'œuvre de la Miséricorde et une autre de trois mille livres à l'Hôtel Dieu. La donation de l'immeuble eut lieu le 19 janvier 1780.

Après la mort de Mgr. de Becdelièvre, le 1^{er} février 1784, Séguier, en reconnaissance de ses bienfaits, fut élu protecteur de l'Académie, le 19 février 1784. Il

en fut l'unique protecteur laïc, les autres ayant toujours été les évêques de Nîmes. Il ne devait le rester que quelques mois, ayant été terrassé par une apoplexie le 1^{er} septembre 1784.

Dernier évêque de Nîmes avant la Révolution, Mgr. Cortois de Balore (n° 36) fut élu protecteur de l'Académie le 16 décembre 1784. Ce prélat devait se révéler lui aussi, par sa générosité, digne de la gratitude de l'Académie. Comprenant les difficultés que la compagnie éprouverait à réunir les sommes nécessaires, il racheta de ses deniers la rente due aux pères Carmes et solda également tout ce qui devait être donné à l'œuvre de la Miséricorde et à l'Hôtel Dieu.

La sœur de Séguier devait s'éteindre en 1786. Désormais l'Académie pouvait entrer en pleine jouissance des libéralités consenties.

*Hôtel de l'Académie,
rue Séguier.*

On peut lire au-dessus de la porte de la maison Séguier les mots : Hôtel de l'Académie. A. Nadal, après Ch. Liotard, a montré que l'immeuble, vendu comme bien national pendant la Révolution, appartint un moment à la famille Pieyre et fut louée au rectorat de Nîmes pendant la première partie du XIX^e siècle.

Pourtant, les académiciens nîmois, soucieux de marquer leur profonde reconnaissance à leur bienfaiteur, avaient déjà eu l'intention d'apposer une inscription soit à côté, soit au-dessus de la porte. Nous connaissons le texte de plusieurs projets (n° 65). Mais cette pieuse intention ne se réalisa pas, sans doute parce que les débuts de la grande Révolution n'en laissèrent pas le temps.

*Années précédant la
Révolution.*

La dernière décade qui précéda la grande Révolution fut marquée par de nombreux travaux et des concours annuels aux sujets très variés. Le prix de 1781-82 concerne la maladie des vers à soie (n° 55). La même année, un mémoire rapporte certaines anomalies de la fécondation chez les végétaux.

Il reçoit un commentaire de Buffon. Le 7 février 1785, communication des inscriptions épigraphiques. Du 27 janvier 1786 nous avons la copie d'une lettre à M. de Breteuil et d'une supplique à M. de Calonne pour obtenir un secours de 3000 livres destiné à permettre la publication des inscriptions relevées par Séguier (n° 66). En 1788, un mémoire soumet le projet d'un canal de navigation allant de l'Esplanade au Cailar.

De 1786 date aussi un petit recueil relié de « pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes » (n° 38). Deux comédies d'Alexandre Pieyre, membre de l'Académie de Nîmes (n° 50), sont publiées en 1788. Elles seront jouées à Paris par les Comédiens français : « Les Amis à l'épreuve » ne comporte qu'un acte. Mais « l'Ecole des pères » (n° 49), comédie en cinq actes et en vers, connut le succès. Ce qu'on en rapporta au roi Louis XVI lui plut : il fit tenir à l'auteur une épée à poignée d'or. J.-Pierre Claris de Florian, l'auteur bucolique d'Estelle et Némorin, de Galatée et d'autres œuvres poétiques fut reçu à l'Académie Française en 1788 et appartint aussi à notre Compagnie. Incarcéré sous la Terreur, il devait mourir en 1794.

La marquise de Bourdic, femme de lettres d'une certaine notoriété, fut la première dame élue à l'Académie de Nîmes. Madame Verdier-Allut, d'Uzès auteur d'idylles et de poèmes également appréciés, lui succéda.

La Révolution.

La tempête approchait. Le 8 août 1793, la Convention supprimait toutes les académies. Deux académiciens nîmois, Boissy d'Anglas et Rabaut Saint-Etienne, prirent une part active aux événements et présidèrent l'Assemblée. Rabaut Saint-Etienne, mis hors-la-loi, devait être envoyé à l'échafaud. A Nîmes, les têtes de trois académiciens tombèrent sous le couperet, celles de Reynaud de

*Après le 9 thermidor -
Le préfet Dubois.*

Génas, de Teissier de Marguerittes et de Meynier de Salinelles. Antoine de Chabaud-Latour ne dut qu'à l'héroïsme de son épouse de pouvoir s'évader.

La Terreur enfin terminée, le Consulat nomma un préfet dans chaque département. A Nîmes, ce fut Jean-Baptiste Dubois, homme distingué et lettré (n° 70). Celui-ci prit à cœur de faire revivre l'Académie dissoute en 1793. Il prit un arrêté préfectoral qui fut approuvé par le ministre de l'Intérieur, Chaptal, le 24 fructidor an IX (1801), « attendu que l'Académie de Nîmes est une des plus anciennes d'Europe et que sa restauration est d'une grande importance pour le pays » (n° 69). Pendant un an, la société reconstituée reçut le nom de Lycée du Gard, par allusion sans doute au Lycée d'Aristote qui avait succédé à l'Académie de Platon. Mais le 20 floréal an X (mai 1802), elle redevenait Académie. Cette Académie du Gard ajouta pour un temps à l'ancienne légende : *Aemula Lauri*, le mot *Revirescit* (elle reverdit). Victime de calomnies, le préfet Dubois fut révoqué en 1804. Il devait mourir l'année suivante. Trélis, secrétaire perpétuel, devait lui rendre justice en écrivant son éloge paru dans les *Mémoires* de l'année 1809 (n° 107). Les préfets qui se succédèrent furent, à titre individuel, membres honoraires. Toutefois, depuis 1878, le Préfet du Gard, *ès qualité*, est devenu le président d'honneur de l'Académie de Nîmes.

Jean-Julien Trélis.

Né en Alès en 1757, J.-J. Trélis était déjà secrétaire perpétuel et bibliothécaire de l'Académie royale de Nîmes lorsque survint la Révolution. Ce fut donc à lui que l'on s'adressa, nous allons le voir, lorsque la bibliothèque et les collections héritées de Séguier durent être remises à des organismes publics. Trélis était un littéraire. On a de lui un poème sur la Prairie d'Alais, un autre sur les antiquités de Nîmes, des dissertations sur le Prométhée enchaîné d'Eschyle, l'Antigone de Sophocle et l'Hécube d'Euripide et bien d'autres travaux. Délégué du Tiers Etat, puis membre du Directoire du Gard, il fut mis hors la loi en 1793. Réfugié, non sans péril, en Suisse, il revint en France après Thermidor et prit part à la création du Lycée. Mais le ministre de l'Intérieur ayant chargé le Préfet Dubois de veiller à l'exécution de la remise des manuscrits de Séguier et du catalogue descriptif des objets légués à l'Académie royale de Nîmes, Dubois s'adresse d'abord à la Commission administrative de l'Ecole Centrale du Gard. Celle-ci demande alors au citoyen Trélis, le 30 germinal an VIII de la République, d'effectuer rapidement le dépôt des objets désignés. La lettre se termine ainsi : « Nous vous prions comme dépositaire de ces objets de nous mettre bientôt en état de lui répondre (au préfet). Salut et fraternité Guérin, secret. Solimani » (n° 72). C'est ainsi que le Museum d'Histoire Naturelle de Nîmes possède un important fonds Séguier et que la bibliothèque municipale, justement appelée Bibliothèque Séguier, est toujours dépositaire des volumes jadis légués à l'Académie de Nîmes. Trélis eut une correspondance active avec des savants de son temps. Nous possédons une lettre de Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Institut National, classe des sciences physiques et naturelles, remerciant Trélis de l'envoi des *Mémoires* de 1806 (n° 93). Le 10 mai 1807, Trélis reçoit du Ministre de l'Intérieur quelques directives sur le rôle des académies dont une partie des travaux doit avoir un intérêt pratique. De son côté, le 5 fructidor an XII (1804), Trélis avait signalé au Préfet des travaux à effectuer à la Maison Carrée (n° 79). Après la Restauration, Trélis fut en butte à des tracasseries du pouvoir royal, en raison de ses activités politiques dans les débuts de la Révolution. Trélis quitta Nîmes sans esprit de retour et s'installa à Lyon. Il y devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon.

*L'Académie du Gard et les
statuts de 1805.*

Aux membres de l'ancienne Académie royale qui subsistaient se mêlèrent des académiciens nouvellement élus. On avait pensé à inviter l'ancien évêque et dernier protecteur, Mgr. Cortois de Balore, qui résidait à Paris. Dans une lettre du 5 messidor an XI (24 juin 1803), le prélat exprima ses remerciements tout en déclinant l'offre qu'on lui faisait.

Les statuts publiés le 31 mars 1805 prévoient que l'assemblée comprendra trente membres résidants, trente non-résidants et un nombre indéterminé d'associés. Mais l'innovation consiste en la création de cinq sections : philosophie et économie politique ; commerce, industrie, agriculture ; sciences mathématiques et physiques ; Antiquités et Belles-Lettres ; Beaux-Arts. Parmi les académiciens du temps brillant par leurs connaissances en mathématiques, on peut citer Tédénat et Gergonne ; pour les lettres Trélis, Larnac, Vincens-St-Laurent, Pieyre ; pour les sciences naturelles Granier, pour les sciences morales Eymar (n° 81).

Le XIX^e siècle.

Depuis le fin de l'interruption provoquée par la Convention, l'Académie, en 180 ans n'a guère connu, comme frein à son activité, que les trois guerres qui se sont succédées sur notre sol en moins d'un siècle, celles de 1870-71, 1914-18, 1939-45. Nous ne pourrions donner ici que des indications ponctuelles et un succinct aperçu de ses propres travaux ou de ceux qu'elle a inspirés par l'établissement de prix annuels.

Entre 1804 et 1822.

Une statistique montre les sujets qui ont intéressé nos prédécesseurs ou leurs correspondants.

Agriculture : l'assèchement des marais du Gard (Grangent, 1802), les moyens de donner plus d'activité à la Société d'agriculture du Gard (Trélis, 1806), les plantes ou produits exotiques, ainsi que les produits de remplacement (on leur porte un intérêt auquel le blocus continental n'est certainement pas étranger), le coton (Vincens Saint-Laurent, 1801), le sucre concret extrait du raisin, la culture du ricin pour son huile (Fournier, pharmacien, 1809 et 1911), l'indigo extrait de la feuille de pastel. Sériciculture (importante dans notre région) : les maladies de vers à soie, les industries de la soie (travaux d'Alexandre Vincens, de Vincens Saint-Laurent, de d'Hombres-Firmas).

Philosophie et économie politique : projet d'une Caisse de prévoyance (Eymar, 1809), considérations sur la philosophie de J.-J. Rousseau, sur l'inégalité des conditions, sur les sciences (Eymar), lettre sur l'ouvrage de Malthus « Essai sur le principe de la population » (Dupont de Nemours, associé, 1810), la méthode dans les sciences exactes (Gergonne), les rapports de la religion avec les sciences et la littérature (Samuel Vincent, 1812). Le baron d'Alphonse, préfet du Gard, présente en 1810 un « compte moral de l'administration du département du Gard », preuve des rapports suivis qu'entretenaient avec l'Académie les représentants du pouvoir central.

Médecine : la source des Bouillens (Dax, 1810), l'empoisonnement par l'arsenic, les effets funestes des émanations des marais. Météorologie : publication annuelle des observations météorologiques faites à Alès, invention d'un udomètre (d'Hombres-Firmas) - Astronomie et mathématiques : algèbre, formules logarithmiques (rapports de Benjamin Valz, de Gergonne, de Thomas de la Vernède, de Tédénat).

Archéologie : index général des inscriptions antiques de J.-F. Séguier (1804-1805), rapports sur des inscriptions diverses (1808), travaux sur un torse de Vénus, sur la basilique de Plotine, sur l'amphithéâtre, sur la Maison Carrée, etc. Beaux-Arts : projet d'une Ecole de dessin (Simon Durant, 1812). Littérature : réflexions sur la multiplicité des livres (Trélis, 1809), étude sur la vie et les ouvrages de Rivarol (Dampmartin, 1808), rapport sur les Jeux Floraux (Aldebert, 1812). Histoire : mémoires sur l'origine des Francs (Dampmartin, 1807), sur la France et ses rois (Dampmartin, 1810), sur les Croisades (de Gasparin, 1811).

Poésie : elle fleurit abondamment. Parmi les œuvres et les auteurs, qui sont

nombreux, il faut citer Madame Verdier qui compose (1807) un chant des géographiques languedociens : « La moisson », et un jeune poète qui se fait remarquer par une production régulière, François Guizot, le futur ministre de Louis-Philippe. Il prend part sans succès au concours de poésie de 1807, dont le sujet était la mort d'Henri IV, et donne ensuite « l'Empire de l'Harmonie ou la fête d'Alexandre », cantate traduite de Dryden (1809), « la mort de Corinne » (1809) et « la mort du Tasse » (1811).

Prix : en dehors du prix de poésie de 1807 dont nous venons de parler certains sujets touchent l'agriculture, comme en 1804-1805 : dans quels cas les défrichements sont-ils utiles ? Dans quels cas sont-ils nuisibles ? En 1806, concours extraordinaire sur le sujet suivant d'économie politique : déterminer le principe fondamental de l'intérêt de l'argent, les causes de ses variations et ses rapports avec la morale.

Il est intéressant de noter que dès l'an IX (1801) l'Académie du Gard, dans son désir d'encourager les arts, octroya pendant six ans, une bourse d'étude à Paris (n° 73) à un jeune peintre nîmois, Pierre Lacroix, qui fut l'élève de David et de Gros. Henry Bauquier a fait don au musée du vieux Nîmes, d'une œuvre de ce pupille de l'Académie du Gard (n° 73 bis).

Entre 1832 et 1860.

Pour une raison qui nous échappe, fort peu de documents nous sont restés de la décade 1822-1832, ce qui ne signifie nullement un ralentissement des travaux. On est mieux renseigné sur les années suivantes.

Agriculture : travaux de S. Vincent, de G. de Labaume, de d'Hombres-Firmas, etc. Economie politique : l'esprit d'association, le paupérisme (Ferdinand Béchard 1839, 1854-55), l'état des orphelins à la sortie des hospices (Remacle, magistrat, 1849). Médecine : étude sur les maladies et la mortalité à la Maison centrale de Nîmes et sur les moyens d'y remédier (Dr. Ph. Boileau de Castelnau, 1847-1848), le passage de la raison à la folie (même auteur, 1853). Astronomie : mémoire de Benjamin Valz sur la marche de la comète de Halley (1838) et sur la nouvelle planète infra-mercurielle qu'il dénomma Nemausa (1860). Histoire Naturelle : travaux d'Emilien Dumas (1834), de Pouzols (1834), de d'Hombres Firmas.

Archéologie : un nouveau venu très actif se révèle, Auguste Pelet, qui relate des fouilles près du Temple de Diane (1832), présente un essai sur la Tourmagne (1834), des recherches sur l'Amphithéâtre (1835-37), sur des tombeaux à Nîmes (1840), sur le Castellum (1845), sur des « lapides milliarii » entre Beaucaire et Substantion (1852), sur le Nymphée de la Fontaine (1852) et d'autres travaux encore. Périe publie en 1833 un autel votif trouvé à la Fontaine, Germer-Durand un travail relatif aux inscriptions du Midi (1854-55) et une note sur un autel votif à Silvain (1860). Beaux-Arts : Jules Salles écrit une notice sur l'église Saint-Paul et les peintures d'Hippolyte Flandrin (1849-50). Gaston Boissier étudie le goût musical (1856-57) et D. Deloche le système de musique des Anciens (1856-57). Littérature : Nicot publie des lettres inédites de Florian et un éloge de J.-F. Séguier (1858-59). Histoire : M. de la Farelle présente une étude sur la transformation du Consulat de Nîmes (1840).

Philosophie et morale : certaines questions paraissent toujours actuelles : par exemple l'accord entre la Science la Foi (1838) par l'abbé Sibour, ou, par le même, le principe chrétien de l'émancipation de la femme opposé à la théorie Saint-Simonienne. Bien avant les travaux de Freud, le pasteur Fontanès (1847-48) étudie les rêves sous le rapport psychologique. Le 20 août 1867, la Comtesse de Corneillan, devenue par son mariage baronne de Pagès, membre correspondant, très soucieuse de la condition sociale des jeunes filles de la campagne

soumet un projet pour un institut agricole de jeunes filles (n° 119). Poésie : à présent interviennent Jules Canonge : A. M. Pradier, statuaire (1847-48) ; et surtout Jean Reboul dont la production est abondante : « A. M. de Lamartine », « l'Arabe et son coursier », « l'Ange et l'enfant », « Elégie à une mère » (1832), à « M. de Lamennais (1834), « Ode à la Tourmagne » (1852), etc. (n° 117).

Prix annuels.

En 1835, une question à caractère social : créer un système capable d'améliorer la condition des ouvriers dans le Gard, vaut au Dr. Montfalcon de Lyon, l'attribution du prix. En 1842, trois questions : 1) des banques publiques comme banques de dépôt et d'escompte et de la circulation des billets au porteur ; 2) sur les moyens de détruire l'althise qui ravage les vignes ; 3) prix de poésie : l'échange des prisonniers français et arabes sous les auspices de Mgr. l'évêque d'Alger. Deux questions au concours de 1849 : 1) des misères sociales. Le mal qui afflige la société est-il plus moral que physique ? 2) constater les progrès de l'agriculture dans le Gard depuis plus de vingt ans. En 1852 : 1) quels seraient les travaux d'art, d'agriculture et d'industrie qui devraient être exécutés pour faire disparaître les fièvres paludéennes qui règnent sur le littoral du Gard ? 2) Notice sur Jacques Saurin, de Nîmes. En 1860, une monographie très complète de l'église de Saint-Gilles vaut une médaille d'or à M. Henri Révoil, architecte des monuments historiques.

L'Académie, le félibrige et la langue d'Oc.

L'Académie n'a pas pensé déroger gravement à la mission initiale dont le grand Roi l'avait investie, en permettant l'étude de la langue et de la littérature régionale.

En germinal an IX (1801), Fabre d'Olivet donnait une étude sur un poème occitanique du XIII^e siècle (n° 78). En 1807 c'est Trélis qui développe, à la demande du ministre de l'Intérieur M. de Champigny, des considérations sur l'idiome languedocien et celui du département du Gard en particulier : « La grâce et la douceur de sa prononciation, écrit-il, attestant la douceur de notre climat... et l'amenité de nos mœurs, l'originalité piquante de ses tournures, un penchant à la légèreté et à la plaisanterie ». Malgré ses qualités, Trélis prévoit « dans deux ou trois générations », l'abandon complet de la langue populaire.

L'Académie a compté et compte toujours dans ses rangs des majeurs et un capoulié du félibrige. Deux tendances ont tout de même paru se manifester : d'une part la fidélité à la langue provençale telle que Frédéric Mistral l'avait codifiée et d'autre part une école à l'écriture plus libre, représentée par certains écrivains et Bigot en particulier. Deux tendances dont la coexistence ne posait guère de problème : en effet, nous possédons une lettre de Louis Roumieux, félibre mistralien. Mais nous avons aussi une poésie de Bigot dédiée à Devize, ami de Roumieux. Devize a d'ailleurs légué à l'Académie une importante bibliothèque d'ouvrages précieux consacrés à la « lenga nostros ».

Pendant longtemps, les fables de Bigot ont fait le bonheur des Nimois : chaque année, la séance publique de l'Académie se terminait sur une fable patoise inédite de notre poète. Et, vers cette époque aussi, nombreux furent nos confrères pour donner en séance quelque conte, fable ou poème « patois » (n° 139).

Les fêtes du centenaire de Mistral furent l'occasion pour l'Académie d'apposer une plaque commémorative au n° 2 de la rue Briçonnet en souvenir de l'amitié de Mistral et de « dono Adriano ». Le discours inaugural d'Henry Bauquier, président en 1931, fut consacré à « l'Académie et l'action félibréenne ». Et faut-il rappeler que, récemment l'Académie a perdu l'un des plus fidèles mainteneurs de la tradition félibréenne, en la personne de Georges Martin, qui fut l'ami de Baroncelli, de Bernard de Montant-Manse et de Joseph d'Arbaud ?

La fin du XIX^e siècle.

Entre 1860 environ et la fin du siècle l'archéologie et l'histoire sont à l'honneur avec de nombreux travaux d'Auguste Pelet, de Révoil, d'Aurès, de Germer-Durand, de l'Abbé Azais, d'Achille de Daunant. Vers les années 1870, Adrien Jeanjean contribue à révéler la préhistoire, la paléontologie, la géologie, la spéléologie des Cévennes. En 1875, le Dr. Edouard Tribes communique une étude sur des ossements fossiles de Saint-Laurent-des-Arbres. Sur sa proposition, l'Académie vote un jeton d'argent à MM. Roumajon et Vignaut pour encourager leurs recherches dans cette région. Le concours de poésie de 1874 porte sur l'hospitalité suisse envers l'armée française en 1871 (n° 130). Le rapport concernant les manuscrits reçus est établi par un Jean Gaidan qui devient président en 1882. Au cours des années 1880 on peut relever des travaux d'histoire, de préhistoire ou d'archéologie du colonel Pothier (fouille à l'entrée de la Baume Latrone), du frère Sallustien (grotte de Seynes), de l'abbé Goiffon, d'Albin Michel, d'E. Bondurand, de Lombard-Dumas (sépulture mégalithique de Collogues), Alexandre Ducros dit ses œuvres poétiques (1890).

Trois décrets présidentiels

1) le 11 décembre 1871, A. Thiers signe à Versailles un décret reconnaissant l'Académie du Gard comme établissement d'utilité publique (n° 85) - 2) le 27 février 1878, le Maréchal de Mac-Mahon autorise la transformation de titre d'Académie du Gard en celui d'Académie de Nîmes (n° 133) - 3) le 16 août 1888, le président Carnot approuve les statuts qui régissent encore l'Académie de Nîmes (n° 145).

Fondations ou legs confiés à l'Académie.

L'Académie jouit d'une réputation telle qu'elle fut chargée de distribuer, selon l'esprit désiré par les fondateurs, certains prix annuels créés par Paulin Talabot, Jules Salles, Sabatier, Crèveœur de Perthes ou Cognacq-Jay. Ces dons pouvaient être destinés soit, à des concours annuels, soit à récompenser (prix Cognacq-Jay ou Crèveœur de Perthes) des familles ou des personnes méritantes. En 1868 l'Académie patronne, avec des sommes reçues du département, les fouilles de l'oppidum de Nages, témoin du passé pré-romain du « pays de Nîmes ».

Ouvrages publiés sous les auspices de l'Académie.

En dehors de ses publications normales, l'Académie a parfois soutenu certains travaux trop importants pour trouver place comme simples communications dans les mémoires, mais qui ont pu être imprimées avec son aide. C'est ainsi qu'a pu paraître en 1887, publié par les soins d'E. Bondurand, archiviste départemental et membre de l'Académie le Manuel de Dhuoda. Ce précis d'éducation d'un jeune prince carolingien, fils de Bernard de Septimanie, avait été rédigé par sa mère, Dhuoda, exilée à Uzès par un mari volage et ambitieux. Deux volumes de lettres pontificales concernant le Gard et qui émanaient de papes d'Avignon au XIV^e siècle ont été recueillis par le chanoine H. Grange. D'autres ouvrages ont été ajoutés à la fin d'un ou plusieurs volumes de mémoires annuels, comme le Cartulaire de la cathédrale de Nîmes (Ed. Germer-Durand) ou le manuscrit de Raybaud : Histoire des grands prieurs et des prieurés de Saint-Gilles, publié par le chanoine Cl. Nicolas.

Le XX^e siècle.

Dès le commencement du siècle, l'Académie déplore les décès de Charles Jalabert et de Jules Salles. 1904 voit le cinquantenaire académique de Gaston Boissier. Félix Mazauric, conservateur des musées et d'archéologie : son ouvrage sur le canyon inférieur du Gard est resté classique. Chaque année il fait part à l'Académie de ses recherches et des acquisitions effectuées pour le compte des musées archéologiques. Il réunit une abondante documentation sur le château des Arènes de Nîmes. Sa mort en 1919, à l'âge de 51 ans, ne lui laisse pas

le temps de publier son ouvrage. Il revenait à sa fille, Madame Lucie Chamson-Mazauric de donner à cet important travail une édition posthume en 1934. La période qui précède la guerre de 1914 est celle où l'Académie compte dans ses rangs Emile Reinaud, Max Raphael, architecte, Benoît Germain, Gaston Maruéjol, décédé en 1912, Galien Mingaud, l'un des premiers conservateurs de notre Museum d'Histoire Naturelle. Le peintre Melchior Doze meurt lui aussi à la veille de la guerre.

En 1914-15, du fait des circonstances, l'Académie ne publie rien. Un magistrat, M. Armand Coulon, président en 1914, le demeurera jusqu'à la fin de 1918. Des séances ont lieu, mais l'Académie ne procède à aucune nomination jusqu'au 19 mars 1918 où elle admet sept nouveaux membres. Dès la fin de la guerre, Charles Terrin, ancien combattant, professeur au Lycée et homme de lettres, prendra une part active aux travaux de l'Académie, de même que le Colonel de Villeperdrix. Le chanoine Bonnefoi ainsi que M. Giran, par leurs démarches et par la collecte des fonds qu'ils arrivent à réunir, permettent enfin à l'Académie d'acquiescer son hôtel de la rue Dorée. Le 7 juin 1920 a lieu l'inauguration des locaux restaurés.

L'entre deux guerres est une période fertile pour l'Académie. On y entend souvent Me Jean Bosc, Me Marcel Faure, Bernard Latzarus (l'opposition légitimiste au plébiscite des 20 et 21 novembre 1852 dans le Gard, l'abbé de Cabrières, journaliste, etc.). Le docteur Albert Delon, directeur du bureau d'hygiène créé en 1921, entretient la compagnie de la question de l'eau potable à Nîmes. Le Cdt Emile Espérandieu poursuit ses travaux épigraphiques et archéologiques. On trouve aussi, parmi les membres assidus, le général Nayral de Bourgon, historien de la grande guerre, Me Emmanuel Lacombe, M. Bret, etc. De 1930 à la guerre de 1939 le Colonel Igolen apportera sa contribution à l'étude des mazets de Nîmes, des sept collines de Nîmes (et du mur romain qui les couronne), des anciennes fortifications de Nîmes, du trajet de la voie Domitienne à Nîmes, etc. Henry Beauquier fera part de ses observations sur l'antique quartier de la Valsainte avec ses tombes chrétiennes et de bien d'autres sujets souvent découverts à l'occasion de travaux d'urbanisme. Le même Henry Beauquier, avait réussi par son action persévérante à obtenir de la municipalité la création du musée du Vieux Nîmes. Il en fut le premier conservateur et devait devenir l'un des bienfaiteurs de l'Académie en lui léguant ses collections iconographiques et numismatiques relatives au Comte de Chambord, collections dont la présentation, la mise en fiches et le catalogue ont été remarquablement effectués par notre confrère Madame Lassalle. En reconnaissance pour cet important travail, la médaille d'argent de l'Académie a été remise à Madame Lassalle. Gérard Lavergne consacra un poème à la statue d'Auguste. L'abbé Bruyère, historien du Cardinal de Cabrières, donnera une intéressante communication sur le Collège royal de Nîmes sous la Restauration.

Pendant les années 1939-40-41, le colonel Igolen étudiera la Fontaine de Nîmes, ses moulins, son bassin d'alimentation, l'exploration de l'aven de la source par Mazauric en 1906, les embellissements effectués au XVIII^e siècle, etc. M. Elie Gré consacre une originale communication à quelques chansons politiques nîmoises, en dialecte nîmois : en 1830, c'est « Via Philippa premiè ». Après la chute du Second Empire « Badengué mari sujé... ». Tout le petit peuple de l'Enclos Rey entonne volontiers, dans l'espérance déçue par les réticences du comte de Chambord, le célèbre : « S'Henry ein vènié dèman, a questo festo, a questo festo qué farian... ». Enfin, une chanson républicaine débute par « Nostra republica... ». En 1945-46, présidence du colonel Blanchard dont le nom reste lié aux nombreuses études qu'il avait faites d'anciennes demeures nîmoises. Me

Desguerrois tient aussi une place importante. En 1949, Hubert Rouger, qui fut maire de Nîmes, parle de la chute du Second Empire à Nîmes. Le docteur Baillet intervient comme poète, comme musicologue ou comme historien de Nîmes. Mais nous ne pouvons, à notre grand regret, citer tous les auteurs.

De 1950 à 1981.

Durant ce trentenaire d'une période contemporaine, les travaux de l'Académie ne se sont jamais ralentis. On comprendra que nous ne puissions faire un choix parmi plusieurs centaines de travaux présentés. Ce serait, à coup sûr, commettre des injustices. Nous ne pouvons même pas envisager de donner les titres de toutes les communications et c'est regrettable. Du moins citerons-nous les noms des auteurs qui ont pris la parole au cours de nos séances depuis 1950, en sollicitant l'indulgence pour toute omission qui aurait pu nous échapper. Notre liste est alphabétique et non chronologique et le nom des auteurs de plusieurs communications ne sera pourtant cité qu'une seule fois. Nous devons cependant donner la place qui lui revient à notre actuel secrétaire perpétuel, M. Pierre Hugues, successeur de Me Emmanuel Lacombe.

Si la lourde tâche qui est la sienne et qu'il remplit avec autant de tact que d'exactitude, ne lui laisse guère de temps pour préparer des communications, il intervient souvent, avec beaucoup d'érudition et de pertinence dans les débats qui suivent les exposés.

Voici donc, alphabétiquement rangés, les noms des membres résidants, non résidants, correspondants ou honoraires qui sont intervenus dans nos séances depuis une trentaine d'années : Conseiller G. Abauzit, M. Pierre Abauzit, M. Maurice Aliger, M. l'Abbé André, Mgr. Antérieux, Prof. Aquarone, Henri Aubanel, prof. Auméras, Dr. Baillet, Cl. de Balincourt, pasteur Barde, Barnouin, Henry Bauquier, Sœur Chantal Bauquier o.s.b., Marc Bernard, André Bernardy, Paul Blanc, pasteur A. Bonifas, Ferd. Boyer, Louis Boyer, pasteur Brunel, prof. Jean Brunel, Armand Brunel, duc de Castries de l'Académie Française, A. de Cazenove, Henri Chabrol, A. Chamson de l'Académie Française, Mme L. Chamson-Mazauric, R. Chastenier, G. Chauvet, Gal. Cothias, P. Couétard, Jules Davé, R. Debant, Mme C. Déchery, M. Delormau, Me Desguerrois, J. Douel, Dr. E. Drouot, proc. Gal. Du Colombier, prof. A. Dupont, G. Dupré, P. Dupuy, Jo. Durand, Cl. Escolier, pasteur I. Exbrayat, past. Emile Fabre, Guilhem Fabre, Me Marcel Fabre, Mlle A. Fermaud, Flaugère, Me M. Fontaine, Léon Fosse, Lucien Frainaud, Chan. Gasque, Ivan Gausson, Abbé Girard de Coehorn, A. Gouron, M. Gouron, M. Grollemund, prof. Harant, Mgr. Homs, Me Octave Hugues, Pierre Hugues secrét. perpét., Hutter, Dr. Jallatte, Mlle R. Jéolias, René Jouveau, M. Juges-Chapsal, Me Emmanuel Lacombe secrét. perpét., Me Lafage, J. Larmat, Victor Lassalle, Mme Chr. Lassalle-Guichard, Dr. J. Lauret, past. Lauriol, Mlle Lavondès, M. Le Berger-Carrière, Marquis de Lordat, past. Lhermet, J.-Ch. Lheureux, C. Lignières, Mme Maguelonne, Mlle L. Malbos, Chan. R. Marchand, R.P. E. Martin, Georges Martin, J. Milhaud, A. Modeste, A. Nadal, H. Noë, D. Paganelli, Cons. R. Panet, Dr. J. Paradis, M. Portal, prof. Robert, J. Sablou, R. Stephan, H. Seston, Me Ed. Tailhades, J. Thérond, Chan. Thibon, Paul Troy, M. Velay, A. Vielzeuf, F. Villeneuve. Leurs communications ont été soit publiées dans nos Mémoires, soit résumées dans le Bulletin des séances de l'Académie.

Malgré toute sa sécheresse, cette longue liste permet tout au moins d'apprécier l'intense activité, dans tous les domaines de l'esprit et de la culture, qui a été et continue d'être, celle de la doyenne des sociétés savantes de Nîmes au cours des trente dernières années.

Docteur Edouard Drouot
Archiviste de l'Académie de Nîmes

BIBLIOGRAPHIE

La Bibliographie des travaux concernant l'Académie de Nîmes commence naturellement par l'indispensable ouvrage de Léon Ménard, **Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes**, publiée à Paris de 1750 à 1758 en 7 volumes, réimprimée récemment à Marseille sous sa forme originale (1975). Un ouvrage récent nous propose également une bibliographie sur l'histoire de l'Académie : ROCHE (Daniel), **Le Siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789**, Paris-La Haye, 1978, 2 vol. Pour notre part, nous nous contenterons de proposer ci-dessous quelques ouvrages et articles que l'on peut trouver à la Bibliothèque municipale, dans l'ordre chronologique de leur publication :

Statuts de l'Académie du Gard. Extrait des procès-verbaux de l'Académie du Gard. Séance du 10 germinal an XIII, 31 mars 1805. Nîmes, Vve Belle s.d., 20,5 cm, 27 p.

34.374

GERMER-DURAND (E.). — Fragments de biographies académiques. Nîmes, Clavel - Ballivet, 1866. (Alexandre Vincens - Devillas - J.C. Vincens - Planchut - J. Vincens - Saint-Laurent - Suzanne Allut).

28.321-33.802

Statistique des travaux de l'Académie du Gard publiés de 1804 à 1860. (Mémoires de l'Académie du Gard. 1863-1864. 143 p.)

REDARES (Ernest). — Organisation de l'Académie du Gard. pp. VII-XIX.
- Décret qui confère à l'Académie du Gard le titre d'établissement d'utilité publique. pp. XI-XII.
- Statuts de l'Académie du Gard. pp. XIII-XVII.
- Règlement de l'Académie du Gard. pp. XIX-XXXVIII.
(Mémoires de l'Académie du Gard. 1871, 38 p.)

28.571

Organisation de l'Académie du Gard. Statuts et règlements. Nîmes, Clavel - Ballivet et C^e, 1872. In-8°, 36 p.
(Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard, 1871).

Organisation de l'Académie de Nîmes. Statuts et règlements. Nîmes, F. Chastanier, 1888. In-16, 30 p.
(Le Président annuel. V. Robert, le Secrétaire perpétuel Ch. Liotard).

34.376

VALFONS (Marquis de). — Une fête à l'Académie de Nîmes en 1781. Nîmes, Clavel, 1891. In-8°.

SIMON (Joseph). — Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Académie de Nîmes.
(Académie de Nîmes. 1896, 12 p.)

ROUVIERE (François). — L'Académie de Nîmes au XVIII^e siècle.
(Revue du Midi. 1896, II, pp. 18-36, 245-263).

ROCAFORT (Jacques). — L'Académie de Nîmes.
(Revue du Midi. 1897, pp. 427-437).

BALINCOURT (E. de). — L'Académie de Nîmes de 1752 à 1776.
(Académie de Nîmes. 1900, pp. 89-94).

- TERRIN (Charles).** — Gaston Boissier et l'Académie de Nîmes.
(Académie de Nîmes. 1933-1935, pp. 39-49).
- TERRIN (Charles).** — Histoire de l'Académie de Nîmes.
(Académie de Nîmes. 1933-1935, pp. XVI-XI).
- L'Académie de Nîmes vue par son doyen.
(Académie de Nîmes. 1936-1938, pp. LXXXVII-XC).
- LACOMBE (Emmanuel).** — Guizot et l'Académie de Nîmes.
(Académie de Nîmes, 1936-38, p. 192-200).
- LATZARUS (Bernard).** — Louis XIV et l'Académie de Nîmes.
(Académie de Nîmes. 1936-1938, pp. LXI-LXXIV).
- Hôtel de l'Académie, anciennement hôtel de la Tour.
(le Vieux Nîmes, 1939).
- LACOMBE (Emmanuel).** — L'Académie de Nîmes.
(Revue économique de la Chambre de Commerce de Nîmes... fév. 1955, p. 16-17).
- NADAL (André).** — Une académie de province au XVIII^e s. Nîmes, Chastanier
1966. 20 cm, 36 p.
- PARADIS (Dr Jean).** — Défense et illustration de l'Académie de Nîmes -
Nîmes, Chastanier, impr. 1974, pp. 101-102.
(Mémoires de l'Académie de Nîmes, VII^e série, Année 1968-1969-1970).
- NADAL André.** — Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie
de Nîmes. 1920-1970. - S.l.n.d. 21,5 cm, 29 p., ill.
103.117
- NADAL André.** — L'Hôtel de l'Académie de Nîmes. Nîmes, Impr. Chastanier,
(1972). 1n-8^e, 21 cm, 67 p.
101.101
- ROGER (Jean).** — Une société savante de province : l'Académie de Nîmes. (Les
Bibliophiles Nîmois. Bulletin 1972-1973, pp. 23-29).
- BERNARDY (André).** — Heurs et malheurs de notre Académie.
(Mémoires de l'Académie de Nîmes, XVII^e série, T. 59, années 1974-1975-
1976, pp. 194-212).
- BERNARDY (André).** — Heurs et malheurs de l'Académie de Nîmes. Les
Tableaux de l'Académie. Nîmes, Le Castellum, 1977. 20,5 cm, 48 p.
- DURAND (Joachim).** — Une des plus anciennes académies de province : l'Aca-
démie de Nîmes.
(Le Midi Libre, 21 janvier 1975).
- DURAND (Joachim).** — Ces dames de l'Académie.
(Le Midi Libre, 3 juillet 1975).
- BERNARDY (André).** — Les finances de l'Académie de Nîmes dans le passé, le
présent, et les perspectives d'avenir.
(Bulletin trimestriel des séances de l'Académie de Nîmes, 1^{er} trimestre 1981,
n° 80, pp. 42-67).

I - L'Académie sous l'Ancien Régime (1682-1793).

1 - La création

a) les préliminaires (mars-août 1682)

1 Liste des académiciens de la première création d'après Léon Ménard.

Photographie des pages 134-135 de l'«Histoire de Nîmes» de Léon Ménard, t. VI, Preuves. Paris 1750-1758.

En mars 1682, le Marquis de Péraud reprend le projet souvent formé depuis plus de 30 ans de fonder une académie à Nîmes, à l'imitation de l'Académie française.

« Il proposa à quelques-uns de ses amis d'établir une société de personnes choisies, qui confèreraient ensemble certains jours de la semaine et se feraient des occupations agréables et propres à polir l'esprit et à l'instruire. » L. Ménard, t. VI, preuves, p. 117).

Une première réunion eut lieu chez lui le 28 mars 1682, où le projet fut mis en forme. On y intégra MM.

de Faure, Guiran et Restaurand. De ce jour, ces « académiciens de la première création » travaillèrent à établir définitivement leur compagnie, en se choisissant pour protecteur l'évêque de Nîmes et en sollicitant du roi des lettres patentes.

On compte parmi ces premiers fondateurs 7 docteurs, 7 hommes politiques ou militaires, 4 prêtres, 1 évêque. Plutôt que des hommes de lettres, ce sont donc des hommes publics, mais ayant le goût de la littérature.

2 Discours de l'évêque Séguier acceptant la charge de protecteur de la nouvelle Académie.

1^{er} avril 1682.



Manuscrit. Feuille de papier vergé, 0,199 x 0,282.

Messieurs,

Je viens vous confirmer icy ce que Mrs vos deputez vous ont déjà dit de ma part. Le dessein que vous avez fait de former une Académie, et que vous commencez d'exécuter heureusement aujourd'hui, ne mérite pas seulement l'approbation des honnestes gens, il mérite encore Leurs applaudissemens et Leurs Louanges. Vous entrez dans un commerce de gloire d'utilité et de plaisir, et les biens que vos conférences nous apporteront sont très dignes de vos desirs et de vos soins : Les richesses de L'esprit que vous vous proposez pour Les fruits de vos exercices sont des acquisitions aussi assurées qu'innocentes, elles ne dependent point des caprices de La fortune et Leur nature est telle quelles fragmentent et se multiplient par leur communication et par leur partage...

Je souhaiterois Mrs que L'honneur que vous m'avez fait de me choisir pour chef et pour protecteur de votre compagnie fut aussi approuvé que son établissement. J'avoue que ces beaux titres que vous me donnez demandent des talens et des qualités que je n'ay point, mon nom et mon caractère vous preoccupent en ma faveur et ce sont Les seuls ornemens que je puis contribuer à L'académie mais Mrs dou que me vienne

cet honneur je Le recois avec des sentiments de joye et de reconnaissance je tacheray dy répondre par toutes Les preuves que je vous pourray donner de mon estime pour vostre merite et de ma passion pour vos Interets...

Au cours de leur séance constitutive du 28 mars 1682, les académiciens choisissent pour protecteur

l'évêque de Nîmes, personnage influent. Celui-ci est alors le docteur en théologie, Jacques Séguier, nommé par le roi, en 1671, à l'évêché de Nîmes. Le 31 mars, les académiciens lui dépêchent deux des leurs pour présenter leur requête à laquelle l'évêque répond favorablement, se réservant de le faire plus longuement devant l'ensemble des académiciens. Ce qui fut fait le 1^{er} avril 1682, par le discours ci-dessus.

3 M. de Séguier, évêque de Nîmes.



Portrait anonyme provenant de l'ancien Hôpital général de Nîmes. Huile sur toile. 0,95 x 0,71. Musée du Vieux Nîmes.

Jacques Séguier de la Verrière (Paris 1612-1687), cousin du chancelier Pierre Séguier, avait été aumônier du roi et théologal en l'Eglise de Paris, avant de quitter cette ville en 1662 pour devenir évêque de Lombes, en Gascogne. Evêque de Nîmes depuis 1671, il était loué pour sa douceur et sa bonté, mais on lui reprochait sa froideur et sa sévérité, ainsi que son peu de goût pour la prédication et l'art oratoire. Contraint

d'abandonner ses fonctions en raison de son âge, il quitta Nîmes le 4 septembre 1687 pour se retirer d'abord à Paris puis dans ses terres de la Verrière (Seine-et-Oise) où il mourut.

L'éloge de ce savant, docteur en Sorbonne, qui avait aidé les futurs académiciens dans leurs démarches auprès de la Cour, ne fut prononcé en séance publique qu'en 1690, sans doute en raison des perturbations apportées dans la vie de l'Académie par la Révocation de l'Edit de Nantes. Comme le voulaient les statuts, c'est l'abbé d'Aiglun qui fut chargé de l'éloge en prose et l'abbé de Mérez de l'éloge de vers.

4 La première séance de l'Académie de Nîmes.

Vignette gravée en tête du t. VI de l'Histoire de Nîmes de Ménard. (voir n° 169).

5 Registre de l'Académie.

Registre manuscrit, 392 feuilles de papier vergé épais filigrané 0,44 x 0,287. Reliure cuir avec fleurs de lys dorées. Sur le dos, en lettres dorées : REGISTRE DE L'ACADEMIE. Tranches dorées.

En application d'une décision prise le 6 mai 1682, et conformément à l'article IV des statuts, prévoyant que « le secrétaire tiendra registre de toutes les résolutions qui seront prises dans les assemblées », ce registre contient les comptes rendus des séances, les lettres

patentes, les statuts, les règlements, les listes d'académiciens, retranscrits pour les périodes suivantes : année 1682, années 1752 à 1762, ainsi que les nouveaux statuts de 1782 et les règlements de 1784.

6 Choix de la devise du sceau. Séance du mercredi 27 mai 1682.



Registre de l'Académie Reproduction.

Nous apprenons par Ménard que Graverol avait un talent particulier pour composer les devises « aussi, les emblèmes et les devises qui accompagnaient les monuments des réjouissances publiques de son temps étaient presque toutes de sa façon ».

En effet, en juin 1683, il en compose une pour célébrer l'alliance de l'Académie d'Arles et celle de Nîmes, en août 1685, il présente, lors d'une séance de l'Académie, « 19 devises qu'il a faites sur le parallèle de Louis le Grand avec 19 princes surnommés grands ».

C'est donc lui qui compose devise et dessin pour le sceau de l'Académie ; il s'inspire d'ailleurs du sceau de l'Académie Française, remplaçant la couronne de laurier par une couronne de palme, et la devise, « A l'Immortalité » par « Aemula Lauri » (émule du laurier) montrant ainsi le désir qu'avait cette société d'imiter la grande Académie.

Le choix de Graverol fut discuté par ses confrères qui estimaient que la palme convenait moins à des gens de lettres qu'à des guerriers, et il fallut faire intervenir les témoignages de Pausanias, d'Apulée, de Lucien et d'autres auteurs anciens pour prouver l'usage des couronnes de palme consacrées aux muses, à Apollon et aux triomphes des gens de lettres et des orateurs.

7 François Graverol.

Gravure. 0,22 x 0,26.

Né à Nîmes vers 1636, François Graverol, docteur en droit et avocat au présidial de cette ville à partir de 1670, se fait remarquer non seulement par ses connaissances juridiques (il publie à Toulouse en 1682, ses « observations sur les arrêts notables du parlement de Toulouse » recueillis par Laroche-Flavin), mais surtout par ses recherches historiques et archéologiques : sur la Vénus d'Arles (1685), sur les banquets funéraires des anciens (1690), sur l'histoire des

villes du Midi de la France (1690), ainsi que sur des écrivains tels que Sorbière et J.B. Cotelier, écrits qui devaient figurer dans un ouvrage « la bibliothèque du Languedoc » relatant la vie et les œuvres des écrivains languedociens.

Sa bibliothèque de plus de 4000 volumes et ses collections de monnaies étaient célèbres.

Dès septembre 1685, pour fuir les persécutions religieuses, il part pour Orange, avec Jean Saurin, en vue d'atteindre la Suisse ; mais, trahi à Valence, il est emprisonné à la citadelle de Montpellier et contraint d'abjurer.

Il meurt à Nîmes, le 10 septembre 1694, après avoir été directeur de l'Académie en mars 1691.



8 Lettre de l'Intendant du Languedoc Henri Daguesseau à M. le Marquis de Péraud, secrétaire de l'Académie de Nîmes, approuvant le projet de création d'une académie à Nîmes. 18 avril 1682.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, 0,171 x 0,225, portant un cachet de cire rouge.



A Monsieur
Monsieur le Marquis de Péraud
à NISMES

à Mompellier, le 18 avril 1692

Monsieur,

Je loue le dessein que vous avez fait d'établir une académie à Nîmes, cet établissement est digne de vous, et de tous ceux qui l'ont projeté, et rendra votre ville plus florissante qu'elle n'est.

Si ce qui dépend de moy estoit nécessaire pour faire réussir la chose, soyez persuadé que j'y concourray de tout mon cœur.

Je suis Monsieur.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DAGUESSEAU

Au cours de la première séance régulière de l'Académie, le mercredi 1^{er} avril 1682, les membres de celle-ci avaient chargé son secrétaire, le marquis de Péraud, d'écrire à M. l'Intendant, à M. le Cardinal de Bonzi, et à

MM. les Lieutenants du roi, pour leur indiquer « le sujet et le dessein de leurs assemblées » et solliciter leur approbation et leur soutien. On a là une des réponses à cette demande.

9 Copie de la lettre au marquis de Louvois demandant son intervention auprès du roi pour obtenir les lettres patentes créant l'Académie. Juillet 1682.



Registre de l'Académie. Reproduction.

Après s'être assurés de la protection de l'évêque de Nîmes, puis de celle des grands personnages de la Province de Languedoc (gouverneur, lieutenant général, intendant), les académiciens décident, dans leur séance du 18 juillet 1682, d'écrire à l'archevêque de Narbonne, le cardinal de Bonzi, à Colbert, au marquis de Louvois et au marquis de Chateaufort pour solliciter leur appui en vue de l'obtention des lettres patentes.

Le rédacteur de ces lettres est le secrétaire adjoint Jean Saurin,

avocat au Présidial de Nîmes, remplaçant le marquis de Péraud, secrétaire perpétuel, absent « pour un voyage de trois mois ».

Dans la lettre à Louvois, l'auteur déclare que la paix peut servir non seulement à célébrer la gloire du roi, mais aussi à prouver que les Français sont aussi capables de

trionpher dans le domaine des arts (« la nation française est la supérieure des autres en toutes choses »). La création de l'Académie de Nîmes permettrait à celle-ci de concourir à la célébration de la gloire du roi.

Deux académiciens nîmois, MM. de Faure et Chazel, furent chargés

de remettre cette lettre à Louvois, qui leur fit bon accueil. Ce sont eux qui informeront l'Académie de la signature des lettres patentes, par une lettre qui fut lue en séance ordinaire le mercredi 19 août 1682.

10 Cotisations et comptes de l'Académie de 1682 à 1684.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, pliée en deux.

Manuscrit de la bibliothèque de la ville de Nîmes

Du Mercredi 22 juill 1682

Il a été délibéré de faire un petit fond pour fournir aux frais que la compagnie aura à faire icy et à Paris, et de mettre chacun un louis d'or en attendant, ce qui a été exécuté par le chancelier, et chacun de Messieurs qui sont dans cette liste a mis un louis d'or.

Monsr le Protecteur

M. de la Brosse, Directeur

M. l'Abbé d'Aspion, Chancelier

M. Menard, M. de Rougemont

M. Graverol, M. de Lamoignon

M. de Rougemont, M. de Lamoignon

M. Rouvière, M. de Lamoignon

M. de Lamoignon, M. de Lamoignon

M. de Lamoignon, M. de Lamoignon

M. de Lamoignon, M. de Lamoignon

Du mercredi 22 juillet 1682.

Il a été délibéré de faire un petit fond pour fournir aux frais que la compagnie aura à faire icy et à Paris et de mettre chacun un louis d'or en attendant, ce qui

a été exécuté sur le champ et chacun des Messieurs qui sont dans cette liste a mis un louis d'or.

A noter la participation, ce jour-là, du Protecteur, Mgr Séguier, et la générosité de Péraud qui a contribué pour le double de la somme demandée.

Du mercredi 30 décembre 1682.

Il a été délibéré que chaque académicien mettra entre les mains du secrétaire un écu pour la bourse commune de la compagnie, ce qui a été exécuté par (« suivent les noms »).

Dépenses faites pour l'académie.

Les dépenses les plus importantes justifiant la constitution d'une réserve financière étaient l'envoi à Paris de deux « députés », Faure de Fondamente et Chazel, avocats, pour plaider la cause nîmoise lors de la demande des lettres patentes.

François Faure de Fondamente n'a laissé aucun écrit, mais il avait composé un ouvrage sur la science des médailles et travaillé toute sa vie à une traduction de Tertullien. Il reçoit deux fois 110 livres pour ses dépenses à Paris.

La tenture de deuil payée en mars 1684 a pu être commandée à l'occasion de la mort d'un académicien, M. de Digoine, procureur du roi, dont l'éloge n'avait pas encore été prononcé en 1684, ou pour la séance publique du 29 septembre 1683, à la mémoire de la reine.

Il est aussi intéressant de constater l'achat du dictionnaire de Richelet, en 1683, publié à Genève en 1680, qui se voulait un dictionnaire du « bon usage » (la première édition du Dictionnaire de l'Académie française ne paraîtra qu'en 1694).

Les comptes sont ici arrêtés au 24 mars 1684 et une nouvelle contribution d'un louis d'or sera demandée le 12 avril 1684 pour recevoir la délégation de l'Académie d'Arles.

b) les lettres patentes (10 août 1682)

11 Lettres patentes de Sa Majesté pour l'établissement de l'Académie royale de Nîmes. 10 août 1682.

Photographie des pages 132, 133 de l'« Histoire de Nîmes » de Léon Mémard, tome VI, preuves. - Paris, 1750-1758.

Par ces lettres patentes, Louis XIV autorise l'existence des assemblées et conférences de l'Académie et lui donne le nom, non d'« Académie française », comme cela était demandé, mais d'« Académie Royale de Nîmes », la plaçant sous sa protection ; il lui reconnaît pour chef et protecteur l'Evêque de Nîmes, approuve ses statuts, dont un seul article original a été supprimé et lui reconnaît les mêmes privilèges qu'à l'Académie française, ce qui provoquera une courte opposition de la part du Chancelier.

Si le roi reconnaît que les tâches des académiciens

de Nîmes concernent l'étude de l'Antiquité romaine, la diffusion de la langue parlée à la cour de Versailles (par la poésie et l'éloquence) et l'examen de questions de morale, ce qui demeure essentiel, c'est le zèle et l'affection que l'Académie met au service du roi, en l'aidant dans la tâche de faire « cesser tous les troubles » ce qui n'était pas un vain mot dans une province déchirée par les querelles religieuses.

Ces lettres patentes ont été enregistrées au Parlement de Toulouse, le 27 mars 1683.

12 Statuts de l'Académie de Nîmes. 26 avril 1682.

Manuscrit. Parchemin. Deux feuilles pliées.
Le cachet royal en cire verte est relié par un cordonnet vert et rouge au document. 0,315 x 0,247.

Liste des 26 articles des statuts de l'Académie, approuvés par le roi en son Conseil du 10 août 1682, à Versailles, et attachés sous le sceau de la Chancellerie royale.

La date du 26 avril 1682 est celle de la séance de l'Académie où les statuts furent adoptés et signés par tous les académiciens présents. Ils avaient été préparés par l'abbé d'Aiglun, Jean Sauvin et François Graverol, avocat, sur le modèle de ceux de l'Académie française. François Faure de Fondamente et Pierre Chazel, représentants de l'Académie à Versailles, ont signé le contrat officiel.

Le dix-huitième article original qui réglait la manière dont les matières politiques et morales devaient être traitées a seul été rejeté par le roi et est remplacé ici dans le document définitif par un autre texte.

Ces statuts réglementent la vie et la composition de l'Académie ;

- elle aura un sceau gravé à sa devise (AEMULA LAURI, « émule du laurier » de l'Académie française)



- elle aura trois officiers : un directeur, un chancelier, nommés pour six mois et un secrétaire perpétuel nommé à vie
- elle sera composée de 26 membres résidents et d'un nombre non limité de membres étrangers
- aucun membre ne peut y être reçu sans avoir demandé son admission et rendu visite à tous les académiciens
- un éloge en vers et un en prose seront faits à la mort de chaque académicien.
- l'Académie jugera les ouvrages de ses membres et donnera un avis sur ceux des autres auteurs. Aucun académicien ne pourra donner de publicité à un de ses ouvrages sans l'accord de l'Académie
- autour de la table des séances, le protecteur (ou en son absence, le directeur) prend place en bout de table, le chancelier et le secrétaire à ses côtés, les autres académiciens s'installent ensuite « comme la rencontre les rangerait ».
- le secrétaire tient le registre des séances.

13 Signatures d'académiciens figurant à la suite des statuts élaborés par la société, le 29 avril 1682.

Registre de l'Académie. Reproduction.

Ces statuts sont, en fait, ceux qui ont été approuvés par le Roi en août 1682, puisque l'article XVIII a été supprimé.

Ces signatures sont classées par ordre de réception à l'Académie. Mais celle du Marquis de Péraud n'y figure pas, pas plus que celles du Marquis de Rochemore et du Procureur du Roi, M. de Digoine, mort le 16 août 1683. Par contre, celle de Claude Maltrait, mort en 1687, apparaît toute tremblotante.

C'est donc entre 1683 et 1688 qu'elles ont été apposées sur ce registre, mais à cette dernière date, l'abbé Begault et le conseiller Ménard n'appartenaient pas à la compagnie, et leurs signatures et celles qui suivent ont été rajoutées ensuite.

Le seul titre mentionné, celui du chancelier, porté par de Merez n'est pas indiqué dans les comptes rendus de séances.

Les signatures sont les suivantes :

- 1) Claude de Roverié, seigneur de Cabrières,
- 2) Jean Ménard, prieur d'Aubord,
- 3) Joseph de la Baulme, conseiller au présidial,
- 4) Jean Saurin, avocat,
- 5) Antoine Teissier, avocat,
- 6) Antoine Rouvière, avocat,
- 7) Pierre Causse, chanoine, puis deuxième archidiacre,
- 8) Charles Restaurand, avocat,
- 9) Claude Maltrait, avocat, consul en 1657.

- 10) Jean-Pierre Chazel, conseiller puis lieutenant-principal,
- 11) François Graverol, avocat,
- 12) Pierre Chazel, avocat des pauvres puis procureur du roi,
- 13) Louis de Trimon d'Aiglun, chanoine,
- 14) Ignace de Merez, chanoine, puis prévôt de la cathédrale d'Alès,
- 15) Henri de Cassagne, trésorier du domaine,
- 16) Henri Guiran, conseiller au parlement d'Orange,
- 17) Honoré de Trimond, chanoine,
- 18) Jacques de Vivet de Montclus, juge-mage,
- 19) Elie Cheyron, avocat,
- 20) Jacques Formi, médecin,
- 21) Raymond de Cas, docteur en théologie,
- 22) Gilles Begault, chanoine, secrétaire de Mgr Fléchier,
- 23) Louis Ménard, conseiller au présidial, père de l'historien de Nîmes,
- 24) Antoine de Trouverol, avocat,
- 25) Pierre Paulian, ancien ministre réformé,
- 26) Jean-Antoine de Charnes, chanoine de N.D. de Villeneuve-les-Avignon,
- 27) Chabaud, conseiller,
- 28) l'Abbé Poncet de la Rivière, neveu de l'évêque d'Uzès.

Trois d'entre eux, de Cas, de Charnes et Poncet de la Rivière sont des associés étrangers.

2 - Les premières années et la crise

14 Relation de la séance publique tenue le 29 septembre 1683 pour honorer la mémoire de la reine.

Manuscrit. 0,25 x 0,17.

La reine Marie-Thérèse d'Autriche meurt le 30 juillet 1683. Le 28 septembre, un service solennel est célébré en son honneur à la cathédrale et, le lendemain,

l'Académie honore la mémoire de la reine au cours de sa première séance publique, dont on a conservé une relation manuscrite :

Le 29 septembre 1683. L'Académie de Belles Lettres établie en la ville de Nîmes par édit de S.M. du mois d'aoust 1682 fit une assemblée publique pour honorer la mémoire de la Reyne. Tous les académiciens se rendirent en habit de duell chez Mr de La Baume, conseiller au Présidial, dans une salle tendue de noir, et se rangèrent en la forme ordinaire, autour d'une longue table, qui était couverte d'un tapi noir, et environnée de chaises garnies de même, au bout de laquelle on avait mis un fauteuil plus élevé que les autres, pour celui qui devoit parler, afin qu'il peût être mieux vu et oüy de tous les assistans. L'Assemblée était composée des personnes les plus qualifiées de la Ville, et d'un grand nombre d'étrangers. Mr Le Conte du Roure, Lieutenant Général pour le Roy en Languedoc était présent à cette solennité. Il était placé dans un fauteuil garni de velours noir, sur une estrade couverte d'un tapis de pié, vis-à-vis de l'orateur, à quelque distance de l'assemblée et avait à

sa gauche, un peu en derrière, les consuls de la ville en chaperon, et à sa droite, sur la même ligne, les gentils-hommes qui l'accompagnaient. Tous les auditeurs étaient sur des sièges noirs et il n'y avait rien dans ce lieu que de lugubre et qui ne servit à exprimer la douleur de cette Académie, qui fait paroître dans toute sa conduite un attachement particulier au service du Roy, et une extrême sensibilité pour ce qui touche les interets de son auguste Famille, et la gloire de son Règne. La séance fut ouverte par M. Maltret, Directeur, qui adressa son discours à M. le Conte du Roure, et exposa sommairement, mais avec beaucoup de politesse le sujet qu'on avoit à traiter. Après quoy, M. Ménard, Prieur d'Aubord, l'un des Académiciens, prononça l'éloge funèbre de la Reyne, qui fut un discours d'une heure, fort éloquent et fort patétique, dont toute la Compagnie témoigna une entière satisfaction.

15 Harangue pour un député de l'Académie royale (d'Arles) aux alliez de l'Académie (royale) de Nîmes.

Manuscrit. Deux feuilles de papier vergé épais, pliées en deux ; pages numérotées de 1 à 6 ; croix en haut, au milieu de chaque page ; le titre est écrit en capitales à l'encre rouge pour la ligne supérieure, verte pour la ligne médiane, noire pour la ligne inférieure. Les mentions « d'Arles » et « Royale » sont rajoutées en écriture minuscule ; 0,299 x 0,43.



Messieurs !

Depuis le iour que Vous fistes l'Honneur à L'Académie Royale,

de luy demander Son Alliance par une Celebre deputation ; Elle n'a point Cessé de rechercher tous les moyens possibles, et par elle mesme, et par ses Amys, pour Vous donner des marques publiques de sa gratitude ; Mais la nombreuse Assemblée qui fust le Temoïn de son triomphe en cet heureux iour, et l'esclat d'une telle action qui fist la loye et l'applaudissement de tout un Peuple. Ont adjousté tant de Raisons, d'Estime, & d'Amitié aux Sentiments, qu'elle avoit desjà pour Vous ; Qu'elle n'a pû differer si long temps à vous rendre ce petit devoir, sans se faire une extreme violence...

Il-y-a long temps, Messieurs ! que nos deux Villes l'ont jurée et renouvelée cette Alliance, avec un consentement mutuel de tous les

cœurs ; Mais celle que nous venons de contracter a quelque chose de plus relevé ;...

... nous serons des rivaux amys, des emuleurs sans ennule : Toutes nos richesses d'Esprit, toutes nos lumières seront communes ;...

Comme une alliance unissait les villes d'Arles et de Nîmes, les académiciens de Nîmes désiraient s'unir à l'Académie d'Arles et le 27 janvier 1683 chargèrent quatre des leurs d'aller solliciter cette association à Arles ; reçus le 10 mai suivant, l'alliance leur fut accordée, au cours d'une séance publique.

Les académiciens d'Arles rendirent cette visite le 22 mai 1684 ; leurs délégués furent accueillis par les représentants de l'Académie de Nîmes, à quelque distance de cette ville et accompagnés chez l'évêque

Séguier où s'étaient réunis l'ensemble des académiciens. Le lendemain, eut lieu une séance publique extraordinaire à l'évêché, en présence des consuls en chaperon et des personnalités nimoises.

Le conseiller La Baume assurait exceptionnellement les fonctions de directeur bien que son mandat soit expiré, puisque c'était pendant celui-ci qu'avait été recherchée cette association.

Bertrand d'Ubaye, député d'Arles, y lut cette harangue consacrant l'alliance des deux académies.

16 Annonce de perquisitions des dragons.

Registre de l'Académie. Reproduction.

« Du mercredi 3 novembre 1683, présents Messieurs Ménard, chancelier, Saurin, secrétaire, de Faure, Maltrait, Teissier, Guiran.

On n'a point fait de conférence, à cause de la perquisition que les dragons faisaient dans les maisons

ce qui a obligé chacun à retourner bientôt chez soi ».

On se rend compte, par ces quelques lignes, de l'état d'insécurité et de crainte qui commence à régner et qui va entraîner le départ de nombreux académiciens protestants.

17 Ordonnance du duc de Noailles, écrite et signée de sa main. 8 novembre 1683.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, pliée en deux avec trace de cachet rouge. 0,378 x 0,495.

Anne Jules duc de Noailles, pair de France, premier capitaine des gardes du corps du Roy, commandant en chef pour sa Majesté et son lieutenant général en la province de Languedoc gouverneur et lieutenant général des comtés de Roussillon, Constans et Cerdagne, et capitaine général des pays, gouverneur particulier de la ville et citadelle de Perpignan, lieutenant général des armées du Roy.

Nous avons exempté de logement de troupe les académiciens de l'Académie royale de Nismes conformément à leurs privilèges contenus dans les lettres patentes de leur établissement. Deffendons à tous chefs et officiers desdites troupes tant de cheval que de pied de Loger ou souffrir qu'il soit logé aucun de

ceux étans sous leur Charge dans les maisons des academiciens et dans lesquelles ils font leur demeure. Deffendons pareillement aux consuls de lad(ite) ville de leur donner aucun logement sur peine de désobéissance.

Fait à Montp(ellier) le 8 de novembre 1683.

Anne Jules Duc de Noailles

A la suite des soulèvements cévenols, les troupes royales implantées dans la région étaient logées chez l'habitant, le plus souvent chez les protestants. L'ordonnance du Duc de Noailles témoigne d'une faveur particulière faite aux membres protestants de l'Académie, ceux-ci n'étant d'ailleurs pas nommés en tant que tels.



18 Lettre du duc de Noailles, lieutenant général du Roi en Languedoc, à M. de La Baume. 26 juillet 1684.

Manuscrit. Feuille de papier vergé. 0,228 x 0,171.

A Versailles le 26 juillet 84.
J'ai Reçu votre lettre du 18, les bruits que vous me

mandez qui ont été répandus Contre quelques particuliers de l'Académie de Nismes ne sont point venus

jusques a moy, et d'ailleurs je Ne prends pas légèrement de mauvaises impressions. J'ai donné à ceux de cette Compagnie qui sont de la R. P. R. Des marques publiques de la satisfaction que j'ay eu de leur conduite dans Les derniers mouvemens de la Religion. Il ne m'a rien paru depuis qui me donne lieu de soupçonner qu'ils ayent changé de Sentimens, et outre la bonne opinion que Jay Deux la fidélité de leurs Confreres, et leur Zele pour le service du Roy me

repond de toute la Compagnie. Je suis Toujours entièrement à vous.

Le Duc de Noailles

Cette lettre s'inscrit dans l'histoire des soulèvements protestants précédant la révocation de l'Édit de Nantes. C'est la deuxième fois (voir document 17, du 8 novembre 1683) que le duc de Noailles protège l'Académie dans son ensemble et, à travers elle, ses membres de la « Religion Prétendue Réformée ».

19 *Esprit Fléchier, évêque de Nîmes.*

Portrait anonyme. Gravure. Musée du Vieux Nîmes.



Esprit Fléchier (Pernes 1632 - Nîmes 1710), nommé évêque de Nîmes en 1687, n'y arriva qu'en 1690, avec une réputation d'écrivain et d'orateur. Il avait fréquenté les salons de Madame de Rambouillet et de Madame des Houlières, prêché devant le roi, prononcé les éloges funèbres des grands de ce monde, dont Turenne et la reine Marie-Thérèse, publié une vie de Théodose et le récit des Grands Jours d'Auvergne.

C'est à ce protecteur de l'Académie nîmoise, membre de l'Académie française depuis 1673, qu'il fut demandé d'intervenir auprès de celle-ci pour qu'elle accepte de s'associer avec l'Académie de Nîmes

comme elle l'avait fait pour celle d'Arles. D'abord réticent, il céda aux sollicitations de Graverol lorsque celui-ci le pressa de profiter d'un voyage à Paris, le 6 février 1692 pour « faire toutes les insistances et les réquisitions qui seraient jugées nécessaires pour parvenir à cette association », qu'il obtint.

Il donna aussi aux académiciens la possibilité de tenir leurs assemblées au palais épiscopal (octobre 1686), mais ne put apporter de solution à la lente dégradation de cette société, éprouvée par le départ de ses membres protestants et par le remplacement des académiciens décédés.

20 *Recueil des pièces d'éloquence et de poésie qui ont remporté les prix donnez par l'Académie Française en l'année MDCLXXXIII.*

Imprimé, relié cuir marron, dos décoré au fer de volutes dorées avec titre (Recueil de Lacad) et date (1693). 0,158. 364 p. A Paris, chez la Veuve de J.B. Coignard, et Jean-Baptiste Coignard Fils, Rue S. Jacques à la Bible d'Or.

On y trouve (p. 143 à 156) le discours de l'Abbé Bégault de l'Académie Royale de Nîmes. (Voir rubrique n° 21).

Gilles Bégault est le secrétaire de Mgr Fléchier. A deux reprises, il avait adressé aux académiciens nîmois un exemplaire de l'oraison funèbre de Madame la Dauphine (2 août 1690) et de l'oraison funèbre de M. le duc de Montausier (20 septembre 1690), par Fléchier.

Il figure parmi les membres de l'Académie en mars 1691.

On connaît de lui des « Panégyriques et sermons sur les mystères », des discours académiques, des compliments et des lettres. (Paris 1711, 1717 et 1727).

Il est en 1712 un des rares survivants de la première génération d'académiciens. Il meurt en 1733.

21 Discours de l'abbé Gilles Bégault, membre de l'Académie de Nîmes, à la séance du 30 octobre 1692 de l'Académie française, pour la remercier d'avoir accepté l'association avec son émule nîmoise.

Recueil des pièces d'éloquence et de poésie qui ont remporté les prix donnez par l'Académie Française en l'année MDCLXXXIII... Paris, Coignard, 1693, p. 143-156.

... Quel avantage pour nous, Messieurs, d'estre associés à tant de grands hommes, en qui la vertu sincère, le véritable mérite, l'érudition profonde, la grandeur et la gloire de tous les Ordres de l'Eglise & de l'Etat se réunissent : de pouvoir entretenir un commerce d'esprit avec un illustre Corps, qui est comme le centre de la pureté, de la délicatesse, de la politesse & de l'éloquence de nostre langue ! Quel bonheur d'entrer en quelque partage de la gloire qui vous environne, d'estre admis quelquefois dans ce Sanctuaire & d'y recueillir vos Oracles.

... Par une noble émulation, nous nous croirons plus obligés d'imiter, s'il est possible, chacun en nostre manière & suivant nos talens, cette élévation dans les pensées, cette finesse dans les tours d'esprit, cette pureté & cette élégance dans l'expression, qui vous sont si naturelles. Nous nous appliquerons avec plus de soin & avec plus de fruit à la recherche des richesses infinies, cachées dans les antiquités de nôtre Ville, superbes monuments de la grandeur & de la magnificence des Romains. Persuadez que vos lumières & que vostre éloquence se communiquent, nous oseront même avec plus de sûreté entreprendre de célébrer les vertus & la gloire d'un Roy, dont les actions immortelles peuvent occuper toutes les Académies du monde.

Après avoir échoué une première fois en 1682, l'Académie de Nîmes vient d'obtenir son association à l'Académie Française grâce à l'entremise de Monseigneur Fléchier qui est à la fois son protecteur et membre de l'illustre compagnie parisienne.

Le discours de remerciement fut prononcé par l'abbé Bégault, député des académiciens nîmois à Paris en présence de Monseigneur Fléchier, lors de la séance de l'Académie française qui consacra cette alliance. On y voit l'émulation que celle-ci produisit en province et à Nîmes en particulier ; l'abbé Bégault y témoigne des travaux de l'Académie de Nîmes, s'engageant dans la vie littéraire à la suite de l'Académie française et dans les travaux archéologique, en raison du passé romain exceptionnel de cette cité. En habitué des formes du discours de l'époque, Gilles Bégault n'oublie pas de prononcer l'éloge du roi Louis XIV à qui l'Académie de Nîmes doit son existence.

Le directeur de l'Académie Française, Monsieur de Tourreil, répondit ensuite à ce discours.

Dès lors, les académiciens nîmois avaient le droit d'être reçus à l'Académie française de « s'asseoir au bout de la table et d'être accueillis à l'entrée de la première salle où l'académie s'assemble et reconduits par ceux des Messieurs qu'aura commis M. le Directeur ».

22 Livre ayant appartenu à la bibliothèque de l'Académie portant son timbre : « ACADEMIE ROYALE DE NISMES ».

Ouvrage relié en parchemin. MAGNI. AVR. CASSIODORI OPERA. PARISIIS. M.D.LXXXVIII. Bibliothèque municipale de Nîmes.

La création de la bibliothèque de l'Académie a été décidée le 19 avril 1684, en cours de séance : « il a été délibéré de former une petite bibliothèque pour l'usage de la compagnie, et pour cet effet que M. de Faure dressera un rôle des livres qu'il est nécessaire d'avoir, auquel on ajoutera ceux qu'on trouvera à propos, et que chacun des académiciens et tous ceux qui seront reçus à l'avenir en donneront un, et

qu'outre cela, tous les officiers qui entreront en charge en donneront un autre lorsqu'ils seront installés... ».

Cette bibliothèque a été confisquée, à l'époque révolutionnaire, puis a appartenu à l'Ecole Centrale du Gard avant de faire partie de la bibliothèque de la Ville.



DISSERTATION
DE M^{rs} GRAVEROL, AVOCAT
de la ville de Nîmes,

SUR LA STATUE
(qui étoit autrefois à Arles, & qui est à
présent à Versailles.
A M^r L'ABBÉ DECHARNES,
Docteur du Chapitre de Villeneuve-Léz-Avignon.

LENTIN, Monsieur, cette statue, trouvée à la ville d'Arles, que l'on y alloit adorer de toutes parts comme un des Chrétiens d'argent de l'antiquité, & qui depuis quelques années a été tirée de terre dans la République des Lettres, a porté le nom de Diane qu'elle nous avoit porté, & elle a été reconnue pour une Vénus. A tout cela franchement, & sans préférence des nations, Monsieur Terrin, auteur, comme le R. P. Daugères, je ne sçais pas, d'un grand ouvrage, publie que c'est une Vénus plutôt que Diane, parce qu'elle a été trouvée de ces symboles spécifiques qui les distinguent par les Dames. Mais sans préférence à part, il me semble que l'on doit dire que cette statue est une Vénus, qui peut-être avoir été tirée de l'élément de quelque personne particulière d'un lieu d'antiquité, dans lequel il y a une Vénus plutôt que Diane. Je ne sçais point s'il y a une antériorité, si de la statue plutôt de Diane que le sculpteur lui a donné, parce que la Diane des Lettres a

23 *Dissertation de M. Graverol, avocat de la Ville de Nîmes sur la statue qui étoit autrefois à Arles et qui est à présent à Versailles. A M. l'abbé Decharnes, docteur du chapitre de Villeneuve-lez-Avignon.*

Sept pages imprimées avec vignettes et première lettre gravée, 0,235 x 0,185.

Daté de Nîmes, le 16 février 1685, ce document est une prise de position de Graverol dans la bataille archéologique pour l'identification d'une célèbre statue antique, appelée Diane par le R.P. Daugères et plus récemment reconnue pour Vénus par Monsieur Terrin. Il s'agit de la « Vénus d'Arles » trouvée en 1651 et aujourd'hui au Louvre. Graverol analyse les arguments en faveur de l'une et l'autre thèse faisant appel aux descriptions grecques et latines des œuvres célèbres de Philostrate et d'Apelles, telles les Vénus que « l'on voit autrefois dans le Palais du cardinal de Ferrare » ou la Vénus de Medicis, puis il étudie la coiffure, les pieds, la physionomie, l'âge apparent (« une femme de trente ans »), la hauteur de la statue, le bracelet qu'elle porte, pour affirmer qu'il s'agit sûrement de Vénus.

24 *Traduction de quelques odes d'Horace par M. Maltrait. 1686.*

Manuscrit, 0,285 x 0,20.

Un document manuscrit nous a conservé le texte suivant :

TRADUCTIONS
DE QUELQUES ODES D'HORACE

Du 1^{er} Livre Ode 16.
O matre pulchra filia pulchrior

Plus aimable cent fois que votre aimable mère
Belle Iris punissez d'un châtiment severe
De mes vers indiscrets l'injuste emportement.
Puisqu'ils ont le malheur d'estre trouvés coupables
Qu'ils sentent de Vulcain les flammes redoutables,
Ou soient abandonés au liquide élément.

*D'un excès de fureur mon ame transportée
Et d'un cruel dépit nuit et jour agitée
Elle a pu je l'avoue insulter vos apas.
Dans un ressentiment dont on n'est pas le maitre
Hélas ! en quel estat la raison pût elle estre,
Et que ne fait on point, et que ne dit on pas.*

Ce document n'est pas signé mais le compte-rendu des travaux des 9 octobre, 23 octobre et 6 novembre 1686 indique que Claude Maltrait a lu « la traduction en vers de la 16^e ode du 1^{er} livre d'Horace et de la 3^e, de la 7^e et de la 10^e du 4^e livre qui ont été trouvées fort belles... puis on a examiné en pleine compagnie la traduction en vers de la 16^e ode du premier livre ».

C'est un des rares travaux parvenus jusqu'à nous

de cette première génération d'académiciens qui ne se consacraient d'ailleurs par exclusivement à la culture gréco-romaine, mais étaient au courant des préoccupations de leur temps, par l'intermédiaire d'ouvrages bibliographiques tels que le « Journal des Savants » créé en 1665, qui contenait l'analyse des ouvrages

nouveaux ainsi que des notices sur les écrivains célèbres.

Leurs propres travaux paraissaient dans des gazettes, telles que le *Mercure Galant* fondé en 1672, où figure notamment en février 1691, une étude de l'ancien pasteur Pierre Paulian sur la Maison Carrée.

25 *Compte de deux repas du 18 et 23 mai 1684.*

Manuscrit. Feuille de papier vergé pliée en deux, 250 x 173 mm, dans une liasse de factures diverses.

Du 18 may 1684

*Compte dun Diner que jay porte au jardin de Mons^r Guiran, beaufrs de Monsieur Rouvière ladvo-
cat.*

*Un grand potage avec deux volalie dessus garny de
petits oignons* L(ivres) 3 " 0 "

pour de Coutelettes

dagneau de L 0 " 15 "

pour de bœuf ave une piece L 1 " 15 "

de mouton L 0 " 2 "

pour de Refors L 0 " 2 "

pour de petits pastez L 1 " 16 "

deux lapereaux L 0 " 10 "

pour le L 0 " 10 "

un Ragout de poix L 0 " 10 "

un Ragou de feves L 0 " 2 "

douze artichaux a la berigoule L 0 " 2 "

pour dautre L 0 " 16 "

pour de pain L 0 " 10 "

pour de vin L 0 " 10 "

pour de glace L 12 " 0 "

du 23 dud pour autre Diner porte Chez Monsieur

Graverol advocat un grand potage avec un jaret de

veau farcy garny de petits

oignons jus de mouton L 4 " 10 "

du grand potage ave deux

volalie dessus garny de letues L 4 " 0 "

garcie gus de Mouton

Une poitrine de veau farcie

En Ragout garnye de

paupiettes trufes & autres L 4 " 0 "

garnitures

deux poulardes farcie

En Ragout garnye de

Coutelettes de veau a la L 4 " 10 "

Marinade autour

Une entrée de fricandeaux de

veau bordee de gallies au feve L 3 " 0 "

autour

Une tourte de lapins garnye

de trufes artichaux Champons

andouillettes & autres L 4 " 10 "

garnitures

L 36 " 10 "

Pour préparer la réception des délégués de l'Académie d'Arles, les académiciens nimois se réunirent plusieurs fois la semaine précédente pour régler notamment les dépenses de réception à effectuer.

Le diner du 18 mai accompagna sûrement une de ces réunions ; celui du 23 eut lieu le soir de la séance publique où furent reçus les académiciens d'Arles.

3 - Le renouveau du XVIII^e siècle (1752-1793)

a) la réorganisation

26 *Mgr Rousseau de la Parisière.*

Portrait anonyme. Huile sur toile, prov. : ancien hôpital général. Musée du Vieux Nîmes. 0,98 x 0,71.



Jean-César Rousseau de la Parisière (1667-1736), né à Poitiers, docteur en Sorbonne, à prêché devant le Roi avant d'être nommé à l'Evêché de Nîmes (11 juillet 1710). Il ne fait son entrée qu'en novembre 1711.

Esprit cultivé, son tempérament mélancolique l'attirait plus particulièrement vers la poésie (avant son épiscopat, il avait publié une fable allégorique sur « le bonheur de l'imagination ») ; il a cherché ;

sans succès, le renouveau de l'Académie dont les membres avaient à peu près tous disparu. Nous ne savons pas si, avec le Marquis d'Aubais, seul survivant en 1752, et Jean-Louis de Mathieu, seigneur de La Calmette, d'autres académiciens avaient été nommés.

Mgr de la Parisière meurt après dix mois de maladie, à Nîmes, le 15 novembre 1736. Ses « harangues, Panégyriques et Sermons » ont été publiés à Paris en 1740.

27 *Portrait de Charles de Baschi, marquis d'Aubais, par Peroneau, juillet 1746.*

Gravure de J. Daulle, Janvier 1748, 0,27 x 0,19.
Musée du Vieux Nîmes.

Né le 20 mars 1686 au château de Beauvoisin, mort au château d'Aubais, le 5 mars 1777, le marquis d'Aubais fut un des plus généreux protecteurs des lettres et des arts de son temps. Il a rassemblé dans son

château une remarquable bibliothèque composée de manuscrits et livres précieux.

Il a publié une « géographie historique » et collabora avec Ménard pour la publication des « pièces fugitives pour servir à l'histoire de France de 1546 à 1653 ».

Nommé en 1712 membre de l'Académie de Nîmes, par Mgr Rousseau de la Parisière, il fait le lien entre la première génération d'académiciens et la seconde qui débute en 1752 ; ami de Ménard, il est un artisan du renouveau, bien qu'il ne participe à aucune séance de l'Académie.



28 *Portrait de Mgr de Beccelievre, évêque de Nîmes. 1737-1784.*

Huile sur toile, provenance : ancien hôpital général, Musée du Vieux Nîmes, 0,95 x 0,71.

Charles-Prudent de Beccelievre (1705-1784), nommé évêque de Nîmes en juillet 1737, a, pendant

les 47 années de son épiscopat, aidé et soutenu l'Académie. Il prononce à vingt ans d'intervalle, lors de

séances publiques, en 1753 et en 1773 le même discours « sur l'usage que les gens de Lettres et principa-



lement les académiciens doivent faire de leurs talens et les écueils qu'ils doivent éviter » soulignant avec insistance le rôle qu'ils doivent jouer dans la vie de la cité.

En 1778, lorsque Séguier fait

don de ses collections, Mgr de Beccarelle indemnise les pauvres de la valeur de la maison de Séguier pour que celle-ci appartienne à l'Académie, et la reconnaissance des Nimois s'adresse autant à lui qu'à Séguier.

29 *Registre de la Société littéraire de Nîmes établie au mois de mars de l'année 1752.*

Registre manuscrit, 130 feuilles de papier vergé filigrané, 0,278 x 0,184, reliure cuir avec doubles liens de fermeture en cuir.

Ce registre comporte les comptes rendus des séances de l'Académie de Nîmes, reconstituée en 1752 après quarante ans d'abandon. Elle n'utilisa que très peu de temps le nom de Société Littéraire de Nîmes et reprit sur les conseils de Ménard le titre d'Académie Royale de Nîmes. La première partie du registre concerne les séances qui se tinrent du 9 mars 1752 au 18 juillet 1754, et comporte la liste des académiciens qui reconstituèrent l'Académie ; la deuxième partie concerne les séances comprises entre le 21 septembre 1765 et le 30 juin 1774.

Les premières pages renferment les 26 articles des

statuts, suivis des signatures des 12 membres qui sont à l'origine de la rénovation de l'Académie.

La première réunion de cette « société littéraire » qui n'ose encore s'appeler « Académie » a lieu le 9 mars 1752 chez le baron de la Reyranlade pour procéder aux nominations des « officiers ».

Jean-Jacques Maurice Reinaud (de Genas) (1730-1794) conseiller au présidial, est un jeune président de 22 ans.

Etienne David Meynier (de Salinelles) est chancelier, l'avocat Pierre Périllier est secrétaire et son adjoint est Charles-Joseph Girard.

30 *Actes et délibérations de l'Académie. Jeudi 9 mars 1752, M. le baron de Larciranglade.*

Registre de l'Académie. Reproduction.

L'Académie s'est assemblée aujourd'hui pour la première fois, tous ceux qui devoient la composer se sont trouvés au rendez-vous. On a procédé à la nomination des officiers de la manière prescrite par les statuts, et M. Reynaud a été élu

Directeur, M. Meynier, chancelier et M. Périllier, secrétaire.

Les jours d'assemblée ont été fixés au lundy et au jeudy de chaque semaine, et il a été arrêté que la séance commencerait à quatre heures du soir. On fera dans cha-

que assemblée la lecture d'un ouvrage de prose ou de poésie dont un académicien choisi par le directeur fera remarquer les fautes et les défauts...

*Actes et Deliberations
de l'Academie.*

*du Jeudy 9^e Mars 1752
chez M^{re} le Baron de
Lauranglade.*

Le Président, les Secrétaires, les Membres, le public, se sont réunis à l'Académie, à l'heure prescrite, pour la séance du 9^e Mars 1752. Le Président a lu le procès-verbal de la séance précédente, qui a été approuvé. Il a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier. Le Président a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier. Le Président a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier.

Le Président, les Secrétaires, les Membres, le public, se sont réunis à l'Académie, à l'heure prescrite, pour la séance du 9^e Mars 1752. Le Président a lu le procès-verbal de la séance précédente, qui a été approuvé. Il a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier. Le Président a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier. Le Président a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier.

*Du lundy 12 Mars 1752
chez M^{re} le Baron de
Lauranglade.*

M^{re} le Baron de Lauranglade, Secrétaire de l'Académie, a lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier. Le Président a ensuite lu une lettre de M^{re} le Baron de Lauranglade, par laquelle il lui a été remis une somme de 1000 livres, destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme a été acceptée par l'Académie, et elle a été déposée dans le trésorier.

Il a été résolu que chaque académicien feroit à tour de rôle un discours qui seroit prononcé dans l'assemblée du Jeudy...

Cette séance se déroule comme le 28 mars 1682 lors de la création de l'Académie : on élit le bureau, puis on fixe les dates de réunion et le programme de travail : la seule différence en 1752, c'est qu'il y a deux séances de travail par semaine : le lundi et le jeudi, au lieu du mercredi (en fait, à partir de 1753, on en revient à la seule réunion du jeudi).

31 *Portrait de Léon Ménard.*

Gravure de Follet. 0,21 x 0,16. Musée Vieux Nîmes.

Léon Ménard (Tarascon 1703 - Paris 1767), conseiller au Présidial, était le neveu de Jean Ménard, prieur d'Aubord, co-fondateur de l'Académie, et fils de Louis Ménard, conseiller élu en juin 1689.

Il est en 1752 un homme célèbre : élu en 1749 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a publié en 1737 l'« Histoire des Evêques de Nîmes », en 1741, un roman « les amours de Callisthène et d'Aristoclée », en 1743, un ouvrage sur les « mœurs et usages des Grecs », mais surtout il a réalisé un des objectifs de l'académie naissante : écrire l'histoire de Nîmes. En effet, de 1750 à 1758, vont paraître

les sept volumes de l'« Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes ».

C'est vers lui que se tourne la deuxième génération d'académiciens pour lui demander conseil.

Ensuite, Ménard publiera avec le marquis d'Aubais, les « Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France » (Paris 1759, 3 vol.) et entreprendra en 1762, une histoire de la ville d'Avignon, dont seuls des articles publiés dans le recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres verront le jour.

Il meurt à Paris le 1^{er} octobre 1767.

32 *Extrait de la lettre de Monsieur Ménard à Monsieur Baux, prodigant quelques conseils destinés à faciliter la renaissance de l'Académie de Nîmes. Copie non signée, 25 mai 1752.*

Manuscrit. Feuille de papier vergé, 0,232 x 0,352.

... Ne vous regardez pas comme un corps nouveau, mais comme un corps qui après un long repos reprend ses premières fonctions. Regardez-vous comme ayant toujours existé depuis le premier

moment qu'on fit la création de l'ancienne Société. On le peut très bien, et c'est le sentiment du ministère que j'ay déjà consulté là-dessus. On le doit aussi parce qu'il sera bien plus glorieux de partir d'un point

ancien, qui vous donnera une prééminence de tems sur une infinité d'autres académies qui se sont depuis établies en diverses villes du royaume. Celle de Nîmes fut Etablie au mois d'aoust de l'an 1682 sous le titre d'academie royale, et c'est de là que doit commencer l'établissement qu'on remet aujourd'hui en vigueur. Ne prenez donc d'autre titre que celui-là, pratiquez les memes exercices, ayez les memes objets dans vos assemblées, suivez en un mot les memes points que ceux qui sont portés par les premiers statuts. Vous avez un protecteur né, un chef fixé par le premier établissement, et qui subsistera toujours : C'est M. l'Eveque de Nîmes. M. Séguier qui l'était alors fut mis à la tête de l'Académie, Ses Successeurs à l'Eveche de cette ville ont aussi conservé ce protectorat. Ainsi l'Académie royale de Nîmes qui n'a cessé d'exister depuis sous Eux, ne fait aujourd'hui

sous M. l'Eveque present que reprendre ses exercices que les conjonctures des tems, l'occupation des citoyens a d'autres affaires avaient oblige d'interrompre. Elle n'a par consequent aucunes Lettres patentes a demander, elle les a depuis 1682, mais encore un coup conformez vous de point en point aux reglemens portés par la fondation. Ayez le meme nombre d'academiciens, les memes officiers.

En 1752, un groupe de personnes se regroupent dans une « Société Littéraire de Nîmes ». Ménard, historien, membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, leur suggère, par l'entremise de M. Baux, médecin et météorologue nîmois, de reconstituer l'Académie Royale de Nîmes au lieu de créer un nouvel établissement. Le marquis d'Aubais, seul membre encore vivant de l'ancienne Académie, traduira cette continuité.

33 Lettre du Marquis de Rochemore fils apprenant à Ménard les travaux de l'Académie reconstituée et le remerciant des démarches qu'il effectue à Paris pour la réaffiliation à l'Académie française. Il lui envoie en même temps la liste des nouveaux académiciens. 1^{er} septembre 1752.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, 0,219 x 0,337, portant un cachet de cire rouge.

... Nos confrères sont fort curieux de scavoir des nouvelles du renouvellement de l'affiliation avec l'Académie française. Est il fait, et a quoy nous engage t'il ? Nous sommes bien reconnaissans des mouvemens que vous vous êtes donnés pour cela ; et bien flattés du remerciement gracieux et éloquent que vous avez fait a notre académie. Nous avons résolu de faire le fond de notre travail de l'histoire de france que nous considerons sous le point de vûe historique, politique, physique, et litteraire. Cela forme 4 bureaux dont le travail sera rédigé par un cinquième.

Comme la société s'est divisée tout entiere pour former ces 4 bureaux, nous vous avons mis à l'historique...

Cette lettre n'a pas été envoyée, Ménard ayant dû se rendre à Nîmes à ce moment, comme en témoigne la modification de l'adresse.

Le projet de division de l'Académie en quatre

bureaux n'a pas été suivie d'effet. Il sera repris en 1774, mais réalisé au XIX^e siècle seulement.

L'historien Léon Ménard, à qui s'adresse cette lettre, est l'un des 26 académiciens reçus entre le 9 mars et le 17 juillet 1752, dont la liste est dressée par le marquis de Rochemore.

Le marquis Alexandre de Rochemore (1725-1790) avait entrepris avec le docteur Razoux un ouvrage sur les antiquités de Nîmes dont il ne nous est parvenu qu'un chapitre « Mémoire sur les anciens Volques Arécomiques et sur la ville de Nîmes, capitale de ces peuples », publié dans le Recueil des Pièces lues de l'Académie en 1756. Il avait rédigé une « vie d'Apollonius de Thyane » et une « histoire de Ptolémée Soter », une tragédie imitée d'Otello de Shakespeare et divers poèmes. Secrétaire perpétuel de l'Académie, il abandonne cette fonction au profit de Séguier en janvier 1765.

34 Liste des Académiciens de la Ville de Nîmes, adressée à Ménard par le secrétaire perpétuel, le marquis de Rochemore. (1^{er} septembre 1752).

Manuscrit. 0,219 x 0,169.

Les nouveaux statuts prévoient 26 académiciens dont la liste est présentée ici :

1^o Marquis d'Aubais élu en 1712.

Les 12 académiciens ayant provoqué la restauration de l'Académie - séance du 9 mars 1752.

2^o L.M.A. Bérard, écuyer.

- 3° A.H.P., marquis de Rochemore St Cosme
 4° J.C. Pascal, baron de la Reyranlade
 5° E.D. Meynier (de Salinelles), négociant
 6° J.L. Lecointe, officier au régiment de l'Isle de France
 7° Jean Razoux, médecin.
 8° Pierre Périllier, avocat.
 9° C.J. Girard.
 10° J.J.M. Reinaud (de Genas), conseiller au Présidial
 11° J. Aldebert, avocat.
 12° J. de Montval, lieutenant particulier au Présidial.
 13° P. Lecointe, avocat.
 Les nouveaux membres élus de mars à juillet 1752 :
 14° J.J. André (13 mars), négociant
 15° F.C. Causse, seigneur de Servies et Vallongue (20 mars)
 16° F. Tempié (27 mars)
 17° J.B. Michon (10 avril)
 18° A. Vincens (24 avril), négociant.
 19° L'abbé de Rochemore d'Aigremont, vicaire général (8 may)

- 20° L'abbé de Merez, vicaire général (8 may).
 21° P. Baux, médecin, savant météorologue (8 may).
 22° Abbé de la Ferrière, chanoine (8 may).
 23° J.F. Marmier, commissaire des guerres (8 may).
 24° L. Ménard, conseiller au Présidial (17 juillet).
 25° Rouvière de Dions, président, maire et juge-mage (17 juillet)
 26° Novi de Caveirac, lieutenant principal au présidial.

Les associés étrangers sont comme en 1682 en nombre illimité.

Par rapport à la première génération d'académiciens, on constate qu'il y a moins d'ecclésiastiques, autant de magistrats et d'avocats, mais on voit apparaître une nouvelle catégorie, les « commerçants faisant travailler la soie », c'est-à-dire des industriels tels que Meynier de Salinelles, Jean-Jacques André, et Alexandre Vincens. Ils vont orienter les travaux de l'Académie vers des recherches pratiques en fonction des besoins de l'économie, de l'agriculture et du commerce.

35 Arrêté de la commission sur le projet présenté à l'Académie, par Monsieur le Cointe - 6 mai 1774.

Manuscrit. Feuille de papier vergé. 0,242 x 0,379.

Le Vendredi sixième Mai, mille sept cent soixante & quatorze, les Commissaires nommés par l'Académie, assemblés pour examiner le Projet lu par M. le Cointe à l'assemblée du Jeudi précédent, ont arrêté ce qui suit.

.....
2° Que la gloire de toute Académie augmentant essentiellement en raison de l'utilité & de la grandeur de ses travaux, l'émulation de la nôtre doit être particulièrement excitée, & que rien n'a paru plus propre à augmenter sa vigueur que la Distribution de ses membres en quatre Comités qui se livreront chacun à un genre particulier d'occupations : le premier, à tout ce qui forme l'objet particulier des Belles

Lettres, Poésie, Eloquence, Histoire, Langues, &c ; le second, à tout ce qui concerne la Physique générale, les mathématiques & les arts ; le troisième à l'antiquité, à l'histoire naturelle, à l'agriculture, au commerce, &c ; le quatrième, enfin, aux hautes Sciences, à la Philosophie primitive spéculative & morale, & à tout ce qui fait l'objet particulier de la Métaphysique.

.....
 Bien qu'accueilli favorablement par les rapporteurs, ce projet ne fut pas mis en application. Mais il sera repris au XIX^e siècle, dans les statuts du « Lycée du Gard » et de « l'Académie du Gard ». Il témoigne de la nouvelle orientation des travaux de l'Académie.

36 Portrait de Mgr Cortois de Balore, évêque de Nîmes.

Gravure de Le Tellier, d'après un dessin de Labadye. Musée du Vieux Nîmes, 0,20 x 0,14.

Pierre-Marie Madeleine Cortois de Balore (1736-1832), évêque d'Alès depuis 1776, fut nommé à

Nîmes le 22 février 1784. La ville était alors en pleine récession économique, et Mgr de Balore inter-

vint en fondant, avec l'aide de l'Intendant et de nombreux Nîmois protestants et catholiques,



« l'association patriotique » pour venir en aide aux ouvriers sans travail (il finança de ses deniers la construction d'un abreuvoir, dans ce but), ainsi qu'un mont de piété.

Il est nommé député du clergé aux Etats Généraux, en 1789,

mais, en 1791, il prend le chemin de l'exil jusqu'en 1801.

En 1802, les académiciens lui demanderont de revenir prendre sa place de Protecteur, mais il refusera en invoquant son grand âge.

37 V. Guérin. « Vue de la Maison Carrée de Nîmes, dédié à Monseigneur Pierre-Marie Madeleine Cortois de Balore, évêque de Nîmes, conseiller du roi en ses conseils. Tiré du cabinet de M. Astier, directeur de la Manufacture des étoffes peintes. 1787 ».

Gravure de J.B. Guibert. Musée du Vieux Nîmes.

La dédicace à Mgr Cortois de Balore confirme l'intérêt que portait cet évêque à la Maison Carrée. En effet, il intervient auprès de l'intendant, M. de Ballouvilliers, pour proposer le départ des religieux augustins, alors peu nombreux (3), et leur remplacement par l'Académie qui y installerait un musée

« pour tous les morceaux curieux trouvés dans la démolition de Nîmes » (1787).

Cette démarche n'eut pas de suite, mais la Maison Carrée, comme la maison de Séguier, sera confisquée en 1793, comme bien national, et deviendra un musée en 1823.

b) les travaux et les prix

38 Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. M.DCC.LVI.

Volume de 168 p., 0,187, reliure de cuir brun, tranche des pages dorées, dos historié de fleurs et d'étoiles dorées, avec titre sur cuir rouge : « RECUE DE L'ACADE ».

Ce recueil est la première publication de l'Académie ; il sera le seul publié sous l'Ancien Régime, l'Académie ne disposant pas alors de ressources suffisantes.

En effet, les manuscrits étaient rassemblés depuis 1755 par Vincens-Devillas. Mais les imprimeurs

parisiens sollicités pratiquaient des prix trop élevés pour la compagnie.

Ce fut un académicien nîmois, Jacques de Salles de Lascel, qui finança l'opération, mais chez un imprimeur nîmois, Antoine Accurse Belle.

38 bis Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie Royale de Nîmes. MDCCLVI.

Imprimé relié cuir fauve, dos décoré au fer de fleurs et d'étoiles dorées. 0,188, 168 pages ; sans mention d'éditeur, ni de lieu d'édition ; ex libris de De Cayrol avec fleur de lys.

RECUEIL
DES PIÈCES
LUES
DANS LES SÉANCES
PUBLIQUES ET PARTICULIÈRES
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DE NÎMES.



M. DCC. LVI

Ce recueil comporte les travaux principaux lus en séance de l'Académie pendant l'année 1753.

On y trouve les discours suivants :

- Ode à Monseigneur l'Evêque de Nîmes. Par Mr B***.

- Discours de Remercement de M. de Massip, Avocat du Roi. Prononcé dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale de Nîmes, le 4 janvier 1753.

- Discours. Combien il est nécessaire de soumettre l'imagination à la raison. Par Mr G***.

- Ode sur le Jugement dernier.

- Discours. Qui a remporté le Prix, au jugement l'Académie Royale de Pau en 1753. La calomnie donne plus de lustre à la vertu, que la flatterie.

- Poème Sur le Dérèglement des Mœurs, lu à la Séance publique de l'Académie Royale de Nîmes le 10 janvier 1754.

- Discours sur les Avantages de l'Amour propre, lu à la Séance publique le 10 janvier 1754 par Mr G***.

- Ode Lue à la Séance publique du 10 janvier 1754.

- Mémoire Sur les anciens Volces Arécomiques, & sur la Ville de Nîmes Capitale de ces peuples.

- Mémoire historique. Sur les anciennes Amazones.

- Récapitulation des ouvrages. Lûs à la Séance publique de l'Académie Royale de Nîmes, Tenue dans la Sale des RR. PP Jésuites le 10 de Janvier 1754.

39 Lettre de la Veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, éditeur de « La France Littéraire ».

Manuscrit. Une feuille de papier vergé fin filigrané, pliée en deux avec cachet de cire rouge de la librairie, 0,230 x 0,378.

Paris, Ce 2 Mars 1778

Monsieur,

Vous avez pu lire dans les journaux et autres ouvrages périodiques que j'allois donner un supplément à l'édition de la France littéraire qui parut au commencement de 1769. Comme il doit être arrivé depuis cette Epoque plusieurs changements dans voire Académie, oserois-je vous prier Monsieur, de vouloir bien m'envoyer les noms des personnes qui la composent actuellement avec l'âge, la qualité, le titre des ouvrages de ceux qui sont morts depuis 1768, et la date de leur décès. Au reste je ne parle que de ceux qui ont écrit, et fait imprimer quelque ouvrage. Le dessein que j'ai de rendre ce supplément aussi complet et aussi exact que le Public doit l'attendre me fait espérer que vous voudrez bien concourir à sa perfection. On ne commencera à imprimer l'article des Académies de Province que dans les premiers jours du

Carême, et l'ouvrage entier paroltra avant Paques si vous daignez Monsieur, envoyer de bonne heure, franc de port s'il est possible tout ce qui concerne votre compagnie.

J'ai l'honneur Detre avec considération Monsieur
Votre très humble et très obeissante servante.

Ve Duchesne

Libraire rue St-Jacques

Un formulaire imprimé, reprenant les mêmes demandes que celles de la lettre était joint à l'envoi.

La librairie Duchesne publie régulièrement un annuaire des Académies de Paris et de Province. Les premières éditions ne citaient pas l'Académie de Nîmes, qui y apparaît en 1769. Il s'agit ici d'une demande de mise à jour des renseignements concernant leur Académie, faite aux Nimois en vue d'une nouvelle édition (1778). (Une autre édition paraitra en 1784).

40 Portefeuille de Vincens Devillas.

Registre cartonné, coins en parchemin, dos en cuir, à 7 nerfs. Titres en lettre d'or, sur cuir fauve « Portefeuille de Vincens Devillas », sur cuir vert « Tome I : Littérature écon. pol. ». 452 feuillets. 0,30 x 0,22, Musée du Vieux Nîmes.

Cet ouvrage, suivi de 4 autres, témoigne de toute l'activité de Vincens Devillas (1725-1794) au cours de sa vie. Celui-ci comprend tous les mémoires, communications et lettres, depuis son discours de réception, prononcés ou écrites à l'Académie dont il fut membre depuis 1752, deux fois directeur (en 1761 et 1787) et deux fois chancelier (1753-1773).

Son œuvre est immense et relève de genres variés : études historiques (Mémoire sur les anciennes amazones, sur les Vestales, sur la manie qu'avait Auguste de se faire passer pour Apollon, sur l'origine des Francs, sur les origines de la soie), philosophiques (combien l'humanité est nécessaire aux gens de lettres...), littéraires (observations sur les traductions des poètes latins, et particulièrement sur une imitation de l'ode d'Horace à Sextius), grammaticales (Dissertations sur les troisièmes personnes du plu-

riel des verbes employés en poésie), mais surtout d'économie politique. Il est certainement un des académiciens les plus actifs et oriente les travaux de l'Académie vers des recherches sur la vie économique du pays, suivant en cela la mode du temps, mais aussi les directives parisiennes à partir de 1765. Il publie : « Lettres sur la différence des mesures et des poids dans le royaume » (1765), Mémoire sur le commerce et la soie dans la ville de Nîmes (lu le 16 juin 1774) Pantagène et Philophonie ou l'alliance de l'Agriculture et de l'Industrie (séance publique 9 mai 1788) et Réflexion sur les greniers d'abondance (1790)... Néanmoins il ne dédaignait pas la poésie, ni la fable allégorique, ni les discours officiels : tels les « harangues » qu'il prononça pour accueillir le duc et la duchesse de Fitzjames, pour leur première visite officielle à Nîmes, le 19 octobre 1761.

41 Discours prononcé par M. le Baron de Servières dans l'Académie royale de Nîmes, le 16 janvier 1783, jour de sa réception.

16 pages dont douze manuscrites. 0,39 x 0,25.



Le baron de Servières, gentilhomme du Gévaudan, alors officier au régiment d'Orléans, a été reçu associé correspondant à l'Académie en même temps que son ami Vincens-Plauchut avec qui il partage la même passion : la botanique et la chimie.

Son discours d'entrée à l'Académie porte sur les « Recherches sur l'origine des Mattamores » dont il donne la définition : « le mot *matamore* formé de deux racines orientales signifie cachette ou magasin souterrain, c'est le nom que les Arabes et les Maures donnent aux fosses dans lesquelles ils gardent leur bled ».

L'auteur étudie ces réserves souterraines dans l'Antiquité et dans le monde moderne, particulièrement en Orient, mais aussi en France

(Metz, Sedan, en Cévennes) (pour conserver les raves et les navets). Il insiste sur les avantages de ce type de stockage (abri de l'air, protection pour explosifs) et fait un projet de magasin à poudre souterrain.

En dépit des fioritures de son titre calligraphié et de son thème prêtant à confusion (l'auteur peut avoir recherché un effet de surprise en ne révélant le véritable sujet qu'en séance), le discours du baron de Servières est une communica-

tion très sérieuse, dont le texte, avec ses notes nombreuses, précises et concises, est parfaitement mis au point pour être publié.

42 *Mémoire sur les comètes présenté par l'abbé Paulian à la séance publique du 8 juin 1773.*

Manuscrit. deux feuilles de papier vergé, 0,283 x 0,388 et 0,292 x 0,388.

A la suite de Newton, l'abbé Paulian réfute la théorie d'Aristote qui considérait les comètes comme étant des amas vaporeux. Il réfute également celle de Descartes, considérant les comètes comme des soleils éteints et errants, susceptibles d'entrer en collision avec la terre : «...s'il est démontré, Messieurs, que les comètes sont de véritables planètes : s'il est démontré que leurs orbites sont, quant à l'essentiel, parfaitement semblables aux orbites planétaires : s'il est démontré qu'elles ont un cours périodique aussi bien réglé que celui des planètes... n'est-il pas

démontré par là même que craindre une comète, c'est une terreur panique, une crainte sans fondement...»

Et il conclut : «concluons donc avec M. de Buffon... que nos auteurs ont fait de vains efforts pour rendre raison du déluge... (on doit) regarder le déluge universel comme un moyen surnaturel dont s'est servi la toute puissance divine pour le châtiment des hommes, et non comme un effort naturel dans lequel tout se serait passé selon les loix de la Physique...»

Ce mémoire traduit bien les barrières qui existent encore dans

le cheminement de la pensée rationaliste qui prendra toute sa mesure au siècle suivant.

L'abbé Aimé-Henri Paulian, Jésuite (1722-1800), est le petit-fils de Pierre Paulian, académicien du XVIII^e siècle. Il se spécialise dans l'étude des mathématiques et de la physique (il publie un «Dictionnaire de physique portatif» (en 1761, réédité en 1773), un «guide des jeunes mathématiciens dans l'étude des éléments de mathématiques et de mécanique...» 1771) et réalise des expériences sur l'électricité.

43 *Mémoire sur l'épidémie qui a régné cette année pendant les mois de février, mars et avril dans les prisons de la sénéchaussée de Nîmes, où l'on indique les moyens de les désinfecter et d'en délivrer les prisonniers. Par Mr Granier, membre du Collège de médecine de la même ville et médecin des prisons. 1778.*

Manuscrit. Six feuilles de papier vergé, pliées en deux, reliées par deux rubans rose, 0,244 x 0,360.

Mémoire lu à la séance du 28 mai 1778 : son auteur deviendra membre résidant de l'Académie en 1781.

Les remèdes d'urgence qu'il préconise à cette épidémie de «fièvres catharales malignes» sont les «vomitifs et les purgatifs doux»,

puis des «minoratifs aiguisés avec les tisannes délayantes fondantes et nitrées».

Mais il insiste autant sur le véritable moyen d'enrayer l'épidémie, qui est l'assainissement des locaux, leur désinfection au lait de chaux et leur amélioration pour



que la santé des prisonniers soit meilleure et leur résistance à la maladie plus grande.

Jean Gramier (1743-1819), fils d'un chirurgien, élève chez les Jésuites de Nîmes, va à Montpel-

lier où il étudie la médecine et la philosophie. Docteur en médecine depuis le 6 novembre 1766, il est attaché à l'Hôpital Militaire et aux prisons de la sénéchaussée. Il se consacre surtout à l'enseignement

médical (comme professeur de théorie médicale des accouchements) et à la botanique qu'il enseigna plus tard à l'Ecole Centrale du Gard.

- 44** *Mémoire sur l'électricité du tonnerre, dans lequel après avoir rapporté l'histoire de ce phénomène et ses preuves générales, on fait connoître, plusieurs faits et phénomènes nouveaux, avec des explications nouvelles fondées sur l'expérience et l'observation. - par M. Bertholon, professeur de théologie, de l'Académie Royale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, de Béziers, de Toulouse...*

Lettre de M. Bertholon à M. Segurier, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Nîmes, de celle de Paris,

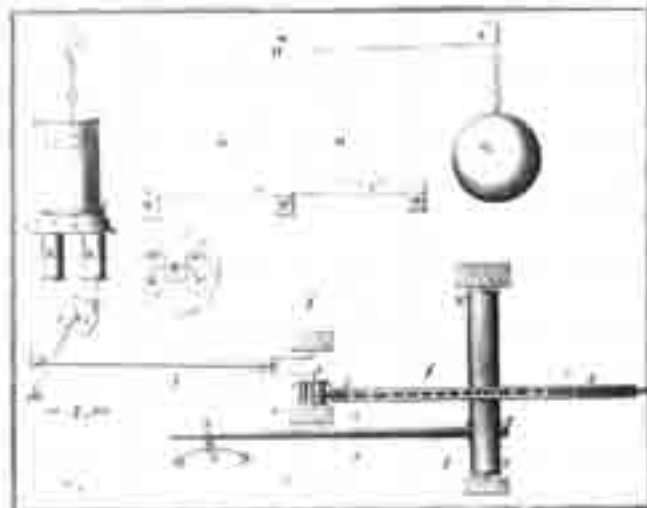
Manuscrit. Six feuilles de papier vergé, pliées en deux et cousues, numérotées de 1 à 18, 0,220 x 0,346, et un feuille de papier vergé, pliée en deux, 0,178 x 0,244, cachetée à la cire rouge.

Ce mémoire fut lu à la séance du 19 mai 1774 au cours de laquelle M. Bertholon fut également élu membre associé de l'Académie.

Ses titres et ceux de Séguier font apparaître la possibilité d'appartenance à plusieurs académies au titre de membre non résidant.

Dans ce mémoire, M. Bertholon réfute les

assertions anciennes voyant dans la foudre et le tonnerre le résultat du choc des vents sur un «mélange d'exhalaisons et des vapeurs accumulées» qui s'enflamment et explosent ; il voit lui-même dans le tonnerre «les imposans effets de l'attraction et de la répulsion produits par l'électricité météore et orageuse».



- 45** *Essai sur des machines à air, capables de grands effets, exemptes des grandes dépenses qu'entraînent l'établissement, l'entretien et l'aliment, des machines à feu, et pouvant les remplacer. Par M. Guibal Laconquie, ingénieur. Plan de la machine.*

Livret à couverture de papier marbré noir et blanc, dix pages de papier vergé, un plan sur papier vergé épais, 0,270 x 0,373.

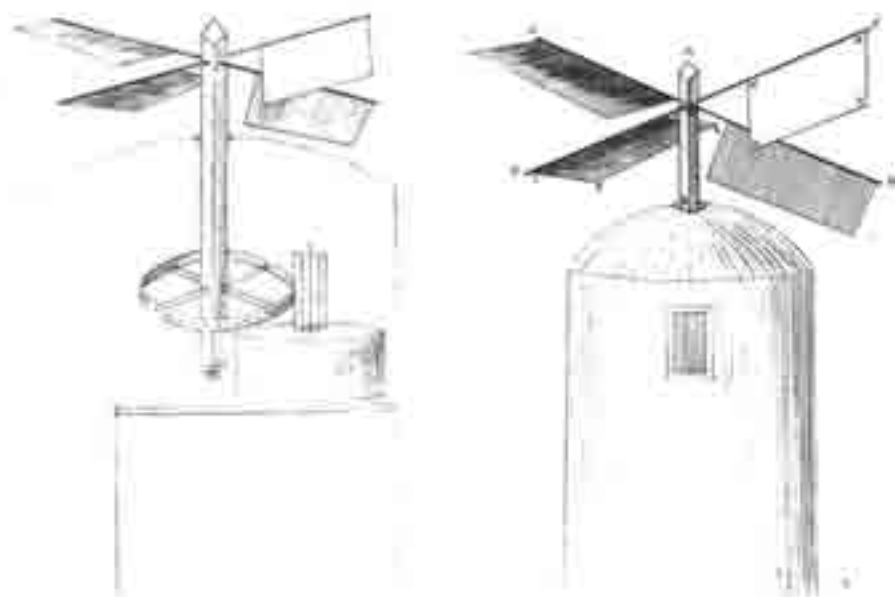
Mémoire d'un étranger à l'Académie, soumis à l'avis de celle-ci, sur un projet de machine industrielle.

46 *Projet d'un type nouveau de moulin à vent soumis au jugement de l'Académie par un anonyme ; dessin technique de la construction. 1775.*

Manuscrit. Une feuille de papier vergé, 0,306 x 0,388.

D'après ses statuts, l'Académie pouvait émettre un avis sur les travaux qu'on lui soumettait et qui ne provenaient pas de ses membres ; pour ce projet, soumis par un anonyme, trois commissaires furent choisis en son sein, Mrs de La Reyranglade, Lecoigne et Paulian, et rendirent leur avis accompagné de suggestions, le 16 février 1775.

Le rapport des trois «scientifiques» de l'Académie admet que le projet est susceptible d'une application pratique, car il existe déjà des machines fondées sur un principe analogue (les moulins «à la polonoise»). Il invite l'inventeur à persévérer en veillant toutefois à corriger la fragilité des ailes de son moulin en les soutenant ou en les reliant par des agrès. Il lui conseille de tenir compte du fait que le dispositif prévu par lui utilisera moins efficacement la force du vent que ne le font les moulins à vent traditionnels.



47 *Mémoire lu par M. Tempie à l'assemblée de l'Académie du 22 novembre 1781, sur la fécondité procurée à un arbre femelle par l'effort des fleurs d'un arbre mâle de la même espèce, plantés dans deux jardins différents et éloignés (n° 24), et réponse de M. le comte de Buffon, Intendant du jardin et du cabinet du Roy au mémoire lu par M. Tempie.*

9 pages manuscrites. Papier vergé ocré. 0,32 x 0,204. Archives départementales 4.T.7.

Ce mémoire est le résultat d'une expérience de François Tempie (élu en mars 1752), avocat et subdélégué de l'Intendant.

«J'avais vu dans ma jeunesse, et dans le parc appartenant aujourd'hui à MM. les Bénédictins de Nismes deux arbres dont l'un qu'on me dit être le mâle portait des fleurs qui tombaient toutes au printemps et l'autre femelle qui après avoir fleuri dans la même saison portait dans l'automne des amandes petites, vertes et connues de tout le monde sous le nom de pistaches.

Je désirai d'avoir de ces arbres... ces deux individus

étant uniques dans la contrée, je formai le dessein d'en élever de semences».

C'est le résultat de cette double plantation d'abord un arbre femelle, puis un arbre mâle, la fécondation du premier par le second.

Fier de son succès, l'auteur a fait des adeptes : «M. Coulomb, négociant hors la ville, sur la place de l'esplanade est le premier qui cette année (1781) a vu un de ses arbres présenter des fleurs : on me les montra je les jugeai femelles et annonçai ... que le défaut de fécondation les ferait sécher et tomber...

- Madame aurait bien voulu avoir du fruit... et elle me demanda mon mâle.»

L'auteur décide alors d'apporter pendant plusieurs jours à l'arbre femelle, les fleurs mâles épanouies.

«Ce succès a été si complet que les greffes ainsi fécondées par une semence apportée, sont chargées d'amandes plus grosses aussi pleines, et en plus grand nombre que celle de mon jardin...»

La réponse de Buffon (décembre 1781) est assez

décevante et ne manque pas d'humour : « quoique l'expérience de M. de Tempié soit connue et qu'elle ne tende qu'à prouver une vérité démontrée depuis long-tems, on doit lui savoir gré d'employer utilement ses loisirs, et d'avoir apporté beaucoup de soins et d'intelligence à suivre une expérience d'aussi longue haleine ».

48 *Plan d'un cours élémentaire de philosophie naturelle ; Discours adressé à «messieurs de l'Académie royale de Nismes» par Bover, 31 mai 1787.*

Manuscrit. Cinq feuilles de papier vergé, 0.237 x 0.382.

Cet ouvrage élémentaire doit être facilement entendu par des enfans et même par des gens d'une intelligence bornée. Il traite en douze chapitres de l'ensemble des connaissances humaines (la Matière, et le Mouvement, l'Univers, le Feu, l'Eau, l'Atmosphère et l'Air, les Météores, la Terre, le Règne Minéral, le Règne Végétal, l'Homme, l'Etre Suprême).

Il s'agit à nouveau d'un ouvrage soumis à la

critique des académiciens par M. Boyer, journaliste nimois. Cet ouvrage ne fut jamais publié.

J. M. Boyer Brun (1764-1794), journaliste fut le fondateur du Journal de Nîmes (1792-1794) et l'auteur d'une « Histoire des Caricatures de la révolte des Français » (1792), il avait été nommé substitut du procureur de la commune en 1790. Il est l'un des académiciens condamnés à mort et guillotiné en 1794.



49 *L'Ecole des Pères, comédie en cinq actes, en vers, par M. Pieyre de l'Académie royale de Nîmes, représentée pour la première fois, par les Comédiens François, le 1er juin 1787.*

Recueil factice, 1 vol., 0,195; à Paris chez Debure l'aîné, libraire de la bibliothèque du Roi et de l'Académie des Inscriptions, hôtel Ferrand, rue Serpente, n° 6. 1788 - Avec approbation et privilège du roi.

Ce recueil de plusieurs pièces de théâtre représentées au Théâtre français en comporte deux de l'académicien nimois Alexandre Pieyre. Son «*Ecole des Pères*» fut jouée en 1782 à Nîmes puis à Montpellier, et, à la fin mai 1787, à Paris, où elle remporta un tel succès qu'elle fut jouée quarante fois et traduite, en 1788, en

hollandais et en allemand. Elle valut à son auteur de la part de Louis XVI une riche épée portant autour de la poignée ces mots : *«don du roi à M. Pleyre, auteur de l'Ecole des Pères. 1er février 1788»*.

Un courant culturel favorisé par l'Académie de Nîmes existait donc bien de la Province vers Paris.

50 Alexandre Pieyre.

Gravure de Mougeot d'après un dessin de Bonvoisin, 0,21 x 0,15. Musée Vieux Nîmes.

Alexandre Pieyre (1752-1830), issu d'une riche famille commerçante nîmoise, utilisait ses loisirs à composer des pièces de théâtre. Il rencontre le succès avec «l'école des Pères» en 1787. Remarqué par le roi, il l'est aussi du duc d'Orléans qui lui confie l'éducation de son fils, le duc de Chartres (futur Louis-Philippe) âgé de quatorze ans : il revient à Nîmes lorsque son élève part pour l'exil et reprend en

1815 ses fonctions auprès de la famille d'Orléans comme secrétaire d'Adélaïde d'Orléans. Il meurt à Paris en juillet 1830 quelques jours avant l'arrivée au trône de Louis-Philippe. Son œuvre est abondante et a été publiée en partie dans un recueil en deux volumes en 1808 et 1811. Il était membre de l'Académie de Nîmes depuis 1787.

51 Extrait du registre des délibérations du Conseil de Ville de Nîmes, séance du 3 septembre 1770.

Manuscrit. 3 pages. Archives départementales, LL 42, photographie.

...Surquoy L'assemblée a délibéré de prendre chaque année la Somme de trois cent livres sur les fonds de Subvention pour être employée à une médaille servant de prix à celui qui aura fait le meilleur ouvrage au Jugement de l'Académie Royale de cette ville dont le sujet sera toujours sur les arts sur le Commerce ou sur l'agriculture laquelle médaille aura pour Légende les armes de la ville d'un côté et au revers celle de l'Académie (et sera distribuée par Monsieur le Consul dans une séance publique tenue

dans une salle de l'hôtel de ville au greffe duquel Il sera déposé ou copie ou... de l'ouvrage couronné...

M. Alison, académicien et premier consul, avait démontré devant le Conseil de Ville que l'Académie manquait de moyens pour recueillir «les rayons épars de lumière» susceptibles de favoriser les sciences et le progrès dans les manufactures et sur le riche terroir dont s'enorgueillit Nîmes. Cette délibération répond favorablement à ce discours.

52 Programme de l'Académie royale de Nîmes. Prix proposé pour l'année 1774. Le moyen le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

Prospectus imprimé. Feuille double, 0, 240 x 0,380.

PROGRAMME DE L'ACADÉMIE ROYALE DE NÎMES.

Prix proposé pour l'année 1774.

UN Citoyen à qui l'on a fait l'honneur de le nommer pour l'année 1774, a l'honneur de vous proposer un prix de 300 livres pour le meilleur ouvrage qui sera présenté à l'Académie de Nîmes, sur le sujet le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

Pour savoir ce que c'est que l'Académie de Nîmes, on peut voir le prospectus imprimé de l'Académie de Nîmes, ou le prospectus de l'Académie de Nîmes, ou le prospectus de l'Académie de Nîmes.

Le prospectus le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

Les Académiciens de Nîmes ont pour leur objet de vous proposer un prix de 300 livres pour le meilleur ouvrage qui sera présenté à l'Académie de Nîmes, sur le sujet le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

Et comme les Académiciens de Nîmes ont pour leur objet de vous proposer un prix de 300 livres pour le meilleur ouvrage qui sera présenté à l'Académie de Nîmes, sur le sujet le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

Les Académiciens de Nîmes ont pour leur objet de vous proposer un prix de 300 livres pour le meilleur ouvrage qui sera présenté à l'Académie de Nîmes, sur le sujet le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

Le prix de 300 livres, de l'ouvrage qui sera présenté à l'Académie de Nîmes, sur le sujet le plus simple et le moins dispendieux d'avoir des fontaines dans différents quartiers de la Ville de Nîmes.

L'organisation de concours devint une des activités régulières de l'Académie. A l'occasion de celui de 1774, on peut en décrire les différentes phases dans la vie de l'Académie : (les phases citées en référence du commentaire sont issues du Registre de l'Académie, Continuation 1765-1774. - Recueil manuscrit. Académie.).

Le 20 mai 1773 les académiciens s'entretenaient du prix «qu'un illustre citoyen de Nîmes vouloit donner l'année prochaine pour être adjugé à celui qui auroit donné le meilleur Mémoire sur le sujet que l'Académie proposeroit, et Mr de Genas remit à l'Académie de la

part de ce citoyen une promesse de payer 300 livres pour ce prix. L'annonce du prix, de son sujet et des modalités du concours fut lue par le Directeur, M. de Verot, à la séance publique du 8 juin 1773. Lors de la séance du 14 avril 1774 l'Académie nomma quatre de ses membres pour examiner les mémoires reçus. Le 28 avril ceux-ci lui font un rapport et une lecture, à la suite de quoi les académiciens adjugent le prix à l'unanimité «à celui qui avoit pour Devise O Fortunati nimium si sua bona norint». Après ouverture du billet cacheté, l'auteur s'en révèle être M. Angrave, ancien élève de l'Ecole

des Ponts et Chaussées du Languedoc. On charge alors les commissaires de le lui faire savoir, mais aussi de «le prier de conformer son mémoire aux intentions de l'Académie en supprimant quelques expressions, afin qu'il puisse être lu à l'assemblée publique lorsqu'on le couronnera».

La séance publique eut lieu le 7

juin 1774 et M. Séguier, secrétaire perpétuel y «lut ... le Programme, et le Mémoire de M. Angrave, auquel l'Académie a adjugé le Prix proposé en 1773».

52 bis Une souscription pour un prix de l'Académie. 30 juin 1774.

Manuscrit. Papier vergé, 0,34 x 0,24.

Vingt quatre académiciens dont le protecteur Mgr de Beccdelièvre, décident de faire une souscription pour constituer un capital dont la rente sera destinée à perpétuité à l'attribution d'un prix annuel de 300 livres, sur tel sujet que l'Académie jugera à propos de fixer. Cette souscription devra réunir 22 adhérents dont chacun versera au moins 96 livres, en deux fois. Si l'intérêt n'est pas suffisant, le concours, au lieu d'être annuel, aura lieu tous les 2, 3 ou 4 ans. Un trésorier sera nommé pour tenir les comptes. 25

signatures figurent au bas de cet acte, ainsi que la liste des 22 souscripteurs qui ont versé 48 livres.

Un don de 3.000 livres est fait d'autre part le 10 juin 1779 par l'abbé d'Ornac de Saint-Marcel (neveu de Mgr Beccdelièvre), prévôt de l'église cathédrale de Nîmes, «pour fonder un prix qui serait distribué de deux en deux ans, au jugement de l'Académie et sur le sujet qu'elle proposerait en observant qu'il n'y aurait rien dans l'ouvrage couronné qui pût blesser la religion, les lois ou les mœurs».

53 Mémoire sur le prix proposé par Messieurs de l'Académie en faveur de celui qui donnera l'idée la plus juste et la plus précise pour la construction de 13 fontaines aux différents quartiers de cette ville et a moins de frais. n° 2.

Trois pages manuscrites et un plan : papier vergé ocre, 0,36 x 0,245. Arch. dép. RT7.

L'auteur, Jacques Lami, propose d'utiliser les eaux de la Fontaine de Bouillargues, amenées au moyen de conduits ou bournaux «placés entre deux murs de 4 pans d'épaisseur bâtis en cendrée. Cette source étant plus haute de 10 toises que le niveau de l'Esplanade,

elle n'aura pas de problème de circuit». Le devis proposé s'élève à 66820 livres.

Ce n'est pas ce projet qui a été primé, mais celui de l'ingénieur Angrave (voir n° 52), qui concernait l'utilisation des eaux de la Fontaine.

54 Eloge d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes - Mémoire n° 4.

Manuscrit. Treize feuilles de papier vergé, pliées en deux, reliées par deux rubans de soie bleu clair, la dernière page comportant le nom de l'auteur était repliée et scellée de cinq cachets de cire rouge, 0,21 x 0,165.

Ce mémoire a concouru pour le prix de l'Académie de 1775, proposé au public lors de la séance publique du 15 juin 1774. Six commissaires nommés par les académiciens, l'ont examiné. L'auteur en était Jean Pieyre fils.

Il retrace la vie et la carrière d'Esprit Fléchier, né en 1632, dans une famille d'artisans, entré dans la

Congrégation de la Doctrine Chrétienne à 16 ans, devenu évêque de Nîmes et protecteur de l'Académie en 1687. Orateur célèbre pour ses oraisons funèbres, homme de lettres, il fut reçu en 1675 à l'Académie française.

Jean Pieyre 1755-1839 est le frère d'Alexandre Pieyre, et auteur lui aussi de pièces de théâtres

restées manuscrites, qu'il déclamaient dans les salons de Madame de Bourdic. Nommé membre du Directoire du Gard en 1790, il est député à l'Assemblée Législative, puis, après le 9 Thermidor, procureur syndict du district de Nîmes et président administrateur du Gard à partir de 1800, il est nommé préfet du Lot-et-Garonne, puis en



57 La voix du peuple aux Etats Généraux - Ode présentée à l'Académie royale de Nîmes pour concourir au prix de poésie. 1789.

Manuscrit. Livret de 8 pages de papier vergé à tranches dorées relié par deux rubans bleu clair, 0,24 x 0,38.

En 1789 plusieurs poésies seront consacrées à la situation politique ou aux problèmes sociaux.

Dans ce poème l'auteur remercie le roi d'avoir su entendre la voix du peuple ; il fut primé et remporta un demi prix (150 livres).

L'auteur resté anonyme demandait, s'il avait un prix, que celui-ci fut versé dans la caisse des Dons patriotiques, fondée par l'Assemblée Nationale.

58 Extrait du registre des dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale du 1er décembre 1789, n°696.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, vert pâle, filigrané, avec cachet de cire rouge, au sceau de l'Assemblée Nationale (la loi et le roi, 1789), 0,31 x 0,53.

C'est le reçu du don du gagnant de l'ode précédente (n° 57), versé par le député de Nîmes, Meynier de Salinelles.

Etienne-David Meynier de Salinelles, né à Nîmes en 1729, appartient à la seconde génération d'académiciens qui, avec Ménard, restaurèrent l'Académie en 1752. Il a publié plusieurs discours et

mémoires sur les sciences des Gaulois, l'hospitalité chez les Anciens, les cérémonies funèbres romaines et sur les découvertes d'Herculanum en 1753. Délégué aux Etats Généraux, puis député et maire de Nîmes, il est mis en accusation par le tribunal révolutionnaire et guillotiné à Paris, le 15 mai 1794. Il était doyen de l'Académie.

59 *Le baron de Teissier-Marguerittes*

Gravure de le Teillier d'après un dessin de Labadye.
0.13 x 0.17. Musée du Vieux Nîmes.

Jean-Antoine Teissier, baron de Marguerittes (1744-1794), s'est illustré dans la publication d'une tragédie «*la Révolution au Portugal*» (1775), par des discours prononcés à l'Académie en 1774, des études sur l'amphithéâtre de Nîmes et une instruction sur l'éducation des vers à soie. Il laissa en manuscrit un drame en vers en 5 actes et prose «*Clémentine ou l'ascendant de la vertu*». On pouvait admirer dans sa maison, rue de la Maison Carrée, un cabinet de tableaux, gravures et dessins. Député de la noblesse aux Etats Généraux en 1789, maire de Nîmes l'année suivante, il fut condamné à mort et guillotiné le 20 mai 1794.



c) la donation de Ségurier

60 *Portrait de Jean-François Séguier.*

Pastel signé Barat en bas à droite. 0,70 x 0,57. Museum d'Histoire naturelle de Nîmes.

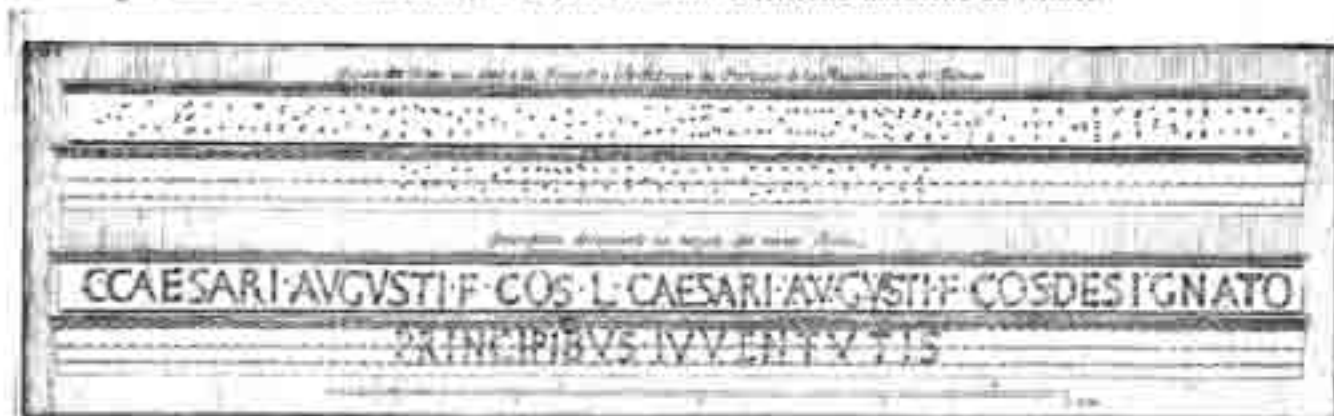


Planche de la « Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison Carrée » de J.F. Séguier, 1758



Ce tableau a été commandé par les académiciens en 1778, en remerciement du don à l'Académie des collections de Séguier. Barat, portraitiste réputé, était professeur à l'Académie royale de Lyon ; il deviendra peintre officiel de Nîmes et exécutera pour l'Hôtel de Ville un portrait de Louis XVI, en 1784. Jean-François Séguier, né à Nîmes en 1703, mort en septembre 1784, est une des gloires de la cité.

Très jeune, il se fait remarquer par sa curiosité d'esprit et son goût de la collection (numismatique, botanique). Après des études de droit qui devaient lui permettre d'accéder à la magistrature, il rencontre à Nîmes, en octobre 1732, un archéologue célèbre, le marquis Maffei, qui l'emmène avec lui, à Paris, puis dans toute l'Europe, enfin à Vérone, où il publie en 1740, une «Bibliotheca Botanica», suivie de 1745 à 1754, de trois volumes de «Plantae Veronenses» et où il recense dès 1751 toutes les inscriptions antiques grecques, romaines (on a parlé de 200 000 inscriptions recensées), afin d'en constituer un index universel. Ses collections de fossiles dont la plupart viennent des environs de Vérone sont immenses. Lorsque meurt le marquis Maffei, en février 1755, il décide de retourner à Nîmes, après 23 ans d'absence ; ce sont 21 «caisses énormes de curiosités» et 5 de livres qui le suivront et qui l'obligeront à faire construire une maison dans un quartier neuf de la

ville. Nommé académicien en novembre 1755, il remplace le marquis de Rochemore, comme secrétaire perpétuel, en 1765, et devient l'animateur de l'Académie. En correspondance avec les savants du monde entier, il s'intéresse à tous les travaux de son époque. En 1758, il déchiffre l'inscription de la Maison Carrée. Il publiera dans sa «Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison Carrée de Nîmes» sa découverte, et sa lecture a résisté à deux siècles de critique, pour être reprise dans l'ouvrage récemment consacré au monument par R. Amy et P. Gros. Il sera ensuite chargé de la restauration du temple nîmois. Sa maison recueillera plus de 50 inscriptions funéraires découvertes dans la ville (surtout aux environs de la Fontaine). En 1772, il est nommé associé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Enfin, en 1778, en remerciement du don de toutes ses collections à l'Académie de Nîmes, il reçoit le titre de Protecteur, qu'il portera jusqu'à sa mort en 1784.

61 Lettre du Duc de Lavillière, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres informant J.F. Séguier de sa nomination au titre de membre résidant, 5 avril 1772.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, 0,220 x 0,345.

A Versailles, le 5 Avril 1772

Je vous donne avis, Monsieur, que le Roy vous a nommé pour remplir la place d'associé libre regnicole vacante de l'académie des inscriptions et belles Lettres par le décès de M. Fevret de Fontette.

Je vous prie de croire que je serai toujours fort aise d'avoir des occasions de vous marquer les sentiments

avec lesquels je suis plus parfaitement que personne au monde, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

Le Duc de Lavillière

Charles-Marie Fevret de Fontette (1710-1772) était un érudit bourguignon, conseiller au parlement de Bourgogne.

62 Lettre du docteur Razoux annonçant à l'académicien J.J. André la donation de Séguier, Nîmes le 18 septembre 1778.

Manuscrit. Papier vergé, 0,21 x 0,16.

Monsieur,

L'Académie m'a chargé de vous

faire part d'un événement des plus intéressant pour elle, et auquel

comme membre vous prendrez certainement le plus vif intérêt.



Mr Séguier nôtre digne confrere vient de faire à l'Académie une donation par devant notaire de tout ce qui concerne généralement ses différents cabinets d'histoire naturelle et d'antiquités, les livres,

les manuscrits &&&. Il fait encore pour nous une autre chose très avantageuse, il nous fournit les moyens de ne point déplacer cette riche collection, il veut bien nous assurer sa maison, de sorte, que par les arrangements que nous sommes à la veille de prendre, la compagnie après la mort de ce savant et de celle de Mlle sa sœur se verra en possession d'un hôtel académique et d'un des plus beaux cabinets de l'Europe avec un jardin de botanique.

Comme il n'aurait pas convenu que Mr Séguier eut fait les fonctions de secrétaire dans tout ce qui peut regarder cette affaire, l'académie m'a nommé son substitut, et c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous instruire de ce qui se passe...

Le 15 septembre 1778, par devant M^e Nicolas, notaire à Nismes, Séguier donne à l'Académie « Tous ses livres, imprimés ou

manuscrits, gravures, cartes et estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes ; son cabinet d'Histoire naturelle avec l'herbier... avec les tablettes servant à icelles ». Cette donation a été approuvée par Lettres Patentes de juillet 1779. Mais la maison n'est pas comprise dans cette donation dont le produit de la vente est destiné par Séguier aux œuvres charitables. Or l'Académie ne possède aucun domicile attitré pour abriter ces collections. « L'autre chose très avantageuse » aboutira à une autre donation, le 19 janvier 1780, par devant le même notaire, de la maison de Séguier. Mgr de Bédelièvre, se chargeant, de ses deniers, d'en verser le montant aux pauvres. Cependant Séguier en gardait l'usufruit pour lui et sa sœur Marianne. Séguier mourra le 1^{er} septembre 1784 et sa sœur le 29 mars 1786.

63 Acte signé par les représentants de l'Académie, daté du 16 septembre 1778, par lequel les académiciens demandent à J.F. Séguier de garder l'usufruit des collections dont il vient de leur faire don.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, pliée en deux, 0,214 x 0,328.

Nous soussignés, en vertu du pouvoir que l'Académie nous a donné par délibération du 11^e de ce mois, Prions Mr Séguier de vouloir bien continuer de garder chez lui pendant sa vie les précieuses collections dont il fit hier le don à l'Académie devant Nicolas notaire, et consentons qu'il y fasse tels échanges et autres changements qu'il trouvera à propos, qu'il en use et jouisse tant qu'il vivra, comme il le faisait avant la dite donation, sans que l'Académie ni aucun de ses membres puissent en user, sous aucun prétexte,

qu'avec sa permission ; l'Académie ne pouvant les confier en des meilleures mains. Fait en deux originaux à Nismes, le seize septembre mille sept cent soixante et dix huit.

Ont signé avec Séguier : Meynier, directeur (Reinaud de) Genas, Aldebert, Alison, Fornier et Razoux, secrétaire.

Par cet acte, Séguier garde non seulement l'usufruit de ses collections, mais la liberté de les échanger ou d'en disposer à sa guise.

64 Lettre de Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à son collègue nîmois. 17 novembre 1784.

Manuscrit. Feuille de papier vergé, 0,200 x 0,155

Monsieur,

17 Novembre

Quoique l'Académie n'ait jamais joui de la présence de M. Séguier et qu'il ne lui ait fait aucune part

du fruit de ses veilles, elle n'en regrette pas moins vivement un savant respectable qui honorait la patrie. Les Lettres et les compagnies qui L'avaient adopté. Elle m'a chargé de vous prier, Monsieur, de

remercier en Son nom l'Académie de Nîmes d'avoir bien voulu Lui donner avis de cette perte commune qu'elle aura beaucoup de peine à réparer.

Comme J'imagine qu'une des fonctions de votre place, ainsi que la mienne, est de faire l'éloge historique des académiciens morts, je vous prie, Monsieur, si vous avez déjà payé ce tribut à la mémoire de M. Séguier, d'avoir la complaisance de me communiquer votre ouvrage, ou du moins les matériaux dont vous vous serez servi pour le composer...

Le Baron Joseph Dacier témoigne ici d'une des occupations académiques importantes : l'éloge des académiciens décédés. Dans les statuts de 1752 de

l'Académie de Nîmes, on lit à l'article 12 : « lorsqu'il Mourra quelqu'un des Académiciens, Celluy qui sera élu à sa place fera son Eloge Dans le Discours qu'il prononcera le Jour de sa Réception, et le directeur fera aussy son Eloge dans la Réponse qu'il Ferra au Discours de l'académicien qui sera Reçu, a la place de celluy qui sera decedé ».

Séguier était depuis 1772 membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, aux séances de laquelle son éloignement l'empêchait d'assister ; devenu membre résidant de l'Académie de Nîmes, il la favorisa de sa présence, l'accueillant régulièrement dans son hôtel.

65 *Projet d'inscription que les académiciens désirent faire figurer sur la maison de J.-F. Séguier. Février 1785.*

Manuscrit. Feuille de papier vergé épais, 0,280 x 0,539 mm. Une bande de papier collée (H 0,68) corrige les 7^e, 8^e, 9^e lignes.

« Maison de Séguier
Musée de Nîmes

ÆDES SEQUIERTI MUSÆUM NEMAUSENSE-
FIDUCIARIUM ORNABAT ACPIESTANTISSIMA REI ANTIQ-
LITERARIÆ HERBARIÆ HISTORICÆ NATURALIS
SUPPLECTILI ORNABAT
J. F. SEQUIERIUS
PAVEBAT C. P. DE BECDELIEVRE EP NEMAUSENSI
SOLVENS DE SUO QUO MATURIUS FRUERENTUR
LEGATUM A SEQUIERIO POST MORTEM SUAM
PAUPERIBUS ASSIGNATUM
IN ÆTERNUM GRATI ANIMI MONUMENTUM UTROQUE
DEFUNCTO ACADEMICI NEMAUSENSES POSUERÛT
ANNO MDCCLXXXIV

Il la construisait, l'ornait et l'enrichissait des plus prestigieuses antiquités, des objets les plus choisis de la littérature, de la botanique et de l'histoire naturelle.

J.F. Séguier :

Favorisé par C.P. de Becdelièvre, Evêque de Nîmes, qui paya de ses deniers, pour qu'ils en jouissent davantage, le legs que Séguier attribua aux pauvres,

pour l'éternité, d'un cœur reconnaissant, les académiciens de Nîmes ont élevé à l'un et l'autre défunt ce monument.

L'an 1784 »

Il s'agit d'une plaque commémorative que les académiciens avaient projeté d'apposer à l'hôtel que Séguier leur avait légué. On ne sait si elle fut réalisée. Seule subsiste l'inscription « Hôtel de l'Académie » qu'ils avaient fait graver au-dessus de l'entrée.

66 Lettre de M. de Joubert au baron de Breteuil, ministre de Louis XVI, le 27 janvier 1786.

Manuscrit. Deux feuilles de papier vergé filigrané, 0,323 x 0,414.

Cette lettre sollicite un soutien financier du Gouvernement pour les travaux de l'Académie, que, jusqu'ici, ses membres financent de leurs propres deniers. Elle rappelle leurs principaux efforts financiers : prix bisannuel, dons divers (legs Séguier), édition d'un traité de Séguier sur les « fossilles du Veronnois »...

Les souhaits que M. de Joubert émet concernent la création d'un fonds annuel pour adjoindre un nouveau jardin botanique à celui de Séguier, acheter

des objets archéologiques au fur et à mesure des découvertes, financer des travaux de déblaiement aux Arènes, faire éditer le monumental ouvrage de Séguier, sur les inscriptions antiques, une histoire critique de celles qui étaient déjà publiées et une notice sur les antiquités étrusques. Il souhaite également une faveur déjà accordée à d'autres académies : le don d'un exemplaire de tout nouvel ouvrage édité, pour enrichir la bibliothèque Séguier.

67 Vente de la maison de l'Académie, rue Séguier, comme bien national, au citoyen Descole de Nîmes - 3 messidor an IV.

Registre manuscrit, archives départementales du Gard. Q 160 - 0,39 x 0,27.

Séance du troisième Messidor l'an quatre de la République française, une et indivisible.

.....
Nous administrateurs du Département du Gard pour et au nom de la République française, et en vertu de la Loi du 8 ventose Dernier, en présence et Du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons par ces présentes vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours au Citoyen Descole de la Commune de Nîmes à ce présent et acceptant pour lui, Ses héritiers ou ayant cause la maison Nationale dont la Désignation suit.

La maison ayant appartenu à La ci devant académie de Nîmes Située rue Séguier construite Sur le terrain des ci devant Religieux Carmes,

.....
Lad(ite) maison et jardin dependante de la ci

devant Académie de Nîmes supprimée par la loi du 6 thermidor an 2 évaluée, conformément à l'art. 8 de la loi du 28 ventose dernier, par le Procès verbal d'estimation du 30 Prairial dernier, du citoyen Louis Maury maçon expert nommé par le citoyen Descole, et Mathieu Chambaud, conservateur des bâtiments de la ci Dt Citadelle de lad(ite) Commune expert nommé par arrêté du Département du 26 du même mois de Prairial, en revenu net à la somme de sept cent vingt cinq francs et en capital à celle de treize mille cinquante francs. cy... 13050...

Acte de vente de l'hôtel Séguier au citoyen Descole ; celui-ci la revendit par la suite à Jean Pieyre, membre de l'Académie ; lui-même devint membre résidant lors de la renaissance du Lycée du Gard, après la suppression de l'Académie par un décret de la Convention du 8 août 1793. Il s'agit de l'acte final qui consacre la fin de la première période d'existence de l'Académie, qui ne sera reconstituée qu'en 1801.

II - L'Académie aux XIX^e et XX^e siècles

1 - Le Lycée du Gard (16 messidor an IX - 5 juillet 1801) et l'Académie du département du Gard (20 floréal an X - 10 mai 1802).

a) L'organisation

68 Règlement préfectoral du Lycée du Gard, 16 messidor an IX. Règlement du Lycée et tableau des membres du Lycée du Gard. 25 thermidor an IX.

16 feuilles imprimées. Arch. Dép. 4T6.

1 - Le Lycée du Gard.

Ce document comprend trois parties :

A - L'arrêté préfectoral du 16 messidor an 9 qui crée « une société libre des sciences et des arts, sous le titre de Lycée du Gard ».

Cette société sera divisée en 6 sections de (60) membres ordinaires et d'associés en nombre indéterminés et les anciens académiciens feront partie nécessairement du noyau de la société (articles III à V) : ils seront 14 sur les 27, nommés par le préfet.

Les membres fondateurs sont, selon les sections :

1^o Economie politique et agriculture : Alison, anc. acad., Casimir Fornier, maire de Nîmes.

2^o Commerce, Manufactures, Arts et Métiers : Eymar, Louis Maigre, Claude Verdier. (Ce sont des négociants).

3^o Science mathématiques : Chabaud-Latour, tribun, Grangent, ingénieur en chef du département.

4^o Sciences physiques : Granier, anc. acad., Paul-Ange Labaume, anc. acad., Vincens Pauchut, Roustan père, médecin.

5^o Philosophie et Belles Lettres : Augier, anc. acad., Boissy d'Anglas, anc. acad., Griollet, anc. acad., Massip Bouillargues, anc. acad., Dornac St-Marcel, anc. acad., Alexandre Pieyre, anc. acad., Jean-Pieyre, anc. acad., Vincent Saint-Laurent, Vallongue, anc. acad., Servan, anc. magistrat, Trélis, bibliothécaire de l'Ecole Centrale, Fornier-Clausonne, juge à la cour d'Appel, Guiraudet, préfet de la Côte d'Or.

6^o Beaux-Arts : André, anc. acad., Aubanel fils, Durand, directeur des travaux publics de Nîmes.

Ce sont ces 27 élus qui avec le Préfet, éliront les 32 membres manquants, le 18 messidor, à 10 h du matin, dans la Bibliothèque de l'Ecole Centrale. Ensuite tous les membres ordinaires éliront les associés du Lycée. L'article IX fixe le rythme des réunions : une séance privée par décade, et une séance publique, le 14 juillet.

B - Règlement du Lycée (57 articles).

Ainsi que pour les statuts de 1682, le premier article concerne le sceau de l'Académie : « la médaille de la colonie de Nîmes à laquelle il sera ajouté Lycée du Gard ». Ce règlement précise le fonctionnement interne, les modes de scrutin pour les diverses élections (le président et le vice-président sont élus pour un an, le trésorier, le secrétaire et son adjoint pour deux ans). Il institue l'usage des billets pour entrer aux séances publiques, et une cotisation annuelle ; un fonds perpétuel de 600 F. pour l'entretien d'un élève du Gard dans une Ecole de Paris, et la création d'un prix d'encouragement annuel d'un montant fixé chaque année. Ce règlement est signé du préfet et du secrétaire J.J. Trélis. Il est daté du 25 thermidor an IX.

C - Tableau des membres du Lycée du Gard (25 thermidor an IX).

A cette époque, toutes les nominations étaient faites, aussi bien pour les membres ordinaires que pour les associés. Parmi ces derniers il faut citer les noms de Bonaparte, premier Consul, son frère Lucien, Cambacérès, second Consul, Lebrun, troisième Consul, du sculpteur Houdon, de Joseph de Montgolfier, de Talleyrand, de Goethe, etc.

II - L'Académie du département du Gard.

En 1802, une loi sur l'organisation de l'instruction publique retire à toutes les associations littéraires le droit de prendre le nom de « Lycée ». Dans leur séance du 20 floréal an X, les académiciens décident de donner à leur association le nom d'Académie du département du Gard. Les mots « du département » disparaîtront très vite, mais l'organisation de l'Académie du Gard sera fixée par les statuts du 1^{er} germinal an XIII.

69 Lettre du ministre de l'Intérieur, Chaptal, au Préfet du Gard, approuvant le plan du Lycée de Nîmes et remerciant du titre d'associé-correspondant qui lui a été décerné. 24 fructidor an 9.

Papier à en-tête du ministre de l'Intérieur, avec cachet de la République Française accosté de deux mentions « Liberté » et « Egalité » et diverses références de services « Division » « Bureau » « Réponse » à sa lettre du 10 fructidor, « Enregistrer à l'arrivée », n° 483 fr, « Enregistrement du départ F » 49. Papier gris vergé, 0,23 x 0,18. Archives départementales 4T6.

Au préfet du Gard, à Nîmes.

J'ai reçu, citoyen Préfet, le plan d'organisation de la société du lycée du département que vous m'avez transmis. J'en approuve en entier le règlement.

La ville de Nîmes, si intéressante par ses monuments, par le souvenir de son ancienne splendeur, par l'activité de son commerce et le génie de ses habitants, avait fourni des hommes utiles et distingués dans la carrière des sciences. Cette nouvelle réunion de tous ceux à qui l'académie de Nîmes devait son premier lustre promet de nouveaux succès, et je ne doute pas que leurs travaux ne méritent encore la reconnaissance des amis des arts et de leur pays.

J'accepte avec reconnaissance le titre d'associé-correspondant. Je vous prie d'en agréer mes remerciements.

Je vous salue,

Chaptal

Jean-Antoine Chaptal, fils d'un apothicaire de Montpellier, chimiste réputé, alors ministre de



l'Intérieur, donne une grande impulsion aux sociétés littéraires et scientifiques relevant de sa compétence. Il était déjà associé à l'« ancienne » Académie royale de Nîmes, ce qui explique l'appui qu'il accorde à son renouveau.



70 Portrait de Jean-Baptiste Dubois, premier préfet du Gard.

Gravure de J. Ponçon, 0,188 x 0,127, Musée du Vieux Nîmes.

Né à Jancigny, en Côte d'Or, en 1754, J.-B. Dubois, après avoir fait à Dijon, des études de droit, est appelé par le roi de Pologne à Varsovie, pour y enseigner le droit public à l'École Royale des Cadets et pour s'occuper de la bibliothèque Royale. De retour en France, après un bref passage à la Cour du Roi de Prusse, il publie une histoire littéraire de la Pologne et se lie avec Malesherbes qui lui confie l'éducation de son petit-fils,

mais surtout l'entraîne dans ses recherches sur la botanique et ses rapports avec l'agriculture.

Incarcéré sous la Convention, il est libéré le 8 Thermidor et devient chef de division au Ministère de l'Intérieur, chargé de nombreuses missions dans les villes commerçantes et manufacturières (Lyon, Nîmes, Montpellier, Bordeaux...). Chargé du ravitaillement de la capitale après le 18 Brumaire, il se fait remarquer du premier consul,

qui le nomme préfet du département du Gard (de 1800 à 1804), poste qu'il est obligé de quitter sous la pression d'une violente opposition locale. Directeur des Droits réunis du département de

l'Allier, il meurt à 54 ans, après avoir publié un essai sur le commerce du Midi de la France.

C'est sur son initiative que renaît, en 1801, l'Académie sous le nom de « Lycée du Gard, société

libre d'agriculture, des sciences, des lettres et des arts » puis, le 10 mai 1802, sous celui d'Académie du Gard ».

72 *La Commission administrative de l'Ecole Centrale du Gard, au citoyen Trelis, bibliothécaire. Nîmes le 30 germinal an 8 de la République.*

Manuscrit. Feuille de papier vergé filigrané, 0,249 x 0,390.

Citoyen, Nous vous faisons passer Copie d'une lettre du Préfet du Gard par laquelle il nous fait part de la demande que lui fait le Ministre de l'Intérieur de differens objets légués à l'ancienne académie de Nîmes par Séguier. Nous vous prions, comme dépositaire de ces objets de nous mettre bientôt en état de lui répondre.

Salut et fraternité...

Cette lettre s'inscrit dans le cadre de l'inventaire des biens culturels effectué par le Ministre de l'Intérieur. Elle a pour objet le fonds Séguier (manuscripts, volumes, collections) qui durant la Révolution française, avait été entreposé dans l'ancien collège des Jésuites et confié à la Commission administrative de l'Ecole Centrale du Gard, dont Trélis était bibliothécaire. Les académiciens se sont toujours souciés du sort de cette collection et ont veillé à éviter sa dispersion.

71 *Lettre du Préfet du Vaucluse au préfet du Gard, du 23 fructidor an 9, lui demandant de lui communiquer les statuts du nouveau Lycée du Gard pour organiser celui d'Avignon.*

Papier à en-tête de la Préfecture de Vaucluse, avec le cachet de la République Française, et de part et d'autre, les mentions « Liberté » et « Egalité ». Manuscrit. Papier vergé gris, 0,26 x 0,19. Arch. dép. 4T6.

Au préfet du département du Gard à Nîmes.

Le ministre de l'Intérieur vient d'approuver citoyen collègue, l'établissement dans ce département d'un lycée des arts et sciences, je sais que par vos soins un semblable établissement a été formé à Nîmes ; et je desirerais connaître le mode de son organisation ; je vous prie en conséquence de m'envoyer une copie du Règlement que vous avez fait. Le but des deux établissements étant le même, la connaissance que j'aurai de l'organisation du lycée de Nîmes, ne peut que m'être utile pour organiser celui d'Avignon ; je desirerois encore connaître, quels moyens, vous avez

eu pour faire face tant aux frais de premier établissement qu'aux autres dépenses annuelles le gouvernement vous-a-t-il fait des fonds particuliers pour cet objet, ou les fonds proviennent-ils d'une cotisation volontaire des membres du lycée ? Je suis persuadé, citoyen collègue, que vous voudrez bien me faire part de ce qui a été fait à cet égard pour le lycée de nîmes...

L'impulsion pour le renouveau des sociétés savantes, dans le but de favoriser les recherches utiles à la science, au commerce et à l'agriculture émane, du gouvernement, par la voix du ministre de l'Intérieur. Le préfet du Vaucluse désire profiter de l'expérience nîmoise.

73 *Lettre du préfet du Gard, du 28 fructidor an 11, à Pierre Lacroix, boursier de l'Académie, et élève de David, pour l'encourager à suivre un cours d'anatomie, et pour lui annoncer la demande qu'il a faite auprès du trésorier de lui adresser le montant de sa bourse.*

Manuscrit. Papier vergé verdâtre. Vignette représentant la République assise, avec le cachet « Préfet du département du Gard ». De part et d'autre, la mention « Liberté. Egalité ». Arch. Dép. 4T6. 0,25 x 0,20



Au citoyen Lacroix, élève entre-
tenu aux frais de l'académie du
Gard, chez le C^{en} David, Peintre au
Louvre.

J'ai reçu, Citoyen, la lettre que
vous m'avez écrite le 21 de ce mois.

*J'approuve beaucoup la détermi-
nation que vous avez prise de
suivre un cours d'anatomie et je
vous engage à l'effectuer, je rece-
vrai avec plaisir les morceaux de
peinture que vous m'annoncez et
qui me mettront à même de juger
de vos progrès. Je vois avec bien de
la satisfaction que vous remplissez
les mêmes espérances que l'acadé-
mie a conçues de vous et je désire
bien que vous retiriez tout le fruit
possible des leçons du peintre célè-
bre auprès duquel vous vous trou-
vez. Je viens d'écrire au C^{en}
Alexandre Vincens, trésorier de
l'académie pour l'inviter à vous
faire passer les fonds qui vous sont
destinés et je suis persuadé qu'il n'y
mettra pas de retard...*

Le Lycée du Gard avait décidé
de fonder un prix annuel à perpé-
tuité, de 600 francs, consacré à l'en-
tretien pendant trois années d'un

élève du Gard dans les écoles de
Paris (art. 48 des statuts).

Le premier et seul bénéficiaire de
ce prix est Pierre Lacroix, né à
Nîmes, en 1783, qui part pour
Paris, comme élève peintre dans
l'atelier de David et de Gros. Il sera
boursier de l'académie pendant 5
ans.

Il deviendra plus tard peintre
d'histoire : ses tableaux les plus
célèbres sont : « la duchesse de
Berry et ses enfants au pied du
buste de son mari », « le bivouac de
la quatrième légion devant la porte
du Louvre » et « Napoléon médi-
tant sur le rocher de Sainte-
Hélène »... Il forma à son tour des
élèves dans son atelier parisien, et
dirigea un établissement de litho-
graphie.

Cet article 48 ne fut pas repro-
duit dans les statuts de « l'Acadé-
mie du Gard ».

**73 bis S.A.R. Madame la duchesse de Berry et ses
augustes enfants. « Dédié à Madame la vi-
comtesse de Gontaut, gouvernante des
Enfants de France, par son très humble et
très obéissant serviteur : Lacroix de
Nîmes ».**

Lithographie en noir de Lacroix d'après son
grand tableau ; chez l'auteur, rue Godeau, n° 1
et chez Langlume, rue de l'Abbaye n° 4. 0,57 x
0,42.

Après l'assassinat du duc de Berry (1820), Pierre
Lacroix reçoit la commande d'un tableau de grandes
dimensions représentant la duchesse de Berry et ses
enfants au pied du buste du duc de Berry, œuvre des-
tinée au château de Rosny. Lacroix, qui dirigeait un
atelier de lithographie, a exécuté lui-même des répli-
ques du tableau, dans divers formats.

Cette lithographie fait partie de l'ancienne collec-
tion Henry Bauquier qui comprenait non seulement
des gravures, mais des objets en faïence, terre cuite,
bronze et une importante collection numismatique,
se rapportant au duc de Bordeaux, comte de Cham-
bord. Elle fut donnée à l'Académie en 1943.



74 Programme du concours pour l'an X.

Feuille imprimée, 0,25 x 0,20, Arch. Dep. 4T6.

Le sujet mis au concours est l'éloge de Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes, l'ancien protecteur et ami du préfet Dubois. C'est donc une délicate intention à son égard qui a motivé le choix des membres du Lycée. Le prix est important : une médaille d'or de 600 F.

Il n'y eut malheureusement pas de candidat : Malesherbes, défenseur du roi, n'avait tenté personne et,

de plus, le préfet Dubois était remplacé par M. d'Alphonse qui n'avait pas le même attachement sentimental pour Malesherbes.

Un sujet plus utilitaire lui est substitué : « Dans quels cas les défrichements sont-ils utiles ? dans quels cas sont-ils nuisibles ? L'Académie désire que ces questions soient particulièrement traitées dans leurs rapports avec les localités du département du Gard ».

75 Notice sur la mine de Castagnols, commune de Vialas, département de Lozère - 18 thermidor an X.

Manuscrit. Deux feuilles de papier vergé filigrané, pliées, 0,218 x 0,343.

Mémoire soumis à l'Académie du Gard par M. Reboul Damalet, médecin gardois, membre associé. Ce type de travail contribue à faire connaître les méthodes industrielles les plus modernes (ici exploita-

tion d'une mine de plomb argentifère), et montre bien les préoccupations utilitaires que le gouvernement demande aux sociétés savantes de ne pas négliger.

76 Mémoire sur l'établissement, les progrès et l'état de la vaccine dans le 4^e arrondissement du Gard, par Francis-Alexandre Rouger, docteur en médecine de l'ancienne Université de Montpellier, membre de l'Académie du Gard. 20 prairial an XI. Tribut littéraire (n° 33).

14 pages manuscrites reliées par faveur soie verte. Ecriture fine. Papier vergé ocré. 0,23 x 0,19. Arch. dép. 4T7.

François-Alexandre Rouger, médecin au Vigan depuis 34 ans, est un partisan de la vaccination antivariolique qu'il effectue pour la première fois à Vallesraugue le 24 février 1801 (9 mois après le premier essai en France) et dont il a signalé les résultats, le 1^{er} brumaire an 9, dans une publication. Il a réalisé par la

suite 793 vaccinations qu'il a notées dans son journal et, à part 3 ou 4 cas litigieux, le succès en a été total. « L'opinion générale est en faveur de cette inappréciable découverte ». Malheureusement, l'entêtement et l'ignorance de certains médecins et le mauvais état de certains vaccins nuisent à sa généralisation.

77 Campagne d'Egypte de Bonaparte mise en vers par Jean-Louis Daniel Coulougnac fils, de Nîmes. Chant 1.

Manuscrit. Cinq feuilles de papier vergé filigrané, pliées, 0,220 x 0,346. Numérotation des pages de 1 à 9.

Ouvrage manuscrit offert en hommage à l'Académie, à qui son auteur, qui doit être membre associé, demande la permission de le faire imprimer. Il fut lu à la séance du 20 floréal an XI. Ce premier chant fait le récit de la marche de l'armée française entre Paris et

Toulon, où elle va s'embarquer pour l'Egypte. Encore une fois, un récit historique s'exprime sous une forme poétique, qui reste encore un mode d'expression courant du discours.

78 Lettre de Fabre d'Olivet accompagnant l'envoi d'un de ses ouvrages « Le Troubadour, Poésies occitaniques du XIII^e siècle », en hommage aux académiciens du Gard - 1^{er} germinal an XII.

Manuscrit. Une feuille de papier vergé, filigrané, 0,194 x 0,314.

Le but que Je me suis proposé en publiant ces Poésies a été de faire connaître nos Troubadours méridionaux, et de les opposer aux Bardes du Nord. Depuis longtemps l'Angleterre était en possession d'attirer sur ces derniers les regards de l'Europe littéraire : son Ossian restait sans rivaux : J'ai cru qu'il était également juste et politique, tandis que la grande Nation s'apprete à arracher à cette orgueilleuse Puissance les Droits illégitimes qu'elle affecte sur l'Empire des Mers, qu'un Litterateur français essayat de lui ravir encore le laurier poétique qu'elle a usurpé sur nous...

Cette lettre s'adresse aux « académiciens ».

Nous avons là un autre hommage témoigné aux académiciens gardois par un homme célèbre à Paris. Fabre d'Olivet, né à Ganges en 1768, fit carrière d'homme de lettres et d'ésotériste à Paris, à partir de 1780. Son ouvrage sur « Les Troubadours » est publié en 1804 (2 vol., in 8°). Il s'inscrit dans le courant anglophobe qui entoura les guerres napoléoniennes et fait figure de précurseur dans l'apologie de la culture occitane.

78 bis. Portrait de Fabre d'Olivet, d'après une miniature d'Augustin 1799. Héliogravure Dujardin.

79 Lettre de Trelis, secrétaire perpétuel, au préfet du Gard, le 5 fructidor an 12, lui demandant de le recevoir afin de lui présenter les projets de restauration de la Maison Carrée.

Manuscrit, papier vergé : 0,24 x 0,19. Arch. dép. 4T6.

« Vous avez eu la Bonté de me donner l'espérance que par Votre intervention, les vœux de l'Académie relativement aux travaux à faire à la Maison Carrée pourraient enfin être remplis et vous avez bien voulu me permettre de conférer avec vous à ce sujet. J'aurais déjà pris la liberté de vous rappeler cette promesse si j'avais eu les papiers et les plans qu'il est convenable de mettre sous vos yeux. Mais les originaux ont été laissés au Ministère de l'Intérieur et les copies ou les minutes sont demeurées entre les mains de MM. Grangent et Durand, Ingénieurs auxquels je les fais demander pour avoir l'honneur de vous les communiquer.

Oserai-je vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'assigner le moment où je pourrai, sans trop abuser de votre complaisance, Vous entretenir sur un objet auquel l'académie attache un si grand intérêt ?...

Signé : J.-Julien Trelis ».

Dans la marge de la première page, la réponse du préfet « Répondre qu'il peut venir quand il voudra les dimanche et jeudi exceptés depuis midi 1/2 jusqu'à 8 heures ».

L'Académie avait toujours eu, sous l'Ancien Régime, un droit de regard sur la Maison Carrée. C'est à elle que Grangent et Charles Durand (ingénieurs des Ponts et Chaussées) remettent les plans et devis pour effectuer sa restauration ; l'Académie les transmet au préfet qui les soumet au Ministre de l'Intérieur. Celui-ci n'avait pas été satisfait (19 vendémiaire an XII) et avait envoyé à Nîmes deux architectes, Delagardette et Meusnier pour examiner les réparations à faire non seulement à la Maison Carrée, mais dans tous les édifices antiques.

L'intervention de Trélis se situe à ce moment, et c'est le projet des deux ingénieurs qu'il évoque.

Cette restauration ne s'effectuera qu'à partir de 1818.

80 Lettre du préfet d'Alphonse - 22 messidor an 12.

Manuscrit. Feuille de papier vergé filigrané, pliée, 0,266 x 0,416.

Messieurs,

J'ai reçu avec une extrême sensibilité, l'extrait de votre délibération du 20 de ce mois, par laquelle vous

déférez aux Préfets de ce Département le titre de Président honoraire de votre assemblée.

J'assisterai, Messieurs, ainsi que vous voulez bien m'y inviter, comme Président honoraire, à votre séance publique du 25 de ce mois...

J'ai l'honneur de vous saluer.

Par le Préfet

D'Alphonse

Le Secrétaire Général

Vignolle

Le titre de président honoraire est une distinction honorifique accordée aux Préfets en dehors du cadre réglementaire de l'Académie du Gard où un président et un vice-président sont élus pour un an.

2) *L'Académie du Gard - 1^{er} germinal an XIII (31 mars 1805).*

a) L'organisation

81 Statuts de l'Académie du Gard, 1^{er} germinal an XIII.

27 pages avec couverture brochée, imprimées à Nîmes, chez la Veuve Belle, 0,19 x 0,12.



L'Académie du Gard reprend avec son titre le sceau de l'ancienne Académie en y ajoutant : REVI-RESCIT, témoignage de son désir de renouer avec le passé.

Le texte de ces statuts comprend 4 chapitres et 82 articles, et présente quelques modifications par rapport au précédent : il y a toujours 60 membres ordinaires dont 30 résidants à Nîmes, et 30 résidants dans le Gard, mais seulement 5 vétérans. Il n'y a plus que 5 sections de travail (les sciences mathématiques sont groupées avec les sciences physiques). Mais l'article 80 insiste sur l'obligation du travail en commun, « soit pour le progrès des sciences physiques et mathématiques et la propagation des découvertes nouvelles, utiles à l'agriculture, au commerce et aux arts, soit pour rechercher, conserver et décrire les inscriptions et autres

monuments antiques non encore recueillis, soit pour recevoir et mettre en état d'être publiés les manuscrits de Séguier, qui en sont susceptibles ».

Ces statuts, signés du préfet, du vice-président, et du secrétaire perpétuel, sont complétés par un règlement particulier pour l'élection à scrutin secret des «officiers»: Le président et le vice-président sont élus pour 2 ans, le secrétaire est perpétuel, l'adjoint au secrétaire et le trésorier sont indéfiniment rééligibles.

Ces statuts seront modifiés en 1860 : les membres associés deviennent soit honoraires soit correspondants, et il n'y a plus que 2 sections (Lettres et Sciences). En 1869, les membres vétérans et associés correspondants sont supprimés.

82 *Lettre de Vincens Saint-Laurent, secrétaire-adjoint, 1^{er} juillet 1807, au préfet du Gard pour lui demander son intervention, pour obtenir le titre d'Académie Impériale du Gard.*

Manuscrit. Papier vergé bleuté. 0,22 x 0,17. Arch. dép. 4T6.

Vincens Saint-Laurent évoque la liste des importants travaux exécutés par l'Académie depuis son origine (« Académie ouverte à tous les genres des con-

naissances et de talent... elle a néanmoins particulièrement porté ses efforts vers tout ce qui peut être plus directement profitable au département dont elle

porte le nom », et il cite parmi ces travaux la « Topographie de Nîmes » qu'il a rédigée avec d'autres collaborateurs d'après les notes de son frère et qui est le lien entre les deux académies.

« Si vous pensez, Monsieur le Préfet que ces efforts offrent un degré d'utilité qui puisse rendre l'Académie digne de la bienveillance particulière de S. M... elle regarderait comme un nouveau bienfait de votre part la demande d'un décret qui en donnant la suprême sanction, à son existence, lui accordat le titre d'académie impériale ».

84 Etat de l'Académie Royale du Gard adressé le 30 juillet 1817 au préfet par MM. de la Boissière, président et Phélip, secrétaire.

Manuscrit, papier vergé bleu. 0,345 x 0,22. Arch. Dép. 4T6.

Cet état dont l'original est adressé au ministre de l'Intérieur, nous fait connaître la vie de l'Académie de 1808 à 1811 :

Depuis 1805 jusqu'en 1811, l'Académie publie régulièrement chaque année la « Notice des travaux de l'Académie du Gard », soit 8 volumes (il y en a deux en 1811. Mais « en 1812 et en 1813, il n'y a pas eu de publication »).

En 1814, il signale la reprise du titre d'Académie royale (la restauration miraculeuse de l'antique dynastie des Bourbon en 1814 rendit à l'Académie comme au reste de la France son existence, son zèle et les espérances les mieux fondées) et, en 1815, le renouveau de ses activités, (séances et concours) ; il évoque discrètement le départ « de quelques membres distingués » et énumère les dépenses et les recettes de la compagnie (frais d'impression des notices,

Cette demande n'eut aucune suite.

Jacques Vincens Saint-Laurent (1758-1825), second fils de Vincens Devillas (voir n° 40) est dans ses écrits tour à tour agriculteur, poète, physicien naturaliste, et la plupart de ses communications ont été publiées dans les « Notices des travaux de l'Académie du Gard » (1806 - 1808 - 1809). Au retour des Bourbons, il part définitivement pour Paris.

frais du loyer, du concierge et du scribe... financées par une contribution du Conseil général et du gouvernement, et par la cotisation des membres). Un bilan moral sert de conclusion. « Ses maximes ont toujours été d'accueillir et de répandre tout ce qui pourrait être d'une utilité immédiate pour l'agriculture et les arts, de ne pas négliger ces heureux développements de l'esprit qui ont aussi leur utilité et qu'il serait injuste et peut-être dangereux de vouloir concentrer dans la seule capitale d'un aussi grand royaume, d'exciter, d'encourager les talents naissans et quelquefois même d'entretenir dans les grandes écoles des Jeunes gens d'une haute espérance, de maintenir les saines doctrines en littérature et surtout en morale, enfin de se montrer constamment dévouée au roi et à la patrie »...

84 Portrait du docteur Phélip.

Dessin daté de 1825, par G.B., 0,18 x 0,13.

Mathieu Phélip (1767-1852) participe à la reconstitution de l'Académie dont il sera de 1815 à 1822 le secrétaire perpétuel. Gendre du Docteur Granier (n°

99), il lui succède comme médecin des prisons, des épidémies, et du lycée. Il sera adjoint au Maire pendant les Cent Jours.

85 Lettre du préfet du Gard au maire de Nîmes, lui adressant les copies d'un décret du 11 décembre 1871, et des statuts de l'Académie, afin qu'il transmette à l'Académie ces pièces.

Feuille à en-tête de la préfecture du Gard, et timbre de l'Académie. 0,270 x 0,208.

Nîmes, le 4 janvier 1872,

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint :

1^o copie d'un décret en date du 11 décembre der-

nier par lequel M. le président de la République Française a bien voulu déclarer que l'Académie du Gard est reconnue comme établissement d'utilité publique.
2^o copie des statuts de ladite académie.

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir à l'Académie les deux pièces dont il s'agit.

*Recevez
Pour le préfet, le secrétaire général Dejoux.*

Cette reconnaissance permet à l'Académie de posséder et de recevoir des donations et des legs et d'agir dans son intérêt (article 910 du Code Civil).

Trois donations importantes seront faites en cette fin de siècle : legs : Maumenet en 1873, legs : Sabatier en 1884, legs : Jules Salles en 1900.

Les deux premiers donateurs lèguent une somme d'argent pour subvenir à l'éducation d'enfants pauvres et Jules Salles pour récompenser une œuvre littéraire, artistique, musicale ou scientifique.

86 Lettre préfectorale approuvant l'établissement d'une école gratuite de dessin, dont la mise en œuvre est laissée à l'académicien Simon Durant, aidé d'une somme de 100 F.

Manuscrit. Feuille de papier filigrané pliée, 0,255 x 0,440.

Nîmes,

Messieurs,

Vous avez pu voir par la lecture de mon rapport au Conseil Général, dont j'ai eu l'honneur d'adresser un exemplaire à Mr le Président de votre Société, que j'avais mis sous les yeux de ce corps administratif le rapport de Mr Simon Durant, l'un de vos membres, sur l'établissement d'une école gratuite de dessin dans la Ville de Nîmes, et que j'avais appuyé cet utile projet de toutes les considérations qui m'avaient paru propres à le faire adopter.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous annoncer que le Conseil général, constamment empressé à accueillir,

tout ce qui peut augmenter la prospérité du Commerce et de l'Industrie, a affecté une somme de 1000 F aux frais du premier établissement et qu'il a invité l'auteur du Mémoire à vouloir bien s'occuper du plan d'organisation de l'école de dessin, et de l'évaluation de la dépense qu'elle pourra exiger.

.....
Ce projet de l'Académie a été réalisé en 1820 et l'école gratuite de dessin établie sous la direction de M. Vignaud, élève de David. Cette école donnera une forte impulsion à l'art régional et aux arts appliqués (décors pour l'industrie textile notamment).

87 Vignaud

Photo d'un dessin, 0,125 x 0,18.

Jean Vignaud (1775-1826), fils d'un tailleur de Beaucaire, obtient après concours le poste de professeur de dessin à l'Ecole Centrale du Gard, jusqu'en 1795. Mais, désirant se perfectionner, il part pour Paris où, pour gagner sa vie, il entre dans l'atelier d'un graveur, tout en s'inscrivant parmi les élèves de

David. De retour à Nîmes, il deviendra, lors de la création de l'Ecole de dessin en 1820, le premier professeur, et le premier conservateur du Musée de la Maison Carrée, dont ses propres collections de tableaux, achetés à sa mort par la Ville, constitueront une partie importante du fonds initial.

88 Le préfet charge l'Académie de l'inventaire des antiquités du département. Lettre du 19 novembre 1819.

Manuscrit. Feuille de papier pliée, 257 x 420.

Par circulaire du 8 avril 1819, le Ministre de l'Intérieur « invita les Préfets à faire faire la recherche et la description des antiquités existantes dans leurs départements respectifs ». Le préfet du Gard obtint

10000 F du Conseil Général pour cet objet ; recherchant alors « des personnes qui puissent et veuillent se charger du travail important demandé par le Gouvernement », il s'adresse aux académiciens.

89 Liste de Mémoires adressés à Monsieur le Préfet par l'Académie du Gard.

Feuilles manuscrites. 0,29 x 0,20, Arch. Dép. 4T7.

52 mémoires, tant de l'ancienne Académie que de la nouvelle, témoignent de l'activité de celle-ci entre 1770 et 1811 environ (cette liste n'est pas datée) ; la

plupart sont conservés, à l'exception de ceux retirés par leurs auteurs.

90 Lettre du préfet à Trelis, secrétaire de l'Académie - 14 avril 1807.

Manuscrit. Une feuille de papier vergé filigrané, 0,250 x 0,401.

Cette lettre accompagne un don du Préfet aux académiciens consistant en 200 exemplaires d'un de leurs travaux sur les vers à soie, qu'il leur offre pour qu'ils les distribuent à leur gré ; elle témoigne du rôle moteur que joue l'Académie dans la solution des problèmes régionaux.

Il s'agit ici d'un travail sur l'amélioration des conditions de culture des vers à soie, un des piliers de l'économie gardoise.

91 Lettre du préfet au président de l'Académie, Enjalric, concernant la fabrication du salpêtre.

Manuscrit. Papier vergé filigrané, 0,282 x 0,394. En-tête imprimé.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour l'Académie Royale du Gard, un exemplaire de l'instruction sur la fabrication du salpêtre. Publiée par le Comité Consultatif institué près la Direction générale du service des poudres et salpêtres de France.

Je vous prie de seconder, autant qu'il sera en vous, les intentions du Gouvernement.

.....
De l'Académie comme responsable de l'exécution d'un programme industriel intéressant la défense nationale.

92 Rapport fait à l'Académie au nom de la commission qu'elle a nommée pour l'examen des projets de loi qui lui ont été envoyés par M. le préfet. 1816.

Trois feuilles pliées de papier vergé filigrané, 0,268 x 0,386.

Au moment de la Restauration, à laquelle ils sont favorables, les académiciens s'occupent d'études d'économie politique et de législation. Par l'intermé-

diaire du préfet, le Gouvernement leur reconnaît ici un rôle consultatif sur un projet de loi de finances concernant les impôts indirects.

b) Les travaux

93 Lettre de Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Institut National, Classe des Sciences Naturelles, à M. Trélis, secrétaire de l'Académie du Gard. 9 mars 1807.

Feuille de papier vergé filigrané, pliée en deux, 0,242 x 0,390 ; en-tête imprimé de l'Institut National avec tête de Minerve, vue de profil. Sur la dernière page, adresse, cachet de cire rouge et cachet postal « P » dans un triangle à l'encre rouge.



Le Secrétaire perpétuel pour la classe de sciences et belles-lettres
M. Cuvier, Secrétaire, Nîmes, le 10 mars 1807.

Monsieur le Ministre,
La classe a vu avec un vif intérêt dans la notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1806, les nouvelles preuves du succès avec lequel les sciences et les lettres sont cultivées dans vos belles contrées et dans votre célèbre cité. Elle me charge de vous remercier de cet ouvrage qu'elle s'est empressée de faire déposer dans la bibliothèque de l'Institut.

Je me trouve heureux, Monsieur, d'être aujourd'hui l'organe de la classe et de pouvoir vous exprimer ma haute considération.

Cuvier - Secrétaire perpétuel

Témoignage d'intérêt porté par les membres de l'Institut aux travaux de l'Académie du Gard. Elle est signée de Cuvier, alors secrétaire perpétuel.

94 *Le ministre de l'Intérieur à Monsieur Trélis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes. Paris, le 10 mars an 1807.*

Manuscrit. Feuille de papier vergé filigrané, pliée, 281 x 416 mm. En-tête imprimé.

Monsieur, la Notice annuelle des Travaux de l'Académie de Nîmes, que vous avez bien voulu m'adresser, prouve que cette société savante soutient dignement la réputation qu'elle a méritée. Je vous prie de lui témoigner l'intérêt que je prends à ses Travaux, et de lui faire connaître que je désirerais qu'ils eussent plus particulièrement pour but de faire connaître le Département du Gard sous les divers rapports qui doivent entrer dans une description complète, notamment quant au Climat, aux productions des Trois Règnes, aux antiquités, à l'Indus-

trie, au Commerce, aux moyens de communications, aux besoins de ses habitants, à leurs mœurs et à leurs usages, au Dialecte usité parmi eux...

Cette lettre témoigne à nouveau du rôle protecteur et dirigeant du Ministère de l'Intérieur par rapport à l'Académie. Celle-ci doit maintenant s'occuper de faire connaître le département du Gard, ce qui contribue à rompre le clivage entre Paris et la Province, et doit avoir une utilité économique (et politique), au service de l'Etat.

95 *Lettre de demande d'échange de Mémoires faite par le secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon au président de l'Académie du Gard. 26 octobre 1820.*

Manuscrit. Une feuille de papier pliée 240 x 368 mm ; en-tête imprimé avec le cachet historié de l'Académie de Dijon.

Des liens culturels privilégiés entre l'Académie de Nîmes et les autres sociétés savantes commencent à s'établir. Au milieu du siècle suivant, c'est avec plus

de 160 sociétés savantes françaises et 30 sociétés étrangères que correspondra l'Académie.

96 *Lettre du secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Rome au secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes. 1811.*

Feuille pliée de papier vergé filigrané, 0,248 x 0,377. En-tête imprimé.

Vincent Coizzi, Inspecteur général des Arts et Manufactures des Départemens des Etats Romains. Secrétaire perpétuel de la société d'Agriculture de Rome.

A Monsieur le Secrétaire Perpetuel de l'Académie du Gard à Nîmes.

Monsieur

Je me trouve à Paris en mission par ordre du Gouvernement et La renommée de cette Académie me fait

désirer que ma société de Rome contracte avec elle une Liaison de correspondance qui puisse La faire profiter de vos lumières et connaissances ainsi que celles de vos collègues.

Une société savante étrangère demande ici son association à l'Académie de Nîmes, témoignant de l'expansion culturelle et scientifique de celle-ci dont l'audience s'étend hors des frontières nationales.

97 Lettre du Secrétaire Général du Congrès scientifique de France, invitant les membres de l'Académie de Nîmes à sa 33^e session. Le 1^{er} novembre 1866.

Manuscrit. Feuille pliée, à en-tête imprimé, 0,270 x 0,430.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de vous adresser le programme du Congrès scientifique de France, qui tiendra à Aix en décembre sa 33^e session.

Permettez-moi aujourd'hui de joindre à ce programme l'expression de nos vœux, et de solliciter le

précieux concours de l'Académie du Gard pour le succès d'une œuvre toute de patriotisme et de dévouement à la science.

C'est le peintre Jules Salles qui fut délégué par l'Académie pour la représenter.

98 Jules Salles, par Adélaïde Salles-Wagner.

Huile sur toile, signé en bas à droite, 1,20 x 0,97. Musée des Beaux-Arts.



Jules Salles (1814-1900) dirigeait une maison de commerce avant d'entreprendre un voyage en Italie qui devait orienter différemment son existence. En effet, à son retour, à 25 ans, il décide de se consacrer à la peinture. Elève de Colin et de Numa Boucoiran, à Nîmes, il part ensuite pour Paris dans l'atelier de Delaroche. De retour à Nîmes, en 1846, il va jouer pendant plus d'un demi-siècle, un rôle prééminent non seulement dans les arts (il participe à toutes les commissions des Beaux-Arts, il fonde la société des Amis des Arts), mais aussi dans le domaine des lettres où il excelle : auteur d'une étude sur « la vie de Bernard Palissy », d'une

« notice sur l'église Saint-Paul », de récits de voyage, sur l'Andalousie, la Suisse... Il organise des expositions de très grande qualité et offre à la Ville, à la fin de sa vie, non seulement ses œuvres et celles de sa femme, mais une galerie des arts qui porte son nom (5 mai 1894).

Membre de l'Académie depuis juillet 1850 (il sera secrétaire adjoint), il fête en juin 1900 son cinquantième académique, et lègue à l'Académie en 1900 une somme de 10000 F pour fonder chaque année un prix récompensant une œuvre artistique, littéraire ou scientifique, émanant du département.

99 De la nécessité de former dans la ville de Nîmes une pépinière d'arbres exotiques et indigènes soit fruitiers, soit d'agrément et forestiers (n° 32). 1804.

11 pages manuscrites, papier vergé blanc. 0,25 x 0,19. Arch. Dép. 4T7. Document authentifié par le secrétaire perpétuel.

C'est un nouveau mémoire de Jean Granier (voir n° 43) qui a pour but de développer les plantations d'arbres afin d'éviter la stérilité des champs, de meubler parcs et jardins et de procurer une abondante qualité de bois de chauffage : pour cela, il faut fonder un *jardin botanique*. L'auteur décrit ensuite l'étendue, la disposition de ce jardin avec les divers types d'arbres et d'arbustes à planter, selon les terrains, l'exposition au soleil... Il insiste sur le côté pédagogique de ce projet (c'est là qu'on apprendrait l'art de greffer) sur la rentabilité (on ferait des semis profita-

bles en tout genre aux diverses saisons)... (La 5^e année, il payerait la bonne moitié des dépenses qu'il aurait occasionnées...).

L'Académie a décidé de soutenir ce projet auprès de l'administration. A la demande du préfet, l'académicien Ch. Durand, ingénieur des Ponts et Chaussées, présentera en 1806 un projet d'aménagement détaillé d'une pépinière dans les environs de Nîmes. Une partie de ce projet a été réalisé au Jardin de la Fontaine par le maire Cavalier (ami de Ch. Durand) en 1819.

100 Compte rendu, à l'Académie du Gard, des recherches faites par Monsieur Thomas Lavernède, l'un de ses membres ordinaires, relativement aux formules propres à calculer les logarithmes. Séance du 20 juillet 1806.

Livret manuscrit de huit feuilles pliées de papier vergé vert pâle, feuille de couverture plus épaisse, pages numérotées de 1 à 19, 0,260 x 0,420.

La mathématicien Gergonne présente ici le travail de l'académicien Thomas de La Vernède, professeur de mathématiques au collège royal de Nîmes, dont il résume ainsi le but (cf : Notice des Travaux de l'Académie du Gard, 1804-1806, p. 32-33) : « trouver des équations qui, ayant pour racines des nombres entiers, conservent cette propriété après la suppression

de leur dernier terme ». Thomas de La Vernède a également établi les tables des facteurs premiers des nombres jusqu'à un million, alors que « celles qu'on trouve dans l'Encyclopédie... ne s'étendent pas au-delà de cent mille », et il fait profiter l'Académie du Gard de ses travaux.



101 Portrait de Gergonne (1771-1859).

Photo d'un tableau.

Gergonne, professeur de mathématiques à l'Ecole Centrale du Gard, puis de mathématiques transcendantes et de philosophie au Lycée de Nîmes, jusqu'en 1818,

où il est nommé professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Montpellier, puis recteur de cette même faculté, en 1830.

102 Discours sur l'origine des Francs, lu par son auteur, M. Dampmartin à la séance publique de l'année 1807.

Livret manuscrit de vingt-quatre pages de papier vergé vert pâle, numérotées de 1 à 18, feuilles de 0,271 x 0,386.

Le vicomte A.-H. Dampmartin, né à Uzès, en 1750, combattit la Révolution dans l'armée des Princes. Il rentra en France en 1803 et fut nommé en 1807 Conseiller de Préfecture du Département du Gard, prélude à une carrière politique sous Napoléon et la Restauration.

Cet essai retrace les grandes lignes des mouvements des peuples germaniques de l'Antiquité à Clovis, puis l'histoire guerrière de la nation française qui se termine sur les conquêtes glorieuses de Napoléon « qui rendoit la paix à cent millions d'hommes » (cf. Académie du Gard, 1807, p. 280-288).

103 Recherches et observations, sur les avantages et les inconvénients du café et du chocolat. Adressée à l'Accadémie du Gard, par Mr Favart, Médecin à Uzès, l'un des membres de l'Accadémie, correspondant de la Société de Médecine pratique de Montpellier, de celle de Marseille, etc...

Six feuilles manuscrites de papier vergé, filigrané, vert clair, pliées en deux, 0,305 x 0,394...

Ce mémoire d'un membre non résidant fut rapporté et jugé dans une séance de l'Académie de l'année 1808.

Pour le Dr Favart, café et chocolat sont responsables d'un grand nombre de maux et il lui paraît sage de s'en passer, d'autant plus que le blocus continental rend l'approvisionnement difficile pour ces denrées.

Il donne même deux recettes pour remplacer le café et le chocolat, toutes deux à base d'amandes torréfiées.

Le rapporteur est loin de le suivre dans cette voie, se contentant de remarquer que la rareté de ces denrées conduit au même résultat. (Cf. Académie de Nîmes, 1808, p. 92-98).

104 Rapport présenté par MM. Pagès, médecin à Alais, et Dhombres Firmas, membres de l'Académie du Gard, sur la chute de deux aérolithes dans la région d'Alais.

Papier vergé bleuté. 0,342 x 0,226. Arch. Dép. RT6.

« Le 15 mars 1806 à 5 heures et demi, on entendit à Alais et dans les communes environnantes, deux détonnations à quelques secondes l'une de l'autre que l'on prit d'abord pour deux coups de canons ; elles furent suivies d'un roulement soutenu qui dura dix à douze minutes... Nous apprîmes qu'il était tombé deux aérolithes à St-Etienne-de-l'Olm et à Valence... Les savans n'élèvent plus aucun doute sur ce phénomène ; cependant nous nous empressâmes de nous transporter sur les lieux...

Ce récit précis, d'après des témoins oculaires (dont les noms sont cités) avec des détails sur la chute des aérolithes, sur le cratère qu'ils formèrent en tombant, sur les dimensions des divers morceaux (qui devaient peser avant la chute, l'un 8 livres, l'autre 4 livres de la grosseur de la tête d'un petit enfant) sur la réaction de la pierre (qui agit assez fortement sur l'aiguille d'une

petite boussole... elle n'étincelle pas sous le briquet, mise dans un verre d'eau, elle est dissoute comme de l'argile en dégageant des petites bulles d'un gaz que nous examinerons)...

Nous nous proposons de faire sur cet objet un travail plus étendu, nous croyons essentiel d'observer qu'aucun météore lumineux n'accompagne la chute de ces aérolithes, ce qui avec leur couleur intérieure et leur dureté les fait différer déjà de celles tombées ailleurs.

Ayant envoyé des échantillons à plusieurs physiciens parisiens célèbres, Pagès et D'Hombres Firmas furent pris de vitesse, et ce fut M. Thérard qui en publia la première analyse.

Cf. Notice des travaux de l'Académie du Gard, 1804-1806 - p. 26-28.

105 Observation d'Andéol Madier sur les avantages d'un canal d'irrigation des basses plaines du Rhône pour la culture des plantes coloniales. 2 mai 1808.

Deux feuilles manuscrites de papier vergé filigrané, vert pâle, 0,273 x 0,374.

L'auteur pense que le climat méridional permet la culture des plantes coloniales, ce qui résoudrait les problèmes politiques de rivalité entre l'Angleterre et la France ; mais il pense aussi qu'une irrigation est nécessaire pour pallier le dessèchement par les vents et le soleil. Il propose donc la construction d'un canal d'irrigation à partir des eaux du Rhône, limoneuses et fertiles, et que l'Académie mette ce problème au concours sous forme des deux questions suivantes :

« Quel est le moyen le plus simple, le plus facile, le moins coûteux et le plus assuré, pour arroser à volonté les plaines, depuis Beaucaire jusque à la

mer, celles sur tout qui, plus élevées que les autres, sont abritées par les côtes et assurent une culture plus fructueuse des plantes coloniales ? »

« Ce canal d'irrigation pourroit il, sans de nouveaux frais réunir des avantages, autres que ceux de l'arrosage de ces plaines et de la culture de toute espèce de plantes coloniales ? »

Au cours de cette période, l'Académie joue un rôle primordial dans les innovations agricoles, favorisant l'éclosion de projets et aidant à la réalisation de ceux qu'elle juge positifs.

104 Notice sur la fabrication du sirop de raisin.

Deux feuilles de papier vergé filigrané, vert pâle, pliées : 0,265 x 0,72. Deux feuilles identiques 265 x 186 mm, 2 autres feuilles rajoutées par collage 206 x 186 mm et 230 x 184 mm ; ce livret est incomplet. Les dernières pages sont numérotées de 87 à 90.

Pour pallier encore les difficultés d'approvisionnement en denrées coloniales, ce travail présente un moyen de remplacer le sucre de canne, d'importation, par le sucre de raisin local. Œuvre de l'avocat Bazille,

académicien, il fut l'objet d'un compte rendu en 1808 (cf. : Notice des travaux de l'Académie du Gard, 1808, p. 116-131).

107 Eloge de Monsieur J. Bte Dubois, ancien préfet du dépt. du Gard... lu par Trélis dans la séance publique de l'Académie du Gard. Le 18 décembre 1808.

Livret manuscrit de six feuilles pliées, avec une feuille rajoutée collée par un coin (176 x 181 mm) ; papier vergé, filigrané, vert pâle, 0,253 x 0,420.

Cet éloge est publié intégralement dans la « Notice des Travaux de l'Académie du Gard », 1808, p. 453- 477.

108 Rapport fait à l'Académie du Gard, en novembre 1809, de l'ouvrage de M. Mourgue, intitulé : Plan d'une Caisse de Prévoyance et de Secours.

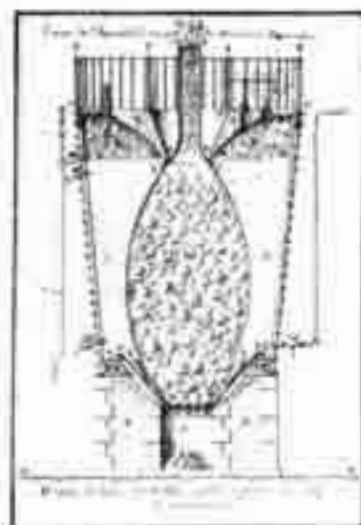
Trois feuilles pliées de papier vergé filigrané, vert pâle, 0,273 x 0,384.

Associé de l'Académie, administrateur des hospices de Paris, M. Mourgue présenta à l'Académie le plan d'une Caisse de prévoyance qu'on se proposait d'établir à Paris. M. Eymar, philanthrope gardois et académicien, fut chargé d'en faire le rapport. D'accord sur les principes, celui-ci pense que la mise en

œuvre de cette sorte de caisse de retraite sera difficile, peu d'entre les gens du peuple et les artisans étant tentés d'abandonner, pendant une longue suite d'années, une part de leur salaire, pour un avenir incertain pour eux.

109 Plan d'un appareil à vapeur, soumis à l'Académie par M. Bernavon.

Une feuille pliée de papier vergé filigrané vert pâle, 0,242 x 0,374. Dessin industriel à l'encre et au crayon à mine de plomb.



L'invention de M. Bernavon, d'une grande « utilité publique », avait fait l'objet de l'attention du préfet du Gard, qui, par arrêté du 6 avril 1809, chargea l'Académie de lui en rendre compte, reconnais-

sant par là, la compétence scientifique de ses membres.

Le mathématicien Gergonne en fit un rapport élogieux (cf. : Notice des Travaux de l'Académie, 1809, p. 77-87).

110 Lettre du Ministre de l'Intérieur (par intérim) au préfet du Gard, en date du 25 juillet 1809, pour le remercier de la Notice des travaux de l'Académie, et lui demander l'envoi des travaux de MM. Dhombres et Granier, dont il est question dans cet ouvrage.

Papier à en-tête du « Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire. Secrétariat Général. Bureau des informations administratives et de la statistique ». « Réponse à sa lettre » du 5 juin. Enregistrement à l'arrivée n° au départ n° ». 0,305 x 0,20. Arch. Dép. 4T6.

Monsieur le préfet, j'ai reçu l'exemplaire de la notice des travaux de l'Académie du Gard pour 1808 qui accompagnait votre lettre du 15 du mois dernier... Je vous prie... de faire ce qui dépendra de vous pour me procurer la communication des mémoires de MM. Dhombres et Granier dont il y est fait mention...

Ce document témoigne de l'intérêt du ministre de l'Intérieur pour toutes les publications concernant des applications pratiques de recherches théoriques. Granier (voir n° 99), alors professeur de mathématiques au Lycée, avait en 1808, rédigé un rapport sur les

expériences faites pour extraire une couleur bleue de la luzerne sauvage, propre à remplacer l'indigo et publié « un essai de la Flore économique-statistique du département du Gard ».

Dhombres-Firmas, membre ordinaire non résidant avait fait la description d'un nouvel étouffoir à cocons, dressé le tableau des observations météorologiques à Alès en 1808, les influences lunaires, le nivellement barométrique des principaux reliefs du département du Gard, et fait un rapport sur les eaux minérales de Saint-Laurent d'Ardèche.

111 Dissertation sur une seconde inscription trouvée à Nîmes, dans le déblaiement des arènes en 1811.

Livret de quatre feuilles pliées de papier vergé vert pâle, 0,275 x 0,380.

Travail académique sur le déchiffrement d'une inscription antique. Mémoire non signé.

112 Lettre de Madame Allut-Verdier à M. Trélis. 20 juillet 1811.

Feuille manuscrite de papier vergé vert pâle, 0,223 x 0,355.

Madame Verdier, poétesse renommée dès 1769, entra à l'Académie de Nîmes comme membre associé en 1801.

A plusieurs reprises, l'Académie publia des fragments de ses œuvres ; nous avons ici une lettre con-

cernant l'édition dans le recueil de 1810, du quatrième chant des *Georgiques languedociennes*. Elle y fait part de ses réserves quant à la perfection de son travail, et souhaite que ce poème ne soit pas publié intégralement.



113 Portrait de Suzanne Verdier-Allut.

Huile sur toile sans signature.
Collection particulière.

Suzanne Verdier-Allut (1745-1813) avait au moment de sa nomination d'associée du Lycée du Gard en 1801, une réputation de femmes de lettres et de poète égale à celle de son amie la baronne de Bourdic. Couronnées en 1769 aux Jeux Floraux de Toulouse, ses œuvres figurent dans l'almanach des muses de 1775, 1777, 1785, 1786 et 1787. Elle obtiendra en 1809 le titre de maître es Jeux Floraux. Son œuvre majeure, « les *georgiques languedociennes* » retrace en de nombreux chants la vie pastorale, aux environs d'Uzès, au début du XIX^e siècle.

Le secrétaire perpétuel J.J. Trélis prononcera son éloge en vers, lors de la séance publique de 1813.

Avant elle, la Baronne de Bourdic avait été élue à l'Académie comme associée, le 1^{er} juillet 1779.

114 Rapport sur le mémoire ayant pour titre : *Essai sur la théorie des vents dans les départements du Gard, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.*

Deux feuilles manuscrites, de papier vergé filigrané, 0,276 x 0,403.

Rapport académique fait par le mathématicien Tédénat, président de l'Académie, sur un mémoire présenté par M. Martin de Bagnols.

115 *Mémoire sur la bèche, insecte qui attaque les vignobles, par M. Martin, secrétaire à la sous-préfecture d'Uzès. 1820.*

Manuscrit. Trois feuilles pliées de papier vergé filigrané, 0,286 x 0,394.

L'auteur estime que la disparition des oiseaux, tués volontairement, en particulier à la chasse à la chouette aux filets, est la cause du développement de cet insecte.

Monsieur Bazille fit un rapport élogieux à l'Académie. V. Martin devint par la suite membre non résident de l'Académie.

116 *Lettre de P. Hedde à Nicot, secrétaire perpétuel, au sujet de son mémoire sur la création d'une manufacture de porcelaine à Nîmes. 13 mars 1854.*

Manuscrit. Une feuille pliée, 0,208 x 0,270.

Philippe Hedde, ancien conservateur du musée de Saint-Etienne, académicien résident, envoie cette lettre en accompagnement de son mémoire où il suggère que l'Académie soutienne la création d'une fabrique de porcelaine : « l'Académie donne bien des primes pour encourager les meilleures méthodes, les procédés utiles : pourquoi n'en donnerait-elle pas

pour faciliter l'établissement d'une industrie nouvelle ?... Il fait également don d'une faïence à l'Académie et souhaite que celle-ci dépose les belles pièces de faïence de ses collections au Musée de Nîmes, car elles seraient « perdues et sans utilité pour personne » dans sa salle des séances.

117 *Lettre de Jean Reboul à J.B.P. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie, recommandant M. Vidal, inventeur d'une langue universelle. Non datée. (Vers 1860 ?).*

Manuscrit. Une feuille pliée, 0,181 x 0,283.

Monsieur et cher collègue

L'homme simple qui vous présentera ces quelques

mots est un homme des plus remarquables. Il est inventeur... vous le dirai-je d'une langue universelle ce problème depuis longtemps cherche et cherche

inutilement. Il appartient à vous membres de l'Académie d'encourager les découvertes, sans cela je ne vois pas à quoi les Académies seraient bonnes...

Cette recommandation est de Jean Reboul, poète

nîmois, boulanger et académicien, qui acquit de son vivant une grande notoriété dans sa cité nîmoise et dont M. Nicot et L. Maurin firent l'éloge à l'Académie (Mémoires... 1864-1865, p. 70-95).

118 Proposition d'une plaque commémorative à la maison de Benjamin Valz. Non datée, non signée (postérieure à 1875).

Quatre feuilles de papier réglé, 0,234 x 0,185. Photographie de Benjamin Valz.

Messieurs,

Pour rendre un hommage mérité à la mémoire de Benjamin Valz, l'éminent astronome nîmois qui fit partie de notre Compagnie de 1819 à 1867... j'ai l'honneur de vous proposer de faire placer à la maison où il naquit, rue de l'Agau, aujourd'hui rue Nationale N° 32, une plaque commémorative...

Titulaire de la chaire d'astronomie de l'Université de Montpellier, puis directeur de l'observatoire de

Marseille, le savant Benjamin Valz fut un des membres éminents de l'Académie de Nîmes. René Deloche lui consacra une étude biographique (Mémoires de l'Académie du Gard, 1875, p. XIX - L).

C'est la première plaque commémorative posée par les académiciens ; depuis le XIX^e siècle. D'autres suivront pour rappeler le souvenir d'illustres Nîmois (Daudet, Gaston Boissier, Dono Andriano...) ou d'édifices disparus (Hôtel du Petit Saint-Jean...).

117 Lettre présentant aux académiciens un projet d'Institut agricole pour jeunes filles, par la baronne de Pagès. 15 juin 1869.

Feuille pliée, 0,215 x 0,350.

La Baronne de Pagès, membre associée de l'Académie du Gard, « Déléguée du Ministère de l'Instruction publique pour l'inspection des établissements de jeunes filles où l'on annexe quelques pratiques agricoles aux études primaires », propose ici le plan

d'un Institut pour les filles d'agriculteurs, du type de l'Institut de la Légion d'Honneur de Saint-Denis, pour les filles de militaires. Elle demande l'appui et les conseils de ses collègues académiciens.

c) Les prix

120 Sully à Saint-Denis. Poème de F. Guizot envoyé au concours de 1807.

Manuscrit. Quatre feuilles pliées de papier vergé filigrané vert pâle, 0,213 x 0,356.

C'est par ce poème que le jeune François Guizot, âgé alors de vingt ans, se fit connaître à l'Académie. Il y fut élu comme membre résidant le 29 décembre 1807, et son élégie fut prononcée comme discours d'admission le 4 janvier 1808.

Devenu ministre, il soutint toujours l'Académie de Nîmes dont il resta Président honoraire depuis 1859

« Je suis très touché de l'affectueux souvenir de l'Académie que je me permettrai d'appeler mon Académie natale », dit-il en remerciement.

En août 1862, il offre à l'Académie une gravure (d'après une peinture de Delaroche) le représentant et 19 volumes de ses œuvres.

121 Mémoire historique et critique sur le séjour des Sarrasins dans le Midi de la France, et sur les traces qu'ils y ont laissées. Sujet de prix proposé par l'Académie du Gard pour 1810.

Manuscrit. Livret de douze feuilles pliées de papier vergé filigrané, 0,323 x 0,430.

Ce mémoire qui portait pour devise « Savoir et mourir » (devise pour identifier l'auteur) ne parvint à l'Académie qu'après la date de clôture du concours de 1809 (le sujet ne fut pas conservé pour 1810). Il ne fut pas jugé, mais l'Académie l'ayant particulière-

ment apprécié décida de manifester publiquement dans ses séances, la bonne opinion qu'elle en avait conçue. (Cf. : Notice des travaux de l'Académie, 1809, p. 483-484).

122 Académie royale de Nîmes. Jugement du concours de 1816 et programme des prix pour 1817 et 1818.

Deux feuilles pliées de papier vergé filigrané, 0,260 x 0,426. Imprimé.

Nous avons là la critique et le jugement des mémoires soumis à l'Académie sur les thèmes des concours de 1814 et 1815, prorogés en 1816. Celui qui avait pour sujet « Quelle est l'influence réciproque du jugement par jury sur la morale publique, et de la morale

publique sur le jugement par jury ? » n'a donné lieu à aucun mémoire digne d'obtenir le prix et, après avoir proposé à nouveau cette question en 1815, l'Académie a retiré ce sujet de concours.

123 Académie royale du Gard. Différentes affiches du programme des prix, années 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1825.

Programmes imprimés sur papier vergé de format, 0,260 x 0,420.



Huit sujets de prix ont été proposés pour ces six années ; certains ont été prorogés durant deux années consécutives ; certaines années ont vu deux sujets être mis au concours ; on compte deux sujets d'agriculture, un de littérature, un d'astronomie, un de morale, un d'histoire, traduisant la diversité des centres d'intérêt et d'action de l'Académie de Nîmes.

124 Eloge de Charles VII dit le Victorieux et le Restaurateur de la France.

Manuscrit relié, couverture en carton marron, dos en parchemin noir ; trente-cinq feuilles pliées, cent douze pages numérotées, 0,198.

Ce mémoire présenté au concours de 1820 par Isidore Sausse n'a pas été primé par l'Académie.

125 *Observations sur la question proposée par l'Académie de Nîmes sur les monts de piété.*

Livret de dix feuilles de papier vergé filigrané, 0,268 x 0,380 ; coin de la première page (portant le nom de l'auteur) replié et cacheté par 10 points de cire rouge.

Mémoire non primé au concours de 1828. Celui-ci témoigne cette fois des préoccupations sociales de l'Académie. Après avoir fait l'historique des monts de piété depuis 1491, l'auteur distingue monts de piété à titre onéreux et à titre gratuit, et conclut à la nécessité de ne conserver que les seconds.



126 *Concours de 1839. Mémoire sur le paupérisme.*

Livret manuscrit de 17 feuilles pliées, 0,272 x 0,416, pages numérotées de 1 à 62.

Les questions posées étaient : « Quels sont les droits et les devoirs réciproques de la société et des pauvres touchant la mendicité ? ». Les dispositions du Code Pénal sur le vagabondage et la mendicité, la surveillance de la haute police, n'exigeraient-elles pas la création de maisons de travail, d'ateliers, etc. ou la réorganisation des dépôts de mendicité ? En cas d'affirmative, quel est le système d'administration des établissements, le plus propre à soulager l'infortune sans favoriser la paresse, ni le vice ? »

Ce mémoire a été jugé digne d'une mention honorable par l'Académie. Son auteur était Eugène Brun,

avocat à la cour royale de Nîmes. M. Léonce Maurin fut le rapporteur de la commission d'examen et concluait en ces termes : « le résultat (de ce concours) prouve assez clairement que la voix de l'Académie royale du Gard, en proposant pour sujet du prix une question qui intéresse au plus haut point la société, a été entendue. C'est ainsi que notre compagnie comprend le progrès par le développement calme et régulier de la pensée, appelée à s'occuper, avec une ardeur exempte de passion, des intérêts des classes souffrantes » (cf. Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1838-1839, p. 208).

127 *Eloge de Xavier Sigalon. 1841.*

Livret de treize feuilles manuscrites et une feuille pliée servant de couverture. 0,200 x 0,302.

L'Académie se devait de mettre au concours l'éloge d'un de ses compatriotes célèbres mort depuis peu (1837), le peintre Xavier Sigalon. Né à Uzès en 1788, celui-ci finit sa carrière à Rome où sur mandat du gouvernement français, il peignait la copie des pen-

dentifs de la Chapelle Sixtine, après avoir fait celle du « Jugement dernier » de Michel Ange.

Charles Saint-Maurice, homme de lettres parisien est lauréat de ce concours dont Jules Canonge, rapporteur, fait un compte rendu élogieux à l'Académie.

128 *Programme du concours de 1848 et mémoire n° 1.*

Programme imprimé sur une feuille double, 0,267 x 0,394 et mémoire de dix-neuf feuilles pliées, 0,310 x 0,460.

Le thème du concours de 1848 (première question) « du travail manufacturier des prisons. - De la concurrence que ce travail fait aux ouvriers honnêtes et libres » avait été choisi par l'Académie parce qu'il préoccupait l'opinion publique : l'Académie avait

demandé s'il ne serait pas possible d'employer les détenus des maisons centrales à des travaux extérieurs (irrigation, endiguement...) plutôt qu'à des travaux manufacturiers. Ce mémoire n'a pas été primé.

129 *Des misères sociales. Mémoire n° 1 du concours de 1849.*

Livré manuscrit relié, couverture cartonnée rouge, dos brun, 134 pages, 0,308 x 0,198.

Mémoire de M.J. Plaisant, sous-directeur de la maison centrale de Gaillon (Eure), qui a été jugé digne d'une mention honorable par l'Académie.

130 *L'hospitalité des Suisses envers l'armée française. Janvier 1871. Mémoire n° 15. Concours de 1874.*

Deux feuilles de papier quadrillé, 0,283 x 0,416. Illustration d'un drapeau suisse colorée en rouge.

Ce sujet patriotique relate un épisode de la guerre de 1870.

Ce mémoire, de Mademoiselle Juliette Pernet, de Belfort, n'a pas été couronné.



131 *Portrait d'Alexandre Vincens par Barbier-Walbonne.*

Huile sur toile, 0,61 x 0,50. Don de l'Académie du Gard. Musée des Beaux-Arts de Nîmes.

Alexandre Vincens-Valz (1771-1830) se destinait au commerce, comme tous les membres de sa famille. Mais ses projets furent entravés par les troubles révolutionnaires. Il se tourna alors vers la littérature, et fut nommé professeur d'histoire à l'Ecole Centrale du

Gard, puis de rhétorique au Lycée et obtint la chaire de littérature grecque de la Faculté des Lettres de Nîmes. Remarquable orateur, sachant passionner son auditoire, il laissa le souvenir d'un enseignant brillant et attachant. (Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1832, p. 311 à 325).

Il appartient à l'Académie depuis 1802.

Ce tableau a été offert à la ville par l'Académie du Gard, le 19 novembre 1851. Une copie a été réalisée par Jules Salles, en 1852, pour remplacer l'œuvre originale dans le grand salon de cette compagnie.

131 bis Inconnu. Portrait de François Larnac, tragédien, homme de lettres.

François Larnac, 1760-1840, renonce à poursuivre une carrière dans la magistrature, après un diplôme de licencié en droit. Il compose une tragédie, « Thémistocle », qui fut jouée avec succès à Paris au théâtre de l'Odéon de 1791 à 1798. Ce fut la grande œuvre de

sa vie, tous ses autres ouvrages restant par la suite inachevés. Seuls quelques poèmes : « épîtres à Madame Verdier-Allut », « Le dévouement héroïque de Rotrou »... ont vu le jour. Il meurt doyen des membres non résidents de l'Académie du Gard.

132 Buste d'Auguste Pelet par Auguste Bosc.

Marbre signé J. Bosc, 1866. Musée archéologique.



Les savants de passage avaient coutume au XVII^e de rendre visite à Graverol, au XVIII^e siècle à Séguier, et au XIX^e à Auguste Pelet. Chateaubriand, Mérimée, George Sand ont visité l'exposition de ses maquettes de liège reproduisant de nombreux monuments romains, réalisées vers 1830.

Né à Nîmes, en 1775, d'une famille commerçante, Auguste Pelet fait ses études à l'Ecole Centrale, puis à Genève où il devient l'ami de Guizot. A la mort de son père, il étudie les monuments nîmois, aidé par Grangent, puis complète ses recherches par des voyages sur les principaux sites antiques. Mais, c'est à Nîmes qu'il déploie son activité par des fouilles à la Maison

Carrée, au Temple de Diane et au Jardin de la Fontaine où il exhume le théâtre, au Château d'eau, et à la porte d'Auguste.

Nommé, en mai 1840, Inspecteur des Monuments Historiques, il constate toutes les découvertes de la région qu'il signale par des communiqués et des études dans les Mémoires de l'Académie du Gard dont il est membre depuis le 30 mai 1829, et trésorier.

En reconnaissance de son activité, les académiciens commandent à sa mort, en 1865, à Auguste Bosc, ce buste qui doit accompagner les maquettes de liège au musée d'archéologie. L'inauguration a lieu en août 1866.

3) L'Académie de Nîmes

a) L'organisation

133 Copie du décret du 22 février 1878 du Président de la République Mac Mahon, autorisant l'Académie à prendre le titre d'Académie de Nîmes.

Feuille double à en-tête du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Bureau de l'enregistrement général et des archives. N° 8402. 0,32 x 0,210.

Décret

*Le Président de la République Française
Sur le rapport du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts...*

Décrète :

*Art. 1^{er} : l'Académie du Gard à Nîmes est autorisée à prendre le nom d'Académie de Nîmes.
Art. 2 : la modification à l'article 14 de ses statuts*

ainsi qu'elle est annexée au présent décret est approuvée.

Fait à Paris, le 22 février 1878.

Par le Président de la République

A. Bardoux
pour ampliation
le chef du cabinet
Charmes

avec cachet du ministère de l'Instruction Publique
et des cultes.

Une commission comprenant sept membres, dont Aurès, Lenthéric, Germer-Durand et l'abbé Azaïs, souligne que Nîmes est le siège des réunions, que c'est sous le nom d'« Académie de Nîmes » que cette compagnie fut créée et qu'il n'y a pas de raison de renier le passé.

Réunis en séance le 1^{er} décembre 1877, à l'unanimité des suffrages, les académiciens décident de reprendre nom d'« Académie de Nîmes ».

L'article 14 concerne le sceau de l'Académie.

134 Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet du Gard en date du 11 août 1905 rejetant une demande de modification des statuts de l'Académie de Nîmes, à la suite du legs Sabatier.

Papier à en-tête du Ministère de l'Intérieur, lettre dactylographiée ; timbre du cabinet du Préfet à la date du 12 août 1905. 0,31 x 0,21. Arch. Dép. 4T8.

Après avoir pris l'avis du Conseil d'Etat, je crois que la demande de l'association est sans objet. Cette demande est motivée, en effet, sur ce que les statuts actuels ne seraient pas en harmonie avec les conditions qui lui ont été imposées par un testateur, le sieur Sabatier...

Dans ces conditions, la modification proposée ne présente pas d'utilité, et je ne puis que vous retourner le dossier de l'affaire.

*Pour le Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller d'Etat, directeur.*

C'est la dernière demande de modification des statuts de l'Académie, jusqu'à nos jours.

Dans sa réunion du 15 décembre 1900, afin de répondre aux exigences du legs Sabatier (difficultés de régler les droits de succession d'une somme de 54713 F dont les revenus sont destinés à payer la pension d'un ou plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école d'Etat). Le bureau de l'Académie veut faire modifier l'article 1^{er} de ses statuts, en y ajoutant la mention suivante « elle s'occupe également d'œuvres philanthropiques et sociologiques et, en général, de tout ce qui peut tendre au développement et au progrès de la pratique du bien » dans le but d'alléger ces droits mais la réponse est négative.

b) Les travaux et les prix

135 Histoire de Psalmody (ancienne abbaye de Moines Bénédictins). Concours historique et archéologique de 1883. Mémoire n° 1.

Cahier relié de tissu beige, 135 feuilles de papier réglé, 0,216 x 0,170. Soixante-quatorze pages manuscrites numérotées. Deux dessins et deux plans.

N'ayant pas été primé, ce mémoire est demeuré anonyme - Pendant cette période, et jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, la récompense était une médaille d'or d'une valeur de 300 F ; en 1932, il s'agit d'un prix de 1000 F.

Les monographies d'histoire locale (étude d'une localité ou d'une activité, biographie d'un homme célèbre) seront de plus en plus courantes ; Emilien

Dumas en 1909, Gaston Boissier en 1914, Henri Revoil, Jules Canonge ou Adolphe Jourdan en 1915. Un sujet économique fut cependant proposé en 1929 : « Quels sont les moyens pratiques d'enrayer la désertion des Cévennes ? ».

Chaque année, un rapport sur les mémoires primés paraissait dans les Mémoires de l'Académie, et certains d'entre eux ont été publiés.

b) Les travaux et les prix

136 Programme des concours pour 1891 et 1892

Programme imprimé : une feuille, 0,270 x 0,211

Le premier sujet est l'éloge de François Guizot, l'historien et l'homme politique, qui fut membre de l'Académie de Nîmes.

Le deuxième concerne, fait nouveau, une monographie sur une localité ou une œuvre du département du Gard.

137 Monographie de la commune de Saint-Laurent-d'Aigouze.

Cahier relié de carton rose, coins noirs, dos vert en toile ; 41 feuillets, 0,223 x 0,360. Pages manuscrites numérotées de 1 à 82. 19 cartes postales en noir et blanc, 2 cartes postales coloriées, 2 plans, 1 carte.

Travail académique de l'Abbé Chailan, lu par le Chanoine Durand au cours de la séance du 9 juin 1922.

138 Album de photographies d'académiciens de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Album de cuir rouge gaufré avec fermoir et encadrement en laiton ; tranches dorées, 25 pages cartonnées, 46 photos. 0,155 x 0,12.

A la page entr'ouverte, on aperçoit les portraits d'Albin Michel, l'auteur de « Nîmes et ses rues », et celui d'Ernest Roussel, le rédacteur en chef du « Courrier du Gard ».

139 Hippolyte-Antoine Bigot

Reproduction d'un dessin de J. Perrenot, 0,165 x 0,112. Musée du Vieux Nîmes.



HIPOLYTE-ANTOINE BIGOT
Dessiné par J. Perrenot, 1885, 11x16 cm

Bigot (1825-1897), fils d'un cultivateur nîmois, dut à 13 ans gagner sa vie comme petit commis chez un fabricant de châles, puis comme voyageur chez un négociant de vins en gros. Poète, il utilise le cadre des fables de la Fontaine, pour dépeindre avec humour et bonté le petit peuple nîmois (les rachalans, les

bourgadiers) en utilisant le patois local.

Membre correspondant de l'Académie en 1861, il deviendra membre résidant en février 1864. A la fin de chaque séance publique, pendant plus de vingt ans, Bigot avait coutume de réciter en patois un des ses poèmes encore inédit.

140 Portrait de Gaston Boissier par Adolphe Jourdan.

Huile sur toile, signé en bas à gauche, 1 m x 0,81. Musée des Beaux-Arts.

Gaston Boissier (1828-1904), agrégé et docteur de l'université, professeur de rhétorique au lycée de Nîmes de 1846 à 1856, part pour Paris où il devient professeur au Collège de France, à la Sorbonne et à l'École Normale.

Membre de l'Académie française, depuis 1876, il en devient secrétaire perpétuel le 2 mai 1895.

Mais sa carrière académique avait commencé à Nîmes le 7 janvier 1854 lorsqu'il avait été nommé membre de l'Académie de Nîmes, sur la proposition de Liotard, Auguste Pelet et Nicot. « Mon cœur battait fort quand je vins lire à la Compagnie le premier travail que j'avais composé pour elle (l'autorité des Mémoires de Saint-Simon). Les auditeurs étaient bien faits pour m'intimider... ». Président d'honneur en décembre 1897, en même temps que Mistral, Gaston Boissier célèbre officiellement son cinquantième anniversaire académique le 9 avril 1904.

En remerciant de la fastueuse réception donnée à cette occasion, il offre à la Ville ce portrait réalisé par le peintre nîmois Adolphe Jourdan.



141 Portrait de Georges Maurin par A. Lahaye.

Huile sur toile, 0,99 x 0,79. Musée du Vieux Nîmes.

Georges Maurin (1848-1925), avocat à la Cour d'Appel de Nîmes, directeur de la « Revue du Midi », partage son temps entre l'agriculture, l'archéologie,

l'économie politique et ses activités professionnelles.

Fils de l'académicien Léonce Maurin, il entre à l'Académie le 17 juin 1885.

III - La vie de l'Académie

1 - Résidences et lieux de réunion.

142 Extrait du compte rendu de la séance du 4 octobre 1684, d'après Ménard, Preuves LVIII, p. 130.

« Il a proposé par M. le directeur qu'il serait important pour la gloire du roi et pour l'ornement de cette ville que l'on prit un soin particulier de conserver les beaux monumens qui nous restent des romains,

et particulièrement la Maison Carrée qui est un chef d'œuvre d'architecture, que les pères augustins ont commencé d'ébranler en y voulant faire un couvent ; et qu'il faudrait tâcher d'obtenir de sa

Majesté qu'elle rendit l'Académie dépositaire des antiquités de Nîmes, et qu'elle lui affectât la Maison Carrée pour y tenir ses séances, et pour y conserver toutes les antiquités curieuses que l'on trouverait

désormais soit en creusant dans le terroir de cette ville, soit entre les mains des particuliers qui voudraient s'en débarrasser »...

Les Augustins, dont couvent et église avaient été démolis pendant



A

les guerres de religion, et qui habitaient provisoirement rue du Mûrier d'Espagne, achetèrent la Maison Carrée, pour 2000 livres à sa propriétaire, Gabrielle de Brueys, le 28 mai 1670, pour en faire leur église, malgré l'opposition de l'intendant



B

de Bezons ; celui-ci retardera leur installation jusqu'à l'arrivée des Lettres Patentes du Roi, en nov. 1673, confirmant cet achat mais imposant des règlements pour assurer la sauvegarde du monument. L'intendant ne se tint pas pour battu et voulut exiger les titres de propriété du vendeur ; mais de nouvelles Lettres Patentes du Roi, du 12 mars 1674, confirmant les premières, mirent fin au débat.

Dix ans après, les arguments de l'intendant sont repris par les académiciens qui voient dans la Maison Carrée la résidence idéale de leur compagnie et la possibilité de rassembler toutes les antiquités romaines.

Ce projet sera repris au XVIII^e siècle par Mgr de Balore, mais il ne sera réalisé qu'en partie en 1823.

143 Les résidences et les lieux de réunion de l'Académie.

Photos. A et B

Durant trois cents ans, l'Académie de Nîmes n'a été propriétaire des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités et à la conservation de sa bibliothèque et de ses collections qu'à deux reprises : à la fin du XVIII^e siècle lorsqu'elle disposa de l'hôtel (A) dont Séguier lui fit don en 1778 et de nos jours, à partir de 1919, date où elle put acquérir l'hôtel qu'elle occupe actuellement au 16 de la rue Dorée (B). En dehors de ces périodes, elle reçut l'hospitalité en des lieux très divers.

I - Ancien Régime

Au XVII^e siècle, malgré l'offre faite par Mgr Séguier et son successeur d'héberger l'Académie dans le nouveau palais épiscopal encore inachevé, les académiciens se réunirent dans des demeures particulières comme celle du marquis de Péraud, celle de M. de la Baume, rue des Greffes, ou celle de M. Maltrait. Les séances publiques se tinrent en général à l'Evêché (C) et, exceptionnellement, au Présidial (le 20 février 1685).

Au XVIII^e siècle, si les réunions continuent à se tenir d'abord chez des académiciens, par exemple chez le baron de la Reyranglade, rue de la Colonne et chez le directeur Reinaud de Genas, rue des Prêcheurs (D), elles auront lieu de 1753 à 1760 à l'Evêché,

où Mgr de Beccelievre leur réserve une « chambre ». Les séances publiques se dérouleront au Collège des Jésuites (15 mai 1755-28 mai 1762), à l'Hôtel de Ville (13 mai 1756) et, exceptionnellement, chez les Bénédictins (12 janvier 1758). Les académiciens commencent à se tourner vers la maison de Séguier vers 1760. Mais en 1766 ils obtiennent, pour les séances ordinaires, « la chambre qui est au bout de la terrasse » au Collège des Jésuites et, pour les séances publiques, « la grande salle qui sert pour les exercices littéraires du Collège » (F). Mais l'accord ne fut pas durable et c'est l'hôtel récemment construit par Séguier, et dont le rez-de-chaussée avait été aménagé pour les recevoir, qui deviendra le lieu de réunion habituel, bien avant que l'Académie ne devienne propriétaire de l'édifice.

II. Epoque contemporaine

Au XIX^e siècle, l'Académie fut locataire à l'hôtel de Caveirac, rue Fresque (F), à l'hôtel de la Boissière, 17, rue Dorée (G), à l'hôtel Bruneton, boulevard de la Madeleine (H), à l'hôtel Soubeyran, rue Antonin (I). Elle fut hébergée par la Ville de Nîmes qui l'accueillit successivement à la Bibliothèque municipale, dans l'ancienne maison des Dames de la Miséricorde, rue Dorée (J), puis dans l'ancien hôtel Démians, rue

Dorée et, en 1913, dans l'ancien Evêché devenu Palais des Beaux-Arts. Cette dernière résidence déplut aux membres catholiques de l'Académie, qui refusèrent de siéger dans un bâtiment retiré au clergé à la suite de la Loi de Séparation, et une salle fut aménagée à la Société d'Agriculture, place Questel (K), et chez l'architecte Pélatan, 7, rue des Frères Mineurs (L).

Enfin, en 1919, grâce à la générosité de tous ses

membres et à l'activité déployée par le chanoine Bonnefoi, l'Académie devint propriétaire de l'hôtel qu'elle occupe actuellement au 16 de la rue Dorée.

Durant cette période, les séances publiques se sont tenues soit dans la grande salle de la Bibliothèque municipale, soit à l'Hôtel de Ville et, exceptionnellement, dans l'ancien Palais épiscopal, au foyer du théâtre (en 1893) et à la Galerie Jules Salles (M). Elles ont lieu aujourd'hui à l'Hôtel de Ville.

2 - Le fonctionnement de l'Académie

a) statuts et règlements

144 *Projet de délibération pour l'Académie du Gard, dans le but de développer son activité. N° 46.*

7 pages manuscrites, papier vergé bleu, 0,295 x 0,19. Arch. Dép. 4T7.

L'Académie du Gard désirant rendre ses séances ordinaires plus nombreuses qu'elles ne le sont habituellement et leur donner tout l'intérêt qu'elles sont susceptibles d'acquiescer, a jugé qu'il serait convenable pour remplir cet objet :

1^o - d'offrir, lors de chaque séance à ceux de ses membres qui y assistent un signe qui soit pour eux un témoignage satisfaisant de leur assiduité et de leur zèle à concourir au but que la société se propose.

2^o - de donner plus d'activité à sa correspondance par l'adjonction de quelques membres au secrétaire de l'Académie qui formeraient avec lui un comité de correspondance (6 membres).

3^o - de mettre un intervalle un peu plus long entre ses séances ordinaires. (2 séances par mois).

4^o - de tenir de temps à autre... quelques séances

extraordinaires semi-publiques où les étrangers ne seraient admis qu'autant qu'ils seraient invités.

En conséquence, l'Académie arrête ce qui suit : (14 articles).

Ce projet de statuts non daté est antérieur aux statuts de 1805 :

- il crée le jeton de présence, d'une valeur de 2 F (9/10 d'or), qui sera distribué aux académiciens résidents lors des 20 séances annuelles,

- il étoffe le secrétariat, mais cette mesure ne sera pas appliquée,

- les statuts prévoyaient deux séances ordinaires, au moins : ce texte les limite à deux,

- enfin, les séances de réception deviennent des séances semi-publiques (art. XXXV).

145 *Statuts de l'Académie de Nîmes annexés au décret du 16 août 1888.*

9 pages imprimées.

Les statuts successifs de l'Académie de Nîmes ont été ceux de 1682 (26 membres), 1752 (adjonction de 8 membres honoraires), 1782 (nombre des membres associés limité à 50), 1801 (Lycée : 30 membres résidents et trente non résidents, des associés en nombre illimité), 1805 (Académie du Gard), 1878 (Académie de Nîmes), 1888 (ceux-ci, les derniers en date, prévoient 36 membres résidents, 24 membres non résidents et un nombre indéterminé de membres honoraires et de correspondants).

Sous l'Ancien Régime, le directeur et le chancelier, d'abord élus pour six mois, le sont ensuite pour un an. Le président et le vice-président, d'abord élus

pour deux ans (en 1801), ne le sont plus que pour un an à partir de 1805.

Depuis 1682, le secrétaire est perpétuel, élu à vie. Les fonctions de secrétaire perpétuel ont été exercées successivement par le marquis de Péraud, Jean Saurin, Périllier, le marquis de Rochemore, Jean-François Séguier, Razoux, J.-J. Trévis, Phélip, Nicot, L. Maurin, de Clausonne, l'abbé Azaïs, Aurès, Ch. Liotard, Clausel, Emile Reinaud, Margier, Lacombe, H. Barnouin (par intérim). Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes est actuellement M. Pierre Hugues.

146 Règlement de l'Académie du Gard. 1860.

Imprimé par Clavel-Ballivet. 0,21 x 0,13.

C'est l'un des nombreux règlements qui accompagnent les statuts et les complètent (1805-1860-1865-1869-1872 et 1888). Les 60 académiciens sont des membres ordinaires auxquels peuvent s'ajouter 10 vétérans. Les associés correspondants sont en nombre illimité. Les sections se limitent à deux : les Let-

tres et les Sciences. Le président et le vice-président sont élus pour un an, une nouvelle fonction apparaît : le bibliothécaire archiviste. La cotisation est de 20 F pour les académiciens et de 10 F pour les associés, et la valeur du jeton est fixée à 1 F.

b) diplômes, nominations, remerciements, démissions

147 Diplôme d'associé à l'Académie de Nîmes délivré à Jean-François Séguier, le 29 novembre 1752.

Parchemin, 0,39 x 0,14, (au crayon, « don de Germer-Durand »).



L'Académie royale de Nîmes à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Le Roy Louis le grand de glorieuse mémoire ayant jugé à propos d'établir dans cette ville une compagnie de vingt et six académiciens qui s'occupent à étudier les antiquités et les belles lettres et à cultiver la langue française donne un édit à ce sujet le mois d'août 1682 qui fut enregistré tant au parlement de Toulouse qu'à notre présidial ; en conséquence, il se forme une société de personnes studieuses et savantes qui choisissent entre les habitants de cette ville ceux qu'ils crurent les plus

propres aux fonctions académiques... successeurs de ces grands hommes et restaurateurs de cette académie dont les exercices avaient été interrompus par des affaires particulières et par des circonstances malheureuses nous avons tâché de ne choisir que des sujets dignes de nos premiers fondateurs et jugeant que Mr Jean-François Séguier par ses talents, son génie et sa probité ne peut que faire honneur à notre académie, nous l'avons reçu parmi nos associés. Ainxy nous déclarons que Mr Jean-François Séguier a droit d'assister à nos assemblées et d'opiner

dans nos conférences ; en foy de quoy nous luy avons fait expédier ces présentes scellées de notre sceau signées par notre Directeur notre Chancelier et notre secrétaire perpétuel.

Donné à Nîmes le 29 9bre mille sept cent cinquante et deux.

MONTVAL d^r

RAZOUX anc. chanc.^r

Le marquis de Rochemore, secrétaire perpétuel.

Résidant à Vérone, chez le Marquis Maffei, Séguier a ainsi le titre d'associé à l'Académie de Nîmes (voir n° 171).

148 Diplôme d'académicien décerné à Jean-François Séguier le 27 novembre 1755 par l'Académie de Nîmes.

Parchemin manuscrit, sceau dans sa boîte. 0,20 x 0,30. Avec le sceau en cire verte de l'Académie lié au parchemin par un ruban vert.

L'Académie Royale de Nîmes

A tous ceux qui ces presentes verront Salut le Roi Louis quatorze de glorieux mémoire, ayant reconnu qu'une des plus grandes marques de la gloire et de la félicité d'un Etat était d'y voir fleurir les sciences et les arts établis en cette ville, par lettres patentes du mois d'août 1682, enregistrées au Parlement de Toulouse et à notre Présidial, une Compagnie d'Hommes de Lettres sous le nom d'académie royale comprise de vingt six académiciens fixes et d'un nombre illimité d'associés dont les principales occupations seraient l'Etude de l'antiquité, celle des Belles Lettres et celle de la langue française. Comme c'est le même Esprit qui nous anime dans le choix de leurs successeurs, nous avons reçu parmi nos académiciens fixes Mr

Jean-François Séguier dont les bonnes mœurs et les talens reconnus ne peuvent que nous faire honneur lui donnant droit d'assister à nos assemblées publiques et particulières et d'opiner dans nos confirmées sous la promesse qu'il a faite de se conformer à nos statuts et reglemens. En foi de quoy nous lui avons fait expedier ces presentes scellées de notre sceau signées par notre Directeur, par notre Chancelier, et par notre secrétaire perpétuel. Donné à Nîmes le 27^e 9vre 1755.

Baux, Directeur, André, Chancelier, le m. de Rochemore, secrétaire perpétuel.

Séguier est installé à Nîmes ; il devient académicien. Le texte de ce diplôme est différent du précédent.

149 Diplôme de membre correspondant de l'Académie du Gard décerné à Auguste Bosc, sculpteur, le 12 mars 1864.

Feuille ocrée avec cachet de l'Académie, imprimée par Ballivet, 0,306 x 0,435.

Académie du Gard. Diplôme de membre correspondant.

L'Académie du Gard, après avoir entendu, dans sa séance du 12 mars 1864, le rapport de ses commissaires, a nommé membre correspondant M. Auguste Bosc, sculpteur. Nîmes, le 18 mars 1864.

Le président : Bousquet, pr le secrétaire perpétuel E. Germer-Durand.

Auguste Bosc, né à Nîmes en 1828, a été l'élève de Boucoiran et de Colin à l'école de dessin de Nîmes. Primé en 1849 par l'Académie de Nîmes, il a reçu une

bourse de la Ville pour poursuivre ses études à Paris dans l'atelier de Pradier, qu'il fréquente jusqu'à la mort de ce dernier en 1852.

Ses deux sculptures les plus célèbres sont, à Nîmes, la statue d'Antonin (1874) et celle de Jean Reboul (1876) ; il a réalisé de très nombreux portraits sculptés et a participé à la décoration des deux nouvelles églises, Sainte-Perpétue et Saint-Baudile. Il meurt en décembre 1879.

D'après le règlement de 1860, les membres associés peuvent devenir soit honoraires, soit correspondants.

150 Diplôme de membre non résidant décerné au général Ernest de Chabaud-Latour. 8 janvier 1864.

Texte imprimé, Nîmes, typographie Ballivet. Timbre de l'Académie. 0,30 x 0,43.

**ACADEMIE DU GARD
DIPLOME DE MEMBRE
NON RESIDANT.**

L'Académie du Gard, après avoir entendu dans sa séance du 2 janvier 1864 le rapport de ses commissaires, a nommé membre non

résidant M. de Chabaud-Latour (Ernest), général de division. Nîmes, le 8 janvier 1864.

Le Président A. Ollive-Meindier, pour le secrétaire perpétuel : E. Germer-Durand.

La carrière de François-Henri-

Ernest, baron de Chabaud-Latour, 1804-1805, se déroule en deux épisodes :

1) polytechnicien, il prend part à la campagne d'Alger ; à l'avènement de Louis-Philippe, le roi se souvient avoir porté en Suisse le



nom de Chabaud-Latour et, en témoignage de reconnaissance, nommé officier d'ordonnance du

duc d'Orléans le général qui repart avec le duc pour l'Algérie, où il se distingue (il est officier de la

Légion d'Honneur). Après la mort du duc d'Orléans, il devient aide de camp du comte de Paris jusqu'en 1848. Après un séjour en Algérie de 1852 à 1857, il devient général de division attaché au Comité des fortifications. Grand officier de la Légion d'Honneur, il part pour la retraite le 25 janvier 1869.

2) A la déclaration de guerre de 1870, il reprend son poste de président du Comité des fortifications et défend Paris. Il est ministre de l'Intérieur du gouvernement Mac-Mahon (juillet 1874-mars 1875), puis sénateur inamovible.

C'était un homme affable, et Gambetta disait de lui, « ce drôle de général, tout le monde l'aime ».

Un reçu du trésorier A. Pelet atteste que M. de Chabaud-Latour a versé la somme de 10 Fr pour régler le montant de son diplôme, le 8 janvier 1864.

151 Lettre de Grangent, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Gard, au préfet du Gard, Dubois, pour le remercier de l'avoir nommé membre de l'Association littéraire de cette ville.

Papier à en-tête, cachet de la République Française, avec Liberté Egalité. Travaux publics, Département du Gard. L'Ingénieur en chef du département du Gard ; papier vergé verdâtre, 0,253 x 0,208 ; trace du cachet noir fermant la lettre.

Nîmes, le 14 Messidor an 9

Au citoyen Dubois. Préfet du département,

Citoyen,

J'ai reçu avec votre lettre du 13 de ce mois, un exemplaire de votre arrêté relatif au rétablissement de l'association littéraire de cette ville. Je suis très flatté que vous ayez jeté les yeux sur moi pour être du nombre de ceux, qui sous vos auspices, doivent concourir au progrès des arts et des sciences dans ce Département.

Les occupations multipliées de la place que j'occupe et le sentiment de mon insuffisance me laisseront le regret de ne pouvoir me rendre aussi utile que je le désirerais à la société que vous allez organiser.

Mais mon zèle et mon désir bien connu de vous seconder dans tous les établissements que croirez utiles, suppléeront dans tous les temps à la faiblesse de mes moyens et seront une excuse auprès de vous.

Je vous salue respectueusement. Grangent.

Le préfet est le président effectif du Lycée et c'est lui qui procède aux nominations des académiciens. Avec les nouveaux statuts de l'Académie du Gard en 1805, il n'aura plus que le rôle de président d'honneur.

Les académiciens « ordinaires » se répartissent en 6 sections. Le préfet appartient à la 1^{re} : Economie politique et agriculture, et Victor Grangent à la 3^e : Sciences mathématiques.

Les « associés » n'appartiennent à aucune section.

152 Tournier (Louis). Portrait de Victor Grangent d'après Vignaud.

Huile sur toile, signé au milieu à gauche. 0,81 x 0,65. Don de l'auteur en 1864. Musée des Beaux-Arts de Nîmes.

Victor-Stanislas Grangent (1770-1843), fils du Directeur des travaux publics de la Province de Languedoc débute à Uzès comme ingénieur des Ponts et Chaussées, et devient à la fin du XVIII^e siècle, ingénieur en chef pour le département du Gard. Dès l'an 8, il rédige « une description abrégée du département du Gard » qui sera publiée l'année suivante. Il fournit les plans et supervise tous les travaux qui se font dans le département : il réalise le canal de Beaucaire à

Aigues-Mortes. A Nîmes, on lui doit l'évacuation des Arènes et leur restauration, puis celle de la Maison Carrée, et de nombreux plans d'urbanisme. Il publie en 1819, avec Charles Durand et Simon Durand, « la Description des Monuments Antiques du Midi de la France ».

Louis Tournier était l'époux de sa petite-fille Marie-Asseline.

153 Lettre du proviseur du Lycée de Nîmes, Tédénat, remerciant le secrétaire perpétuel de sa nomination, comme associé, à l'Académie du Gard.

Papier à en-tête « Lycée de Nîmes » avec armoiries impériales Nîmes le. « Le Proviseur du Lycée de Nîmes », vergé verdâtre, 0,255 x 0,200, 2 pages.

Nîmes, le 30 mars 1807,

Le Proviseur du Lycée de Nîmes, à Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard.

Monsieur et Cher Collègue,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour m'annoncer que l'Académie du Gard avait bien voulu m'admettre au nombre de ses associés. Cette nomination flatteuse m'a déjà été annoncée par son vice-président ; mais m'est infiniment agréable d'en recevoir la confirmation de la part d'un de ses membres les plus distingués ; Veuillez, je vous prie, Monsieur et cher Collègue, vous joindre à Mr le vice-président pour porter à l'Académie l'expression de ma reconnaissance et croire aux sentiments de l'es-

time la mieux sentie que j'ai pour vos talents, vos lumières et vos belles qualités sociales.

Tédénat

Les académiciens se divisent en trois classes : les titulaires résidents (30), les titulaires non résidents (30) et les associés, en nombre indéfini. C'est dans cette dernière catégorie qu'apparaît Tédénat, alors proviseur du Lycée et correspondant de la classe des sciences de l'Institut National. Il deviendra titulaire résident et sera en 1811 Président de l'Académie. Il était, à cette époque, recteur de l'académie universitaire de Nîmes. Il enseignait les mathématiques, et avait présenté à l'Académie un mémoire sur le calcul différentiel.

154 Lettre de remerciement de Nicot pour sa nomination à l'Académie du Gard, le 31 mars 1818, adressée au secrétaire perpétuel Phélip.

Papier vergé ocré, trace de cachet fermant la lettre. 0,256 x 0,202.

Nîmes, 31 mars 1818

Monsieur,

Parmi les récompenses que l'on peut attendre de la culture des lettres, il en est peu de plus honorables et de plus douces que d'être admis dans ces corps littéraires, vrai foyer des Lumières dont nous sommes appelés à perpétuer la succession. C'est à ce titre que je viens remercier l'Académie qui a daigné me nommer un de ses membres. Un choix aussi flatteur excite

toute ma reconnaissance qui semble s'accroître encore de la faiblesse des titres que j'ai apportés à son suffrage. En vous priant d'en faire agréer l'expression à tous Ses membres de la société, permettez-moi de me féliciter de vous avoir pour interprète de mes sentiments et de trouver dans mes premiers rapports avec elle un plaisir à côté du devoir.

J'ai l'honneur d'être...

C. Nicot

Nicot était alors professeur d'humanités au collège royal de Nîmes avant de devenir le dernier recteur de l'Académie universitaire de Nîmes. Dans son discours de réception (25 mars 1818), il fait l'éloge de la

monarchie. Puis, il remplace le docteur Phélip comme secrétaire perpétuel de l'Académie en 1822, et remplira cette fonction jusqu'en 1864.

155 Nicot

Photographie, 0,34 x 0,42.

J.P. Nicot (1789-1865) fait ses études secondaires à Nîmes, et devient en 1811 professeur d'humanités au Lycée de Nice. Lorsque cette ville est restituée au Piémont, il est nommé professeur à Avignon, puis à Nîmes en 1817, et à Montpellier où il enseigne la Rhétorique. Devenu inspecteur de l'Université en 1826, il

est ensuite recteur de l'Université de Nîmes en 1830, poste qu'il occupe jusqu'en 1848. Il est chevalier de la Légion d'honneur en 1837, et officier en 1845. Son éloge a été prononcé par Léonce Maurin le 25 août 1865. (M.A.N. 1864 - 1865. p. 37 à 95).

156 Lettre de remerciement de Revoil pour sa nomination comme membre résidant à l'Académie, le 20 mars 1863.

Papier à en-tête du Ministère d'Etat : Monuments Historiques. Département, objet. 0,266 x 0,210.

Nîmes, le 20 mars 1863.

Monsieur et très honorable confrère,

L'Académie du Gard, en m'associant complètement à ses travaux vient de me donner un nouveau témoignage de bienveillance et d'estime, dont je suis aussi reconnaissant que flatté. Vous voulez bien en m'annonçant cette décision me rappeler fort gracieusement le premier succès que me valut ses suffrages sous votre Présidence. Je n'ai pas oublié non plus l'accueil que vous avez fait à cet ouvrage et l'indulgence avec laquelle il fut jugé...

Henri Revoil remercie de sa nomination de membre résidant, du 14 mars 1863 et évoque sa nomination antérieure de membre non résidant, ainsi que les encouragements décernés par les académiciens, en 1862, lors de la lecture de son ouvrage encore inédit sur « l'architecture romane du Midi de la France » qu'il publiera de 1863 à 1874, et en 1860, lors de son son prix (médaillon d'or) pour une monographie de l'église de Saint-Gilles.

157 Henry Revoil.

Photo.

Antoine Henry Revoil (1822-1902) est architecte et historien. Nommé en 1850 architecte des Monuments Historiques, puis architecte diocésain de Montpellier, Nîmes, Aix et Fréjus, il restaure dans le Gard de nombreuses églises (Aimargues, Manduel, Margue-

rittes, Milhau, Saint-Ambroix) et à Nîmes la cathédrale. Il entreprit d'importantes fouilles aux Arènes, et prit le relais d'Auguste Pelet pour la surveillance des découvertes archéologiques.

158 Lettre de démission d'Emile Teulon à l'Académie, le 23 mai 1852.

Papier blanc, 0,220 x 0,180.

Milhau, le 23 mai 1852.

Monsieur le Président,

Des motifs, contre lequel j'ai longtemps lutté par suite de l'estime et l'attachement que je portai à mes confrères, me déterminent à

donner ma démission du titre et des fonctions de membres de l'Académie du Gard... Je vous prie de vouloir bien donner connaissance de cette lettre à l'Académie dans sa prochaine séance et de lui

exprimer tous les regrets que j'éprouve de cette résolution.

Recevez...

Revue de la Littérature

Revue de la Littérature

Revue de la Littérature

Revue de la Littérature

Ce sont probablement des motifs politiques qui sont à l'origine de cette lettre de démission. En 1851, Teulon, hostile aux manœuvres absolutistes du Prince président, prévoit la chute de la République et met fin à sa carrière politique. Certains académiciens étaient

favorables à la restauration de l'Empire et des heurts ont pu se produire.

La démission de Teulon a été refusée et ce dernier continue à figurer régulièrement parmi les membres résidents jusqu'en 1876.

159. *Portrait d'Emile Teulon, représentant du peuple, Gard. Par J. Trayer.*

Lithographie, imprimerie Kaepellin et Cie, 15, quai Voltaire, Paris, 0,34 x 0,26. Coll. Musée du Vieux Nîmes.



Emile Teulon (1792-1877), avocat, avoué à la cour d'appel termine sa carrière comme premier président de la cour d'Appel de Nîmes. Républicain convaincu, il commence sous la Seconde République, une carrière politique brillante : réélu 7 fois député, il exerce des fonctions diverses qu'il abandonne avant la proclamation de l'Empire.

Admirateur passionné de l'Antiquité, il a laissé un ensemble varié de tragédies, de comédies, d'épîtres, mais il est surtout un remarquable traducteur d'auteurs latins. Académicien depuis le 28 février 1821, il en devient le doyen en 1864.

160 Lettre d'Auguste Bosc du 22 février 1877 au président de l'Académie pour lui demander l'honorariat, et lui offrir le médaillon de Jean Reboul.

Papier vergé ocré, 2 pages 0,21 x 0,134.

Nîmes, 22 février 1877

Monsieur le Président,

Les cours de l'école de dessin qui ont lieu le soir coïncident presque toujours avec les heures de réunion de l'Académie et m'empêchent à mon grand regret d'assister régulièrement comme je le voudrais aux séances de notre compagnie.

Je serais heureux, Monsieur le Président, si l'Académie jugeait convenable de m'accorder l'honorariat, ce qui me permettrait de conserver avec elle un lien précieux auquel j'attache le plus grand prix.

Je prie en même temps, Messieurs les membres de l'Académie de vouloir bien accepter l'hommage du médaillon de J. Reboul que je viens de terminer.

Veuillez agréer...

A^{te} BOSC

La carrière académique d'Auguste Bosc est intéressante, puisqu'il passe de membre correspondant (il habite Paris) à membre résident (quand il se fixe à Nîmes, mais en 1877, il demande l'honorariat).

Il ne peut en effet suivre les séances de l'Académie qui ont lieu le soir, car les cours de l'école de dessin ont lieu aux mêmes heures, de 6 à 8 heures du soir, en hiver, et de 5 à 7 heures, en été.

Depuis le XVIII^e siècle, (décembre 1766), tout académicien qui pendant 3 ans ne pouvait participer aux séances devenait « vétéran ». Ce terme réapparaît au XIX^e siècle, puis est remplacé par celui de membre honoraire.

C'est à l'unanimité que ce titre est décerné à Auguste Bosc, dans la séance du 24 février 1877.

c) l'organisation des séances

ALMANACH ACADEMIQUE			
POUR LES OUVRAGES POUR LA LECTURE			
1755	6	Mr. De Cuvillier	Mr. Bosc
	7	Mr. De Mailly	Mr. De Evenden
	8	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	9	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	10	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	11	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	12	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	13	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	14	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	15	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	16	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	17	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	18	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	19	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	20	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	21	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	22	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	23	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	24	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	25	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	26	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	27	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	28	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	29	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	30	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	31	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	32	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	33	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	34	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	35	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	36	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	37	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	38	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	39	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	40	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	41	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	42	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	43	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	44	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	45	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	46	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	47	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	48	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	49	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	50	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	51	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	52	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	53	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	54	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	55	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	56	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	57	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	58	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	59	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	60	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	61	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	62	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	63	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	64	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	65	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	66	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	67	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	68	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	69	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	70	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	71	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	72	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	73	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	74	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	75	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	76	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	77	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	78	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	79	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	80	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	81	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	82	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	83	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	84	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	85	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	86	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	87	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	88	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	89	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	90	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	91	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	92	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	93	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	94	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	95	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	96	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	97	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	98	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	99	Mr. Bosc	Mr. Bosc
	100	Mr. Bosc	Mr. Bosc

161 Almanach académique pour l'année 1755-1756.

Feuille imprimée, 0,33 x 0,21 à Nîmes, de l'Imprimerie d'A.A. Belle, imprimeur du roi et de l'Académie.

C'est l'emploi du temps des académiciens, avec les dates des travaux et des lectures.

Le roulement faisant intervenir les académiciens dans le même ordre, chaque année, on a utilisé l'almanach imprimé deux années auparavant, en modifiant les dates, chaque académicien devant fournir 2 études et 2 commentaires littéraires par an.

A noter la durée de la vacance d'été, du 22 juillet au 6 novembre.

Carton avec feuilles de papier vergé, texte imprimé à l'intérieur d'un encadrement linéaire. 0,239 x 0,177.

Emploi du temps des académiciens titulaires pour l'année 1787-1788.

2 colonnes avec, à gauche, une liste de noms, à droite, les dates de leur communication. Les colonnes sont interrompues par les mentions des vacances (vacances jusqu'aux Rois - Vacances de Pâques jusqu'à la Quasimodo, Vacances du 17 juillet au 13 novembre).

L'année académique commence le 15 novembre et se termine le 17 juillet.

C'est après Pâques qu'ont lieu les rapports des commissaires, ou responsables de diverses sections : la bibliothèque dirigée par MM. de Genas et Griollet ; les Antiquités, par MM. Meynier et l'abbé Desfontaines ; l'Histoire Naturelle, MM. André et Vincens le fils ; la Botanique, par MM. André et Grenier.

La séance publique est fixée au 6 mai, suivie par les élections des officiers, c'est-à-dire le directeur, le chancelier, le trésorier... et des associés (il y en a 52 à cette époque).

25 numéros ont été rajoutés à l'encre, le n° 1 correspondant au doyen Meynier, 2, le secrétaire perpétuel Razoux, 3, le président de Genas, et les trois derniers numéros 23, 24, 25 accompagnent les noms rajoutés des trois derniers élus, A. Pieyre l'aîné, Griollet et J. Pieyre.

TRAVAIL ACADEMIQUE.		
ANNEE 1787. - 1788.		
MM. GRÉNIER.	15	Novembre 1787.
DE BUCY.	16	
ACIER.	17	
VINCENS L'ÉL.	18	Décembre.
DE LA BASSONNE.	19	
MEYNIER.	20	
VACANCES jusqu'aux Rois.		
MEYNIER.	21	Janvier 1788.
RAZOUX.	22	
DE GENAS.	23	
ADRIEN.	24	
LA COULTE.	25	Février.
ANDRÉ.	26	
DE VALLONNE.	27	
TEMPÉ.	28	
VINCENS LE FILS.	29	Mars.
DE VINCENS.	30	
VACANCES de Pâques jusqu'à la Quasimodo.		
RAPPORT des Commissaires 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25.	6 Avril.	
SEANCE PUBLIQUE.	4 Mai.	
ELECTION des Officiers.	5	
ELECTION des Associés.	13	
RAZOUX.	31	
DE MARGUERITE.	32	Juin.
DE LA BASSONNE.	33	
TEMPÉ.	34	
FOURNIER.	35	
DE VINCENS.	36	3 Juillet.
DE ST. MARCEL.	37	
VACANCES du 17 Juillet jusqu'au 13 Novembre.		

Un nom a été barré, celui de Tempé, décédé en cours d'année.

164 *Académie du Gard. Année 1813. Tableau indicatif des époques auxquelles l'Académie désire que ses membres ordinaires acquittent leur tribut littéraire.*

Feuille imprimée avec encadrement de palmettes, 0,31 x 0,20.

Ce calendrier de l'année est dans la tradition de « l'almanach académique » de l'ancienne Académie ; il répond à l'obligation qu'ont les « membres ordinaires » de fournir une étude annuelle de leur choix (cet article XXXII des statuts est rappelé en bas de la liste). Les séances ont lieu deux fois par mois, et la vacance s'étale sur trois mois : tour à tour, poète, prosateur, historien, archéologue, philosophe, juricon-

sulte, économiste, agriculteur, mathématicien et astronome, répartis à l'intérieur des 5 sections, présentent leurs travaux. Parmi les personnalités, on note : le préfet, le baron d'Alphonse, qui prend son tour le 16 juin. Guizot, le 19 mai... Huit d'entre eux sont décorés, à des titres divers, de la légion d'honneur.

164 Calendriers de l'Académie royale de Nîmes : a) année 1817 - b) année 1818 - c) année 1820.

3 feuilles imprimées, 0,31 x 0,20. Pour certains calendriers, le document présenté, sans doute une épreuve d'imprimerie, porte une mention manuscrite, celle du tirage : « 80 ex(emplaires) ».



A cette date, l'Académie avait repris le nom d'« Académie royale de Nîmes ».

Les calendriers de 1817 et 1818 sont semblables, seules changent les dates. Celui de 1820 modifie le classement des académiciens.

Tous les trois signalent deux articles du statut, l'obligation de présenter un travail, et la sanction prévue pour les absentéistes.

165 Académie royale du Gard : a) années 1822 - b) année 1824.

2 feuilles imprimées :

Le titre de l'Académie est le titre officiel. Mais les académiciens sont moins nombreux, ce qui entraîne la suppression de séances de travail. En 1824, il n'y a plus qu'une séance par mois en janvier et en novembre.

166 Tableau nominatif des 60 membres ordinaires de l'Académie du Gard. Années 1859-1860.

Papier ocré, 0,46 x 0,33.

Année 1859-1860.

Tableau nominatif des 60 membres ordinaires de l'Académie du Gard dressé pour être affiché dans la salle des séances conformément aux prescriptions du 7^e n° de l'article 51 du règlement.

Ce tableau permet la mise à jour des listes des membres de l'Académie, qui sont classés selon leur date de réception, en membres résidents ou non résidents, et à l'intérieur de cette classification, en section

des Lettres et Beaux-Arts, et des Sciences. A noter, le peu de membres non résidents et le plus grand succès de la section des Lettres, à cette date.

Cinq académiciens ont leur nom barré : Léon Curnier qui passe de résident à non résident, Agricol Liotard, Jean Reboul, l'abbé Privat et Ignon, décédés et remplacés par de nouveaux membres en avril 1863 (Charles Liotard, Henry Revoil, Bigot).

Académie du Gard
État des présences pendant l'année 1859



Noms	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e	21 ^e	22 ^e	Total
...																							...

167 Académie du Gard : état des présences pendant l'année 1859-1860.

Feuille manuscrite.

C'est le pointage d'assiduité aux 22 séances pour l'année 1859-1860 (il y eut deux séances publiques, le 14 avril et le 1^{er} septembre).

Il n'y a pas de défection totale, mais un seul membre, Ollive Ménadier, est présent à toutes les séances. Liotard ne manque aucune séance jusqu'à celle du 3 mars, mais une note signale son décès, le 6 mars de l'année suivante ; le préfet est présent aux séances publiques. La participation est satisfaisante puisqu'elle est supérieure à la moyenne, ainsi que nous l'apprend le compte ajouté à la gauche des listes.

168 Médailles et jetons de présence de l'Académie.

Médaille en argent, en bronze, jeton en or, argent et bronze : hexagonal.



A



A



B

I - Les médailles

Nous avons vu (n° 51) qu'une médaille d'or de 300 livres portant les armes de la Ville au droit, et au revers le sceau de l'Académie, était offerte par les consuls (3 sept. 1770) comme récompense aux prix proposés par cette compagnie.

Les statuts du Lycée et tous ceux qui succèdent reprennent cette même médaille, mais aux frais de l'Académie, et cette médaille d'or

de 300 F récompensera tous les lauréats du XIX^e au milieu du XX^e siècle.

Elle servait aussi à remercier tous les donateurs de vestiges antiques au musée d'archéologie afin d'encourager la conservation du patrimoine archéologique de la ville. Selon l'importance du don, la médaille était d'or, d'argent ou de bronze. Elle était aussi offerte en reconnaissance de services rendus ou d'hommage.

II - Les jetons de présence

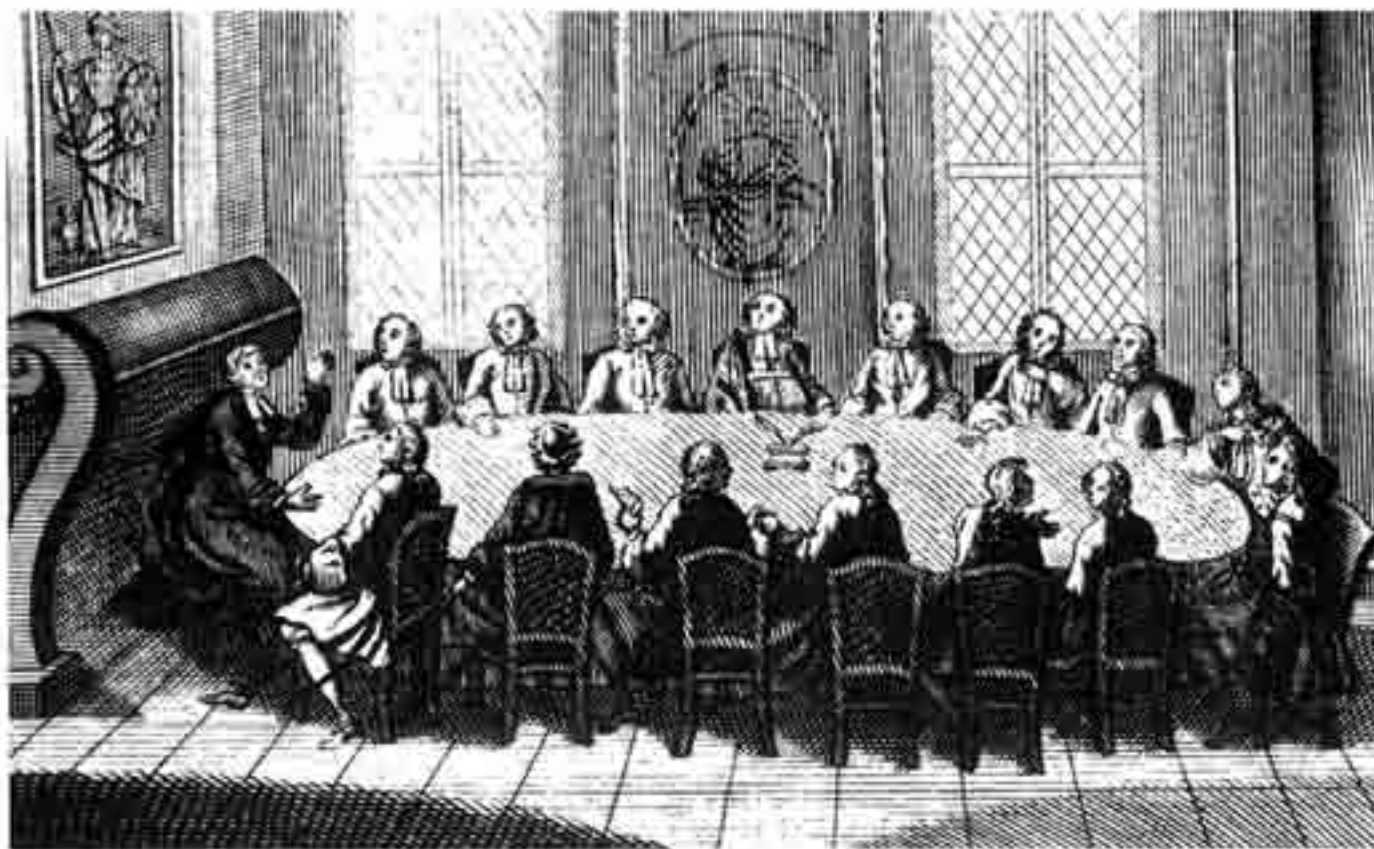
La nécessité d'établir ces jetons apparaît avec l'Académie du Gard, mais ils ne sont mentionnés dans le règlement intérieur qu'à partir de 1860. Au début du siècle, ces jetons sont en or fin, puis en argent ou en bronze (A), et leur valeur peut être déductible de la cotisation. Le XX^e siècle voit apparaître le jeton en carton (B), valable pour un jeton de bronze.

3) Les séances ordinaires et publiques

a) les séances ordinaires

169 Première séance régulière de l'Académie royale de Nîmes.

Vignette dessinée et gravée par Humbolt père et fils, en tête du t. VI de l'Histoire... de la Ville de Nîmes de Ménard, 0,13 x 0,17.



Cette première séance « régulière » eut lieu le mercredi 1^{er} avril 1682 chez le marquis de Péraud. Elle réunissait les quatorze membres fondateurs et le Protecteur, Mgr Séguier, que l'on voit, assis en position légèrement surélevée, prononçant le discours inaugural par lequel il ouvrit la séance. En face de lui se tiennent, conformément à l'article XIV des statuts : au bout de la table le directeur, à sa droite le chance-

lier, à sa gauche le secrétaire accompagné du trésorier. Ce protocole a été fidèlement observé pendant plus de deux siècles. Actuellement, seul le secrétaire perpétuel est assis à la droite du président. Le jour de réunion a été le mercredi après-midi au XVII^e siècle, le jeudi au XVIII^e siècle, le dimanche sous l'Empire et la Restauration, puis le samedi en soirée. C'est de nos jours le vendredi après-midi.

170 *Compte rendu de deux séances ordinaires, les 20 et 24 avril 1752.*

2 pages du Registre. Photographie.



Il s'agit de la dernière séance ayant eu lieu chez le baron de la Reyranlade, et de la première tenue chez le Président Reinaud de Genas, en 1752.

La séance du 20 avril est essentiellement littéraire et conforme au déroulement traditionnel édicté le 20 mai 1682 « Il a été résolu de lire à chaque séance quelque ouvrage de prose ou de poésie, et d'en remarquer les beautés et les défauts ». Au programme du 24 avril figure la

réception à l'Académie de Vincennes Devillas (voir n° 40). Celle-ci se déroule selon les dispositions de l'article XIV des statuts de 1752. « Quand un académicien sera reçu, on lui fera lecture des statuts de la compagnie, il promètera de les observer et il signera l'acte de sa réception sur le registre », puis il prononcera son discours auquel répondra le directeur. Cette séance comporte ensuite les activités habituelles.

171 *Séance ordinaire du jeudi 2 novembre 1752 chez M. Reinaud.*

Feuille tiré du petit registre. Photographie.

« Ches Mr Renau
etans presens

L'Académie s'est rassemblée aujourd'hui, ses vacances étant finies, Mr. de Rochemore a proposé Mr. le marquis de Chambonas pour associé étranger, et l'on a décidé qu'il serait scrutiné la séance prochaine. On a lu une lettre de Mr. Séguier sur l'inscription trouvée aux circulaires de notre Fontaine. Nous avons admiré la connaissance qu'il a du stile lapidaire

et de l'antiquité et voulant nous attacher un homme auss savant nous avons chargé le secrétaire de lui envoyer des patentes d'académicien étranger. Mr. le Beau nous a ensuite lu une épître en vers qu'il doit remettre parmi les papiers de la société. On a dit au secrétaire de répondre à Mr. Ménard au sujet du renouvellement de l'association avec l'Académie française, on a proposé Mr. Massip pour remplir la charge de Mr. Marmier qui s'est réduit à la place d'associé étranger ».

Il s'agit, surtout dans ce compte rendu, des rapports avec les associés étrangers : le marquis de Chambonas, qui sera « scrutiné » la séance prochaine, Séguier dont les connaissances archéologiques lui valent le titre d'associé. L'abbé Le Beau de Schosne

associé lui aussi, est présent à cette séance, et, à cause de son départ, Jean-François Marmier, commissaire des guerres, « s'est réduit à la place d'associé étranger », mais il est remplacé par le beau-père de Ménard, M. de Massin.

172 *Compte rendu de trois séances en janvier 1755.*

Photographie d'une page du registre de l'Académie



L'Académie est installée au Palais épiscopal et c'est exceptionnellement, « l'appartement s'étant trouvé occupé », qu'elle siège le 9 janvier « chez Mr. Meynier » (rue de la Pêlissierie) (n° 143 D).

La réunion du 2 janvier est consacrée à des commentaires d'articles du « Mercure » de ce mois. (Le Mercure de France est un journal

littéraire, fondé en 1724, et qui survira jusqu'en 1825). C'est au discours de réception de d'Alembert (1754) à l'Académie française et à la réponse du président qu'est consacrée la séance du 9 janvier par Vincens Devillas.

Il faut signaler le peu de participants à chacune de ces réunions.

173 *Extrait du procès-verbal des séances de l'Académie du Gard, 1^{re} nivose an XIII. (22 décembre 1804).*

Papier bleuté, vergé, registre non paginé.

Nous assistons au déroulement d'une séance ordinaire de type traditionnel, avec la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, puis le compte rendu de la correspondance par le secrétaire perpétuel, le rapport des commissions (il y a six sections), la lecture des travaux d'académiciens (exceptionnellement ceux-ci décident de provoquer une séance extraordinaire pour la modification des statuts, qui seront publiés le 31 mars 1805), la nomination de nouveaux membres. La séance se termine par un poème de Trélis sur les monuments de Nîmes.

Le président, le docteur J. Granier (1743-1819), est un académicien de l'ancienne Académie de Nîmes. Après avoir exercé pendant 25 ans, il se consacre à l'enseignement de la médecine, mais aussi de la botanique dont il est un spécialiste éminent. Professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole centrale, puis au lycée, il est l'auteur de l'essai sur la flore du département du Gard dans la « Topographie de Nîmes » de Vincens et Baumes.

b) les séances publiques

174 *Compte rendu de la séance publique du 4 janvier 1753, dans une salle du collège des Jésuites.*

Extrait du Grand Registre. Le récit complet de la séance comprend 11 pages.

C'est la première séance publique après le renouveau de l'Académie. Elle se tient au Collège des Jésuites sous la présidence du Protecteur, Mgr de Beedelièvre, qui ouvre la séance par « un discours sur les devoirs des académiciens », puis un nouveau membre, M. de Massip, reçu depuis le 16 novembre, promet de respecter les statuts qui viennent de lui être lus et lit son discours de réception.

François Hercule de Massip, avocat du roi au présidial et plus tard avocat général au conseil supérieur,

passait pour l'homme le plus éloquent de son temps : on le surnomma « bouche d'or ». (Ce discours de réception a été publié dans le Recueil de l'Académie de 1756, p. 8 à 14). M. de Massip était un collectionneur d'antiquités romaines qui ornaient l'entrée de sa maison, impasse de « l'homme aux quatre jambes ». Beau-père de Ménard, il remet à l'Académie après la mort de ce dernier, l'original des Lettres Patentes de 1682 qu'il avait retrouvées dans ses papiers (séance du 1^{er} décembre 1768).

175 *Compte rendu de la séance publique du 13 mai 1756 à l'Hôtel de Ville.*

Page du Registre de l'Académie.

Cette séance publique tenue à l'Hôtel de Ville est particulièrement riche en discours philosophiques : « la décadence du goût », « sur les injustices que les hommes font aux femmes », « combien l'esprit est préférable au génie ».

La séance publique était fixée, d'après les statuts de 1752, « au jour de la rentrée, après la Toussaint ». Ce n'est le cas ni en 1753, ni en 1756.

176 *Compte rendu de la séance inaugurale du Lycée du Gard, le 14 juillet an IX.*

2 feuilles papier vergé, 0,23 x 0,17. Arch. Dép. 4T6.

Le 14 juillet est le jour fixé par les statuts pour la séance publique.

Première séance publique du Lycée du Gard ouverte par le Préfet Dubois, président, qui expose « le but de la nouvelle institution, la nature de ses travaux et le bien qu'on peut s'en promettre ». Le secrétaire, Vincent Saint-Laurent prononce l'éloge de

quinze académiciens morts depuis la disparition de l'Académie. Deux poèmes sont lus, l'un par un académicien ordinaire, Trélis, sur les Alpes, l'autre par une associée, Mme Verdier-Allut, sur « l'Education des vers à soie ». La séance se termine par l'annonce du concours sur « l'éloge de Malesherbes ».

4 - Les invitations, les convocations, les programmes et les affiches.

177 *Invitation adressée au préfet du Gard par Trélis, secrétaire perpétuel, le 8 frimaire an 14, pour lui demander de présider la séance publique de l'Académie, le dimanche 10 frimaire à deux heures après midi dans la salle de la bibliothèque.*

Papier vergé légèrement ocré, 0,255 x 0,20. Arch. Dép. 4T6.

« L'Académie aime à se flatter que vous daignerez la présider et lui donner ainsi un nouveau témoignage solennel de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ses travaux ».

Salut et respect.
Le secrétaire de l'Académie,
J.-Julien Trélis.

Cette invitation, conformément à l'article XXII du statut (on n'entrera aux séances publiques de l'Académie que par billet), est adressée dans les formes au préfet du Gard par J.J. Trélis.

Jean-Julien Trélis (1757-1831) est bibliothécaire de l'Ecole Centrale, puis de la Ville, chargé des cabinets publics d'Histoire Naturelle et d'antiquités (anciennes collections Séguier, et collections confisquées aux divers ordres religieux). Pendant 10 années, il est

secrétaire perpétuel de l'Académie. Poète raffiné, érudit et archéologue distingué, (il suit avec régularité le dégagement des Arènes de 1809 à 1812), il a laissé des œuvres nombreuses dont une partie a été publiée dans « les Notices des travaux de l'Académie du Gard ». Inquiété en 1815 pour ses opinions républicaines, il se fixe à Lyon, où, admis en 1822 à l'Académie de cette ville, il en devient le bibliothécaire.

178 Convocation adressée au préfet pour une séance ordinaire le dimanche 14 février 1808 à 2 heures après-midi.

Pour une séance ordinaire, cette convocation est moins protocolaire que la précédente. L'année suivante, en 1809, le préfet d'Alphonse cumulera les fonctions de président honoraire et de président effectif.

179 Bulletin de convocation à une séance ordinaire adressé à E. Reinaud, le 11 décembre 1916.

Feuille imprimée, 0,14 x 0,220

Académie de Nîmes

Bulletin de convocation, Séance ordinaire le lundi 11 décembre 1916, à 8 heures du soir, rue des Frères-Mineurs 7.

Ordre du Jour

Mr Mazauric : un plaid tenu en l'an 899, à l'intérieur du Capitole ou Maison Carrée de Nîmes.

Mr Guérin : Dialogue chinois ou le fonctionnarisme

Mr le pasteur Trial : La France et le Christ

Mr Février : Ballades patriotiques. Legs Maumenet

Mr Reinaud : (à l'encre rouge) samedi 9 décembre 1916 à 5 heures du soir, commission du legs Maumenet

Le secrétaire perpétuel est chargé de prévenir les membres de la société à chaque réunion.

La réunion eut lieu, 7, rue des Frères-Mineurs, mais elle ne s'est pas déroulée exactement selon l'ordre du jour, l'Académie ayant dû donner son avis sur un projet gouvernemental destiné à supprimer les digues du Mont Saint-Michel ; elle intervient en demandant de ne pas nuire à l'esthétique du site. Seul Mazauric, conservateur des musées archéologiques et M. Guérin purent lire leur communication. Celle de Mazauric était une contribution importante à l'histoire de la Maison Carrée.

Le samedi précédent, les membres de la commission du Legs Maumenet devaient se réunir pour attribuer le prix permettant à un jeune de poursuivre ses études.

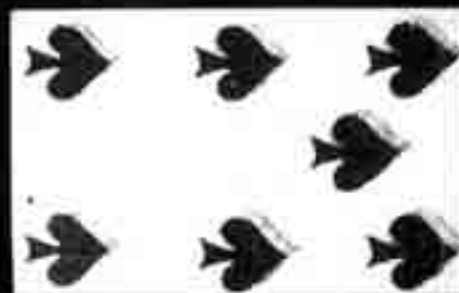
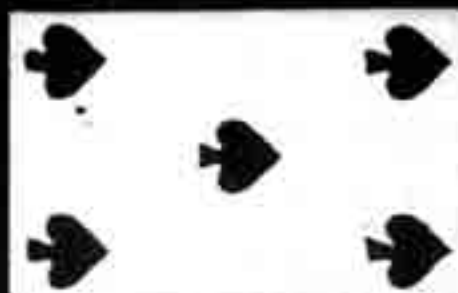
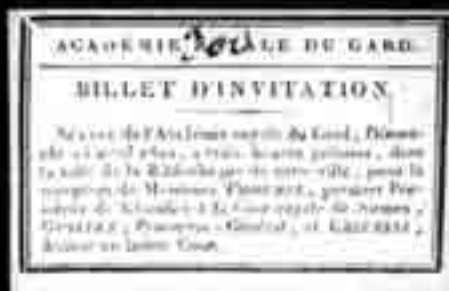
180 Trois billets d'invitation avec cartes à jouer imprimées au verso.

Carton blanc imprimé, de mêmes dimensions : 0,53 x 0,83. Les surcharges manuscrites, dont certaines doivent concerner le tirage (n° 1 : «600», n° 2 : «200», n° 3 : «300») font penser qu'il s'agit d'épreuves que l'imprimeur a tirées sur des rebuts, ce qui explique le décor du verso.

I- Invitation à la messe en l'honneur de Saint-Louis dans l'église du Collège royal, le curé de Saint-Charles, l'abbé Bonhomme étant chargé de l'homélie, le dimanche 31 août 1817, à dix heures précises du matin. Au dos carte à jouer : 5 de pique.

II- Invitation pour une séance de réception, le 21 juin 1818 : à 3 heures précises dans la salle de la Bibliothèque, en présence du Conseil général, pour la réception de M. l'abbé Simil, de MM. Nicot et Liotard, professeurs. Au dos carte à jouer : 2 de carreaux.

III- Invitation pour la réception, le dimanche 23 avril 1820, dans le même lieu, de MM. Thourel, premier président de chambre à la cour royale de Nîmes, de Guillet, procureur général, et de Crivelli, avocat en ladite cour. Au dos, carte à jouer : 7 de pique.



181 Cartes d'entrée aux séances publiques des 29 août 1863, 26 août 1864, 1er mai 1865, 21 mai 1878, 26 mai 1883.

Cartons gris, bleu, rose, jaune, imprimés chez Clavel-Ballivet, de dimensions à peu près semblables : 0,80 x 0,13

Les séances publiques se tiennent ici à l'Hôtel de Ville, soit dans la grande salle, soit dans une salle

non désignée, à 4 heures du soir en 1863 et en 1864, mais à huit heures du soir à partir de 1865, et jusqu'à

la fin de la première guerre mondiale. Ces cartes sont valables pour une ou deux personnes.

181 bis Cartes d'entrée pour les séances publiques des 16 décembre 1938 et 3 mars 1957.

Les séances ont lieu l'après-midi, l'une à la Galerie Jules Salles, l'autre à la Chambre de Commerce, Mademoiselle Lavondès est la première présidente de l'Académie.

182 Programme de la séance publique du 21 décembre 1806

Feuille imprimée, 0,16 x 0,12, Arch. Dép. 4T



Le règlement intérieur de l'Académie (art. XVIII. XIX. XX et XXI) fixe le déroulement de ces séances, conformément à la tradition :

1^o- le discours d'ouverture du président

2^o- le compte-rendu analytique des travaux par le secrétaire perpétuel, accompagné d'une notice biographique sur les académiciens décédés

3^o- lecture de certains travaux d'académiciens ou d'associés.

4^o- le résultat des concours et l'annonce des sujets mis au concours pour l'année suivante.

Ce schéma est identique de nos jours, mais il n'y a plus de concours.

En 1806, le lauréat du concours ne s'était pas fait connaître : au lieu de son nom, un billet joint à son ouvrage contenait une invitation à l'Académie de disposer de sa médaille d'or pour le prochain concours. Pour 1807 deux sujets sont au concours : «Déterminer le principe fondamental de l'intérêt de l'argent, les causes accidentelles de ses variations et ses rapports avec la morale». «Faire le récit en style épique de la mort d'Henri IV (100 à 200 vers)».

183 Programme des lectures de la séance publique du samedi 26 mai 1883.

Feuille imprimée 0,21 x 0,136 Nîmes, typ. Clavel. Ballivet et Cie.

Académie de Nîmes

Séance publique du samedi 26 mai 1883

Depuis 1878, le secrétaire perpétuel est déchargé du compte rendu analytique des travaux de l'année qui échoit au président sortant ; ici Jean Gaidan qui, malade, ne put lire lui-même les notes qu'il avait rédigées (il meurt le 1er août). Pour encourager la conservation du patrimoine, l'Académie, vers 1860, récompense les donateurs d'objets archéologiques au

musée de la Ville. Sont aussi récompensés les lauréats des concours : cette année, l'abbé Goiffon remporte le premier prix avec son étude sur «les établissements religieux de Villeneuve-les-Avignon». Les nouveaux concours annoncés pour 1884 traitent «du rôle des syndicats professionnels, des lois qui les régissent, de leur but et de leur utilité», et, pour le sujet agricole, de «l'histoire des modifications successives du régime agricole dans le département du Gard depuis le commencement de ce siècle». La séance se termine par la traditionnelle fable de Bigot.

184 Invitation à une séance publique de l'Académie de Nîmes en 1887.

Feuille imprimée 0,213 x 0,136. Cette invitation comporte le programme au recto.

Académie de Nîmes.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à la séance publique de l'Académie de Nîmes qui aura lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville samedi 21 mai, à huit heures précises du soir. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président : abbé Ferry. Nîmes, le 18 mai 1887

(voir ci-dessous le programme des lectures).

La séance est présidée par le maire de Nîmes Gaston Maruejol. Le discours du président traite de l'éloquence académique ; puis un avocat, Robert, étudie l'histoire littéraire du Félibrige, son importance et son avenir. 3 médailles d'argent sont remises à des donateurs du musée archéologique. Le sujet pour le concours est encore la biographie de Jean Nicot, et, pour 1889, celle de François Guizot. C'est une fable de Bigot, «Lou Rinar et lou singe», qui selon la tradition a clos la séance.

185 Carte d'invitation pour une famille à la séance publique de l'Académie, et programme de cette séance tenue le 22 mai 1886.

Feuille rouge imprimée par Clavel et Chastanier, 0,240 x 0,153.

Académie de Nîmes. Séance publique annuelle du samedi 22 mai 1886 à 8 heures du soir dans une salle de l'hôtel de ville. Carte d'invitation pour une famille. Le président E. Delépine. Académie de Nîmes. Programme de la séance publique du 22 mai 1886. C'est une invitation familiale.

Dans son discours inaugural, le président

Delépine, ancien inspecteur de l'Académie de Montpellier, évoque le rôle des Académies de province qui ont une mission de recherche et d'ouverture sur les sciences et les arts.

Le sujet du concours est l'histoire de Jean Nicot. La fable récitée par Bigot est «la Galino».

186 Affiche pour la séance publique du 25 messidor an XII.

Papier vergé «imprimé à Nîmes chez la Veuve Belle, imprimeur de la Préfecture du Gard, place du Château n° 32».



Académie du Gard.

Séance publique

A la salle de la Bibliothèque, le samedi 25 Messidor, an XII. Le secrétaire adjoint, Trellis.

Au XVIII^{ème} siècle, il avait été décidé de faire imprimer des affiches pour annoncer les séances publiques (séance du 31 janvier 1754). L'Académie ne possède plus d'affiche antérieure à celle-ci.

Lors de la restauration de l'Académie, sous le nom de Lycée, le préfet Dubois avait décidé que la séance publique aurait lieu le 14 juillet. C'était le cas en l'an 9, mais aussi en l'an XII, le 25 messidor étant le 14 juillet 1804.

Au cours de cette séance, un prix de 300 fr était réservé au lauréat du concours suivant :

«L'eau de vie, appelée preuve de Hollande, ayant été réduite en alcool, connu sous le nom vulgaire de

trois-six, rechercher s'il existe un moyen, en la recomposant avec un produit, de lui rendre le même degré qu'elle avait avant sa conversion en esprits».

Le président de l'Académie était le préfet J.B. Dubois. Le vice-président, Cavalier, commissaire du gouvernement auprès des tribunaux criminels et

spéciaux (futur maire de Nîmes), le secrétaire de Trinquelague, homme de loi, le secrétaire adjoint, Trelis, bibliothécaire de l'Ecole centrale du Gard, et le trésorier, Alexandre Vincens, professeur d'Histoire à l'Ecole Centrale du Gard.

187 Affiches pour les séances publiques de l'Académie royale du Gard, 10 août 1820, 25 août 1821, 27 août 1824.

Papier vergé imprimé à Nîmes, de l'imprimerie P. Durand-Belle, place du Château : 0,37 x 0,47 et 0,44 x 0,54. Dans l'angle supérieur droit, surcharge manuscrite : «50» (exemplaires) ; il s'agit d'une épreuve d'imprimerie portant l'indication du tirage à réaliser.

Dans sa séance publique du 20 août 1817, l'Académie ayant décidé, par un article supplémentaire de ses statuts, qu'à l'avenir, elle tiendrait une séance publique le premier dimanche qui suit la fête de saint-Louis. Cette fête étant célébrée le 25 août, nous constatons qu'en 1820, la séance publique a eu lieu le 10

août, qu'en 1821, elle s'est tenue le jour même de la fête, et le 27 août en 1824, un vendredi, mais jamais un dimanche dans ces trois cas. Ces séances ont lieu dans la salle de la Bibliothèque, à deux heures (1820) et à deux heures et demie, ensuite.

188 Affiches pour les séances publiques du samedi 28 avril 1866 et du mercredi 19 mai 1869.

Papier imprimé, typ. Clavel-Ballivet et Cie. 0,40 x 0,60

A partir de cette époque, les réunions ont régulièrement lieu à 8 heures du soir, le samedi (sauf exception, comme en 1869), et, en général, au mois de mai.

Dans ces deux séances, Bigot terminait le programme par le récit d'un poème : «Li bourgadiero» en 1866, et «la chanson de la mer», en 1869.

189 Affiche annonçant le renvoi de la séance publique de l'Académie du 30 mai au 3 juin à cause du deuil général de la France après les funérailles de Victor Hugo.

Papier blanc, avec encadrement rouge, et stries rouges à l'intérieur de ce cadre. Imprimé à Nîmes, Clavel et Chastanier, rue Pradier, 12. 0,425 x 0,61



«Académie de Nîmes

L'Académie de Nîmes, s'associant au deuil général de la France, a renvoyé sa séance publique annuelle, après les funérailles de Victor Hugo. Cette séance, annoncée pour le samedi 30 mai, aura lieu le mercredi 3 juin à l'Hôtel de Ville à 8 heures du soir. Les invitations sont donc reportées à la nouvelle date indiquée ci-dessus.

En 1885, Victor Hugo meurt le vendredi 22 mai. La France est en deuil, et des funérailles nationales lui sont faites le 1er juin. C'est donc exceptionnellement que la séance publique a lieu un mercredi.

190 Affiche pour la séance publique de l'Académie le samedi 9 juin 1888 à huit heures et demie précises du soir, dans la chapelle de l'ancien Lycée, Grand'rue.

Papier vert imprimé à Nîmes. F. Chastanier, 12, rue Pradier.



C'est dans la chapelle de l'ancien Collège des Jésuites que se déroule, un samedi, la séance publique de 1888, selon le cérémonial traditionnel.

Le nouveau président, M. V. Robert, avocat à la cour, intervient après le compte-rendu de l'année écoulée présenté par le président sortant, l'abbé Ferry, directeur de la maîtrise, et la distribution des médailles aux donateurs d'objets

antiques (5). Les sujets des concours pour 1889 et 1890 sont les suivants : en poésie, un sujet libre de 200 vers, et une étude sur François Guizot, historien. Puis le pasteur Fabre évoque une visite à Victor Hugo, le 3 septembre 1883 sur les bords du lac Léman. Enfin la séance se termine par une poésie inédite de Bigot «Lou ca et Li ra», d'après La Fontaine.

191 Affiche pour la séance publique de l'Académie du 30 janvier 1966.

Papier jaune imprimé par les anciens Établissements Chastanier Frs Bertrand. 0,56 x 0,44.

Académie de Nîmes, séance publique du dimanche 30 janvier 1966 à 17h dans la salle du conseil municipal.

C'est une des dernières affiches annonçant la séance publique de l'Académie ; elle était à l'origine

placardée sur la maison de chaque académicien. Mais l'extension de la ville, la construction de grands immeubles ont rendu difficile cet affichage traditionnel qui a été supprimé.

192 Les publications de l'Académie

Les premiers académiciens n'avaient pas envisagé tout d'abord une publication régulière de leurs travaux, mais la rédaction d'une «histoire complète et régulière de Nîmes, dont l'importance, l'ancienneté et les diverses révolutions fourniraient une matière abondante et agréable» (séance du 29 juillet 1682). Cassagne en avait été chargé, avec l'aide de Graverol et de Saurin. Ménard, qui réalisera plus tard ce projet, s'est peut-être inspiré de certains de leurs travaux demeurés inédits.

Dès le XVIII^e siècle, l'Académie a souhaité publier les communications qui lui étaient présentées, mais, faute de moyens, elle n'a pu faire paraître que le

«Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie, 1756» (1^{ère} série).

A partir du début du XIX^e siècle, la situation s'améliore grâce aux moyens fournis par les cotisations, l'aide du Conseil général et celle de la Ville, et l'Académie pourra faire paraître les publications suivantes :

2^e série (1804-1822). Statuts de l'Académie du Gard (1805). Notice des travaux de l'Académie du Gard de l'an XIII à 1811 (8 volumes). Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard depuis 1812 jusqu'en 1822. (2 vol).

3^e série (1832-1850). Mémoires de l'Académie royale du Gard - 1832. Académie royale du Gard (1833-1834). Mémoires de l'Académie royale du Gard (1835-1846) (5 volumes). Mémoires de l'Académie du Gard (1847-1850) (2 volumes). Règlement de l'Académie du Gard 1850. Brochure.

4^e série (1851-1860). Mémoires de l'Académie du Gard 1851-1860 (7 volumes). Règlement de l'Académie du Gard 1860. Brochure.

5^e série (1861-1870). Mémoires de l'Académie du Gard 1861-1865 (6 volumes). Règlement de l'Académie du Gard 1866. Brochure.

6^e série 1870-1878. Mémoires de l'Académie du Gard 1870-1871 (6 volumes).

7^e série 1878. Mémoires de l'Académie de Nîmes de 1878 à nos jours (60 volumes)

A partir de 1842 l'Académie publie aussi les «Procès-verbaux de l'Académie du Gard» qui deviennent en 1878 «Les Bulletins des Séances de l'Académie de Nîmes» (51 volumes).